

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire de la Brie des Rivières et Châteaux

ENTRE

La communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux

Représenté par Christian Poteaux, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 27 septembre 2021

Ci-après désigné par la Brie des Rivières et Châteaux,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Lionel Beffre, Préfet de Seine et Marne

Ci-après désigné par « l'État » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

Liberté
Égalité
Fraternité



Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Ce contrat liste, à l'aide d'un tableau en annexe, les projets portés par la collectivité signataire ou ses communes membres et cofinancés par l'Etat qui concourent, à la réalisation de ces objectifs. Le CRTE ne pouvant s'envisager que dans une perspective pluriannuelle, il mentionne les projets d'investissement de la Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux et de ses communes au-delà de 2021, sans que l'État ne puisse, en vertu du principe d'annualité budgétaire, s'engager financièrement quant à leur financement. Ce contrat pourra, tous les ans, faire l'objet d'un avenant afin de compléter les projets déjà annexés pour qu'ils soient prêts à démarrer ou bien pour en inscrire de nouveaux.

Le contenu du présent contrat est conçu sur mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans soit jusqu'en 2026. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 1 - Objet du contrat

Ce contrat vise à accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique... Les projets portés dans le cadre de ces contrats devront être économies en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité).

Le CRTE s'inscrit

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;



- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Brie des Rivières et Châteaux autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ce contrat mobilisera l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Présentation du territoire signataire

Le territoire la Brie des Rivières et Châteaux et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation en signant un protocole d'engagement du CRTE le 15 juillet 2021.

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux regroupe 31 communes, issues de 5 intercommunalités différentes (Vallées et Châteaux, Gués de l'Yerres, Brie Centrale, Yerres à l'Ancoeur et Pays de Seine) pour un peu plus de 39 200 habitants. Ce territoire est moins densément peuplé qu'en Seine et Marne.

Il est délimité au nord par les Communautés de Communes du Val Briard et de l'Orée de la Brie, à l'Est par la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne au sud par les Communautés de Communes du Pays de Montereau et de Moret Seine et Loing, au Sud-ouest par la Communauté de Communes du Pays de Fontainebleau, à l'Ouest par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et au Nord-Ouest par la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart.

C'est un territoire à dominante rurale dont l'économie locale est essentiellement tournée vers l'agriculture et majoritairement avec des activités présentielles. Soulignons la présence de Fleurons industriels sur le territoire comme Pasquier, Ourry, Deviallet, Vermillon, Bostik, Sotubéma...



La communauté de communes est située au croisement d'importants axes routiers (Autoroute A5, N 36, D 605, D 408, D 215, D 619, D 319, D 227...) qui place ce territoire à proximité de grandes villes et agglomération comme Melun val de Seine, Sénart, Fontainebleau, Brie Comte Robert, Nangis, Montereau Fault Yonne. C'est un territoire très attractif à 1h de Paris qui tend donc à s'urbaniser avec l'installation de néo-ruraux venus des villes avoisinantes et y travaillant.

C'est un territoire agréable à vivre et proche de toutes commodités ou la nature prédomine avec ses champs, ses rivières et forêts et où les lieux patrimoniaux sont reconnus (Châteaux, collégiale, fermes fortifiées).

D'un point de vue démographique, la population de la Brie des Rivières et Châteaux augmente à la fois par un solde migratoire positif de 0,50% par an mais aussi par un taux de croissance naturel annuel en moyenne de 0,70%.

Ce territoire se compose d'un habitat résidentiel qui attire des ménages de grandes tailles et plutôt familiaux.

Il présente une répartition par âge de sa population relativement proche de la moyenne départementale.

En effet, la tranche d'âge des moins de 20 ans est bien représentée, ce qui est confirmé par l'indice de jeunesse du territoire (1,9), comparable à celui du département.

Par ailleurs, ce territoire témoigne d'une sous-représentation des jeunes adultes âgés entre 20 et 30 ans et d'une représentation très forte des adultes âgés entre 40 et 60 ans.

C'est un territoire qui attire les retraités et par conséquent qui est confronté à un vieillissement structurel de la population. Il fait partie des territoires sur la Seine et Marne présentant un taux de vieillissement élevé. Le vieillissement de la population crée des besoins forts en termes de services et de logements adaptés pour les personnes âgées.

Le profil familial du territoire explique les services à la population gérés par la Communauté de Communes comme les services de la petite enfance (Crèches, RAM) dont les besoins persistent, les services en direction de l'enfance avec les accueils collectifs sans hébergement pour les 3-12ans. D'autres besoins émergent avec l'élaboration en 2021 du projet de territoire sur les services à la population dans le cadre de la **Convention Territoriale Globale** afin de répondre au mieux aux besoins des familles, des enfants et des jeunes. Le développement d'une offre sportive, culturelle et de loisirs adaptée aux adolescents est plébiscitée.

C'est pourquoi il est apparu la nécessité d'implanter des équipements sportifs intercommunaux au nord du territoire dans un souci d'équilibre et de cohérence du territoire mais surtout pour répondre aux besoins des jeunes pendant le temps péri et post scolaire. Cet équipement permettra également aux élèves du futur collège qui sera situé sur la commune de COUBERT d'en bénéficier.

Ce territoire attire également les actifs avec un taux d'activité plutôt élevé supérieure à la moyenne départementale. 80% des actifs travaillent en dehors du territoire.



Et le corollaire de ce territoire est qu'il affiche une forte dépendance à la voiture. Les aménagements de pistes cyclables sur le territoire sont peu présents et l'intermodalité dans les trajets quotidien est peu développé.

Le développement de la communauté de communes dépend de son développement économique et touristique. Les études menées depuis 2018 ont fait ressortir des fortes potentialités sur le territoire pour travailler sur un développement économique « endogène » qui positionnera le territoire sur un **concept d'éco-développement avec les circuits courts, l'économie circulaire, l'énergie renouvelable, le tourisme vert, le développement de l'hébergement insolite.**

L'existence de la ZAC des Bordes située sur les communes de Fouju et de Crisenoy présente également une réelle et précieuse opportunité de développement de l'activité économique sur 110 ha.

Le territoire présente également plusieurs atouts avec des biens immobiliers de charme qui pourraient permettre à des investisseurs de s'installer comme le Fief des Epoisses à Bombon, le château d'Aunoy à Champeaux, le Manoir à Courquetaigne, le château de Boulains à Echouboulains, le domaine de la salle à Férycy....

Il est aussi régulièrement sollicité par des porteurs de projets d'entreprises et faute de disponibilité foncières sur les communes et d'offre de commercialisation en Zones d'activités, les demandes ne permettent pas d'aboutir.

Le soutien et l'accompagnement des acteurs économiques constituera un axe de travail important pour lutter contre les commerces vacants, les difficultés de recrutement, d'agrandissement et de développement afin de maintenir la vie dans les communes rurales du territoire.

La communauté de communes s'est engagé depuis 2018 dans un **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** car ce territoire présente une forte vulnérabilité au changement climatique malgré des atouts environnementaux indéniables qui contribuent à son attractivité et garantissant un cadre de vie de qualité. Le changement climatique, qui augmente les risques naturels, impactera également les ressources, la biodiversité, la santé et l'agriculture. Les ressources en eau sont limitées et les risques de sécheresse et d'inondations sur certaines communes élevées. Ceci implique de préserver la ressource en eau, de réhabiliter le patrimoine AEP en raison des faibles rendements inférieur à 75%, de rénover profondément le traitement des eaux usées des eaux pluviales pour limiter l'impact sur l'environnement. C'est pourquoi la Communauté de Communes a lancé en 2018 une **étude de gouvernance AEP et assainissement** visant à dresser l'état des lieux patrimonial des services eau et assainissement pour définir un plan pluriannuel d'investissement et une stratégie tarifaire.

La précarité énergétique sur notre territoire est une réalité : 20% des propriétaires sont en situation de vulnérabilité énergétique. La performance thermique des bâtiments est faible : 74 % des logements construits avant 1990 présentent des indices de performance énergétique faibles.

Ainsi ce PCAET délibéré à l'unanimité lors du conseil communautaire du 28 juin 2021 visera à développer la sobriété et l'efficacité énergétique de tous ses secteurs d'activité et favoriser la production d'énergie renouvelable en vue de lutter contre le réchauffement climatique, diminuer sa vulnérabilité et contrer la précarité énergétique. Les secteurs de l'habitat et des transports constituent, dans ce cadre, des secteurs prioritaires sur lesquels de nombreuses actions sont envisagées (adhésion au dispositif départemental du Service Unique de Rénovation Energétique (SURE) du Bati, schéma directeur



cyclable, aménagement d'aires de covoitage etc...) Afin de promouvoir les orientations visées par ce PCAET, la Brie des Rivières et Châteaux s'est également fixée l'ambition de l'exemplarité en travaillant notamment sur la sobriété énergétique des bâtiments publics.

Le territoire de la CCBRC présente une couverture médicale inférieure à celle du Département. Sa densité médicale est très faible, et largement insuffisante pour répondre aux besoins de la population.

Avec 36 médecins pour 100 000 habitants contre 64 en Seine et Marne et 72 en Ile de France (chiffres de janvier 2021 – source URPS) son territoire présente une couverture bien inférieure à celle du département et largement insuffisante pour répondre aux besoins de la population. Les médecins ne sont plus en capacité de faire face à l'afflux de nouveaux patients. Chaque habitant bénéficie en moyenne de moins de 4 consultations par an. Cet état de fait s'explique principalement par la diminution du nombre de médecins en activité causée essentiellement par des départs à la retraite non compensés par de nouvelles installations. C'est dans ce contexte d'urgence à agir que la CCBRC souhaite créer les conditions favorables à l'accueil de nouveaux professionnels de santé et au maintien et amélioration de l'offre de soins en accompagnant ses communes membres à la réalisation de maisons médicales. Elles sont une des solutions pour permettre à des professionnels de se regrouper dans le but d'être moins isolés, d'optimiser les frais d'installation et d'offrir aux patients un véritable suivi personnalisé.

Les communes de Champeaux et Soignolles ainsi que la Communauté de Commune ont décidé de faire appel à la SEM IDF Investissements et territoires, créée en juillet 2020 à l'initiative de la Région Ile de France, en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations, la CCI Paris IDF, la Caisse d'Epargne Ile de France et le Crédit Mutuel Arkea, pour la réalisation et la gestion des deux maisons médicales. **Une convention de partenariat a été signée le jeudi 21 octobre 2021 entre les collectivités et la SEM IDF Investissements et territoires pour la création de deux maisons médicales**, l'une située sur la commune de Soignolles et l'autre sur la commune de Champeaux.

Les caractéristiques, les besoins ainsi que la stratégie de développement de ce territoire émergent au fur et à mesure des études, de la réflexion des élus au regard des différentes instances de concertation et décisionnelles. C'est ainsi que le projet de territoire s'est bâti progressivement en impliquant les élus, la population et les acteurs sociaux économiques.

Sur la base de ce projet de territoire qui sera délibéré en fin d'année 2021 et annexé par voie d'avenant au CRTE, afin de décliner, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Article 2 – Ambition du territoire de la Brie des Rivières et Châteaux

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision



stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- L'identification des enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- Leur déclinaison en orientations stratégique et en plans d'actions.

Cette vision a été élaborée suivant différentes méthodes en s'appuyant sur les études initiées depuis 2017. Elle se construit et est partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc. Le partenariat construit autour des différentes thématiques du projet de territoire a contribué à fédérer les acteurs, à les impliquer pour disposer d'une vision globale du territoire ainsi qu'à favoriser l'émergence de porteurs de projets engagés.

La vision stratégique du territoire de la Brie des Rivières et Châteaux est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les évènements qui peuvent impacter le territoire.

- **Résumé du projet de territoire collaboratif et partagé**

Pour bâtir le projet de territoire initié depuis 2017, la CCBRC a décidé d'être accompagné en ingénierie par différents cabinets d'étude en fonction de la thématique abordée. Quel que soit l'étude menée, un comité de pilotage a été instauré, les membres du bureau, la conférence des maires comme les commissions ont été associées systématiquement. Certaines études ont nécessité une concertation plus large avec les partenaires institutionnels voire la population. Ainsi le PCAET a été l'occasion d'organiser un forum, des séminaires avec les élus et les agents et des ateliers thématiques avec tous

les acteurs locaux et le public. Ce projet collaboratif et évolutif a fait l'objet d'une très forte collaboration dont la grande majorité des actions sont l'émanation d'attentes ou propositions nouvelles émanant des élus et des partenaires, organisé autour de 5 axes structurants. L'ensemble des actions sont au service de la transition écologique et de la rénovation énergétique.

Le PCAET constitue l'axe transversal du projet de territoire en appui aux différentes politiques publiques. A ce jour la grande majorité des études ont été menées, les besoins identifiés, les orientations définies et le planning des actions arrêtées au niveau de chacune des thématiques.

Une consultation citoyenne est organisée au cours du dernier trimestre 2021 auprès de la population pour recueillir l'avis de la vision des habitants du territoire et afin de permettre aux élus d'arbitrer sur



les priorités du projet de territoire en termes d'objectifs à retenir au cours du mandat et d'actions à mener. Ensuite les résultats de ce questionnaire seront adressés à chaque usager qui aura participé à la consultation et une synthèse des résultats comme du projet de territoire sera communiqué à tous les élus du territoire et à la population par le biais du journal intercommunal et des réseaux sociaux.

Afin de finaliser le projet de territoire, il est envisagé en fin d'année 2021 que l'ensemble des élus municipaux et communautaire du territoire se réunissent pour définir les priorités de développement au cours du mandat autour de trois ateliers thématiques :

- La transition écologique et énergétique
- Le développement économique et touristique
- Les services à la population

Par cette démarche, la communauté de communes a la volonté de garantir une meilleure lisibilité de l'action publique en rapprochant les citoyens et décideurs locaux dans une démarche de co-construction.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques prévisionnelles en s'appuyant sur le projet de Territoire qui sera approuvé fin décembre 2021 :

1 Tendre vers un territoire solidaire qui garantit à ses habitants le bien vivre ensemble dans un cadre de vie qui répond aux enjeux écologiques,

2 Soutenir et accompagner le monde économique (entrepreneurs, agriculteurs, commerçants, acteurs du tourisme...) dans ses actions durables,

3 Renforcer les mobilités pour limiter l'impact carbone et désenclaver les zones isolées,

4 Préserver les espaces naturels, la biodiversité et le patrimoine architectural,

5 Favoriser la rénovation énergétique du bâti public et privé,

6 Préserver les ressources en eau et favoriser la production d'énergie locale et renouvelable pour limiter la dépendance du territoire aux énergies fossiles.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux (Voir tableau synoptique en [Annexe 1](#))

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et programmes en cours. Ces derniers élargissent et enrichissent les orientations et objectifs stratégiques du CRTE tout en conservant les instances de pilotage resserrées autour de problématiques



spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent seront repris dans la maquette globale. Ces co-financement de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire seront ainsi suivis dans la durée et permettront d'accroître les synergies inter-programmes.

- Le programme Petite ville de demain avec la commune du Chatelet en Brie juin 2021 et l'Etat- Décembre 2022
- La convention territoriale globale (CTG) avec la CAF 2021-2026
- La convention de partenariat pour deux projets de Maisons Médicales avec la Société d'Economie Mixte Régionale Ile-de-France Investissements et Territoires 2021
- Contrat Intercommunal de développement (CID) avec le département
- Convention d'objectifs Natura 2000 / 2021-2023
- Convention de conseil en énergie partagée avec le SDEM 2021-2023
- Convention sur la plateforme territoriale de la rénovation énergétique avec le Département
- Convention de partenariat avec la SEM IDF pour la création de deux maisons médicales le 21 octobre 2021
-

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action en Annexe 1 et dans des fiches projet en Annexe 2.

Les opérations envisagées font d'abord l'objet de « **fiches-projets** » qui deviennent des « **fiches-actions** » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économies en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;



- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtées à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtées sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation financière des différents partenaires et le porteur du projet ([annexe 3](#))

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.



Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Les signataires rappellent leurs engagements inscrits dans la convention d'initialisation du CRTE signée le 15 juillet 2021.



Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, la communauté de communes de la Brie des Rivières et Châteaux assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un directeur responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet de la transition écologique, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il sera assisté des responsables de service en charge de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes ...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef de projet pourra être assuré par l'Etat. Une demande de subvention a été adressée à la Préfecture de Région le 19 juillet 2021 pour le poste de chef de projet CRTE de la transition écologique.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics,



habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif après la signature du CRTE, de présenter et enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce



soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.5. Maquette financière

La maquette financière intégrée à l'**Annexe 3** récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Le Préfet, délégué territorial de l'ANCT et le Président de la Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le comité local de cohésion territoriale a un rôle d'orientation des travaux de l'ANCT dans le département. À partir des orientations nationales validées par le conseil d'administration de l'ANCT, il définit dans une feuille de route la manière dont elles sont déclinées dans le département.

Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

Il est composé de :

Pour la communauté de communes :

- le président
- les vice-présidents délégués
- le DGS
- le DST
- les élus maîtres d'ouvrage des projets présentés
- toute personne dont l'expertise est requise pour l'étude des dossiers



Pour l'Etat :

- le Préfet ou son représentant,
- les services de l'État et ses opérateurs et établissements publics
- Tout autre cofinanceur du contrat (région, département....)

Des comités techniques chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du CRTE pourront se réunir en amont et leurs compositions dépendra de la thématique traitée

Le comité de pilotage siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique se compose :

Pour la communauté de communes :

- le président
- le DGS
- le DST
- Les services concernés par les actions et projets
- les élus maîtres d'ouvrage des projets présentés
- toute personne dont l'expertise est requise pour l'étude des dossiers

Pour l'Etat :

- le Préfet ou son représentant,
- les services de l'État et ses opérateurs et établissements publics
- Tout autre cofinanceur du contrat (région, département....)

Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;



- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale (CLCT).

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants de la communauté de communes et de la Préfecture, membres du comité de pilotage.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant la conférence des Maire et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.



Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs des actions et des indicateurs de suivi sont précisés dans chaque fiche action en [Annexe 2](#).

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Melun

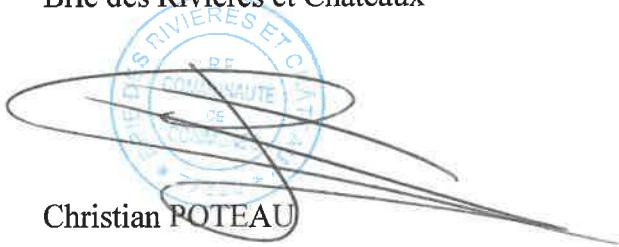


Signé à Melun le Lundi 15 novembre 2021

Pour le Préfet de Seine et Marne
Et par Délégation, le Secrétaire Général


Cyrille LE-VELY

Le Président de la communauté de communes
Brie des Rivières et Châteaux


Christian POTEAU



Sommaire des annexes

Annexe 1 - Orientations stratégiques

Annexe 2 - Fiches Projets / Fiches actions

Annexe 3 - Tableaux de synthèse du CRTE

- 3-1 Maquette financière (export du tableau déposé sur la plateforme)
- 3-2 Indicateurs de suivi

Annexe 4 - Contribution des établissements publics et opérateurs

- 4-1 ADEME
- 4-2 Caisse des Dépôts et Consignation
- 4-3 CEREMA

Annexe 5 – Modèle de convention de financement annuelle

PREFECTURE DE SEINE ET MARNE

**CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE
RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION
ECOLOGIQUE**

ANNEE 2021

ENTRE

Le Préfet du département de SEINE ET MARNE

d'une part,

ET

La Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

d'autre part,

Dénommés les parties prenantes.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

La présente convention financière 2021 liste les actions financées en 2021 à engager pour l'année 2022.

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

VU le contrat de relance et de transition écologique « du territoire de la Brie des Rivières et Châteaux », signé le lundi 15 novembre 2021, et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2021 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de relance et de transition écologique, conviennent:

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2022, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

ARTICLE 2 : Descriptif des actions engagées en 2021 et à engager en 2022

Les actions engagées en 2021 sont :

Nom de la collectivité	Nature du projet	DSIL / DETR	Montant des travaux HT	Taux de subvention accordé	Montant de la subvention accordée
Beauvoir	Restauration de l'église	DSIL Relance	413 976,42 €	100,00 %	413 976,42 €
Machault	Restauration d'un bâtiment public pour la création d'une école élémentaire avec une cantine scolaire et une salle polyvalente	DSIL Relance	4 450 929,00 €	21,98 %	978 377,63 €
Yèbles	Restauration du clos et du couvert de l'église	DSIL Relance	1 458 820,00 €	80,00 %	1 167 056,00 €
Chaumes-en-Brie	Rénovation thermique de la totalité de la mairie et création d'une salle de conseil municipal et de mariage accessible au personnes à mobilité réduite	DSIL rénovation énergétique	351 213,03 €	80,00 %	280 970,42 €
Châtelet-en-Brie (Le)	Réaménagement de l'Eco-marché désaffecté pour création d'une Maison France Services et d'une maison de santé	DETR	1 075 192,50 €	32,00 %	342 233,77 €
Coubert	Extension de l'école maternelle « les coccinelles » par la création d'une classe	DETR	389 241,26 €	80,00 %	311 393,01 €
Courquetaine	Renforcement du réseau défense incendie, création d'une bouche incendie sur la place du village	DETR	278 635,40 €	80,00 %	222 908,32 €
Châtillon-la-Borde	Installation d'un système de vidéoprotection	DETR	37 630,00 €	80,00 %	30 104,00 €
Chaumes-en-Brie	Mise en place d'un dispositif de vidéoprotection urbaine	DETR	82 827,00 €	70,00 %	57 978,90 €
Crisenoy	Installation de la vidéoprotection (15 caméras)	DETR	51 680,00 €	70,00 %	36 176,00 €
Evry-Grégy-sur-Yerres	Installation d'un système de vidéoprotection	DETR	66 775,92 €	80,00 %	53 420,74 €
Fontaine-le-Port	Espace Multi services, accueil social et de citoyenneté	DETR	113 849,00 €	80,00 %	91 079,20 €
Moisenay	Travaux d'installation d'un système de vidéoprotection (21 caméras)	DETR	67 553,00 €	80,00 %	54 042,40 €
Ozouer-le-Voulgis	Extension du système de vidéoprotection à 25 caméras (+14)	DETR	157 000,00 €	56,00 %	87 323,40 €
Total EPCI			8 995 322,53 €		4 127 040,21 €

Les actions, qui seront à engager en 2022, sont déclinées en annexe 1 de la présente convention.

Chacune d'elle se présente sous la forme d'une fiche-action qui comporte au moins les rubriques suivantes :

- l'axe prioritaire du contrat
- la désignation/l'objet de l'action
- sa localisation
- son descriptif sommaire
- le maître d'ouvrage
- le budget de l'action
- la part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas)
- la part attendue par l'Etat (*crédits du plan de relance, dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques, ...*)
- les parts des autres contributeurs : signataires-partenaires du contrat de relance et de transition écologique, autres cofinanceurs : (*contrat avec une collectivité, appel à projet, apports non financiers, ...*)
- le calendrier de réalisation
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Ainsi que toute autre indication utile aux co-financeurs.

ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles

Le financement de chacune des actions programmées en 2021 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Au titre de l'année budgétaire 2022, sur la base des actions programmées listées à l'**Annexe 1** de la présente convention, les montants des crédits appelés pour chacun des partenaires figurent dans la maquette financière à l'**Annexe 3**.

Les actions matures 2022 contenues dans la maquette financière seront étudiées en Comité technique et Comité de pilotage et feront l'objet d'une convention financière courant 2022 pour celles qui auront obtenu des subventions.

ARTICLE 5 : Durée

La présente convention est signée pour l'année 2021 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites à l'article 2 pour l'année 2021 devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre 2021.

ARTICLE 6 : Suivi

Le comité de pilotage du contrat de relance et de transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Signé à Melun le lundi 15 Novembre 2021,

Pour le Préfet de Seine et Marne
Et par Délégation, le Secrétaire Général

Cyrille LE-VELY



Le Président de la communauté de communes
Brie des Rivières et Châteaux

Christian POTEAU




CREDITS ETATS SOLICITES

Les orientations stratégiques du Projet de territoire :

1 Tendre vers un territoire solidaire qui garantit à ses habitants le bien vivre ensemble dans un cadre de vie qui répond aux enjeux écologiques.
2 Santé et accompagnement du monde économique (entrepreneurs, agriculteurs, commerçants, acteurs de l'innovation...) dans ses actions durables.

3 Renforcer les mobilités pour limiter l'empreinte carbone et descendre vers les zones isolées.

4 *Préserver les espaces naturels, la biodiversité et le patrimoine architectural*

5 Favoriser la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés

3 Favoriser la rénovation énergétique de bien public et privé

6 **Préserver les ressources en eau et favoriser la production d'énergie locale et renouvelable pour limiter la dépendance du territoire aux énergies fossiles**

6 **Préserver les ressources en eau et favoriser la production d'énergie locale et renouvelable pour limiter la dépendance au territoire aux énergies fossiles.**

Orientation	N°Action	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Total crédits Etat sollicités par type de crédits HT	Plan de relance	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Agence de l'eau	Autres
4		Rénovation du lycée Communautaire	Commune de Bonsac	9 500					9 500	
5		Rénovation de la toiture et de l'isolation thermique de l'école primaire et de la maternelle	commune de Champceaux	261 600					261 600	
3		Création liaison douce (Dourbie/Pacé)	Commune de Coulent	516 190					516 190	
1		Transformation d'un terrain communal en lieu de partage pour la pratique sportive et l'installation d'un potager et verger pour les habitants	Commune de Courquaine	40 000					40 000	
1, 2 et 6		Création d'un espace de remise en état scolaire	Commune de Féney	445 160					445 160	
3		création d'une liaison douce entre le Chatelet-en-Brie (collège) et Fontaine-le-Pont (gare)	Commune de Fontaine le port	4 500					4 500	
4		Végétalisation des allées secondaires du cimetière	Commune de Grisy-Saint-Lô	91 200					91 200	
3		création d'une liaison douce entre le Chatelet-en-Brie (collège) et Fontaine-le-Pont (gare)	Commune le Chatelet en Brie	56 000					56 000	
5		Remplacement de l'éclairage public existant par des led	Commune le Chatelet en Brie	0					0	
3		Stérilisation des abords du parc résidentiel de la Matinée	Commune le Chatelet en Brie	10 000					10 000	
Petites Villes Fedéramain		Revitalisation de la commune dans le cadre du programme « Petites villes de demain »	Commune le Chatelet en Brie	90 000					90 000	
	1, 2 et 4	Valorisation de l'agriculture durable locale	Commune de Machault	251 564					251 564	
	1, 4 et 5	Réalisation d'un groupe scolaire	Commune de Machault	1 461 048					611 048	
	1, 4 et 5	Réalisation d'une restauration scolaire	Commune de Machault	131 016					78 016	
	1, 4 et 5	Réalisation d'une saline paléochrétienne-lieu	Commune de Machault	217 418					142 100	
1 ; 2		Création de commerces de proximité	Commune de Maizemay	659 715					659 715	
3 ; 4		Réhabilitation et l'embellissement des 4 ponts	Commune de Maizemay	64 988					64 988	
3		Réalisation d'une liaison fluviale - Rue des écrans RD 40	Commune de Paimpou	52 589					52 589	
				46 015					46 015	6 574

Passage en Lod sur le territoire pour l'éclairage public		Commune de Parfondre	11 247	11 247
5	Remplacement chaudière de la Mairie	Commune de Parfondre	5 966	5 966
5	Création d'une nouvelle salle des sports et transformation et évolution de la salle des sports existantes	Commune de Parfondre	45 430	45 430
1	Réhabilitation et mise aux normes de l'Ecole élémentaire	Commune de Slivry-Courtry	136 000	136 000
5	Création d'une passerelle pour piétons et Cyclistes	Commune de Seignolles en Brie	320 000	640 000
1	Création d'une passerelle	Commune de Yerles	332 000	332 000
1	Construction d'un bâtiment pour les services techniques	Commune de Yerles	148 296	148 296
3	Création d'une liaison directe entre le bong et le bassin de Nigent sur Avon (D 353)	Commune de Yerles	196 059	196 059
6	Reconstruction STEP - FRP 150 EH - Ozoir les Bains	CCBRC/ASS	500 000	500 000
6	STEP + BO + Réseaux - Argenteuil	CCBRC/ASS	565 622	565 622
6	Reconstruction STEP - BA 1000 EH - Ronchamp	CCBRC/ASS	1 085 661	1 085 661
6	travaux réseaux rue de courbent - Seignolles	CCBRC/ASS	216 600	216 600
6	travaux réseaux (Traversée SDA) - Valence en Brie	CCBRC/ASS	475 000	475 000
6	Mise en conformité GC + Métrologie	CCBRC/ASS	77 160	77 160
6	Reconstruction STEP - BA 1550 EH - Foujix-Bléaudy	CCBRC/ASS	1 920 000	1 920 000
6	Reconstruction STEP - BA 1900 EH - Seignolles + travaux réseaux de reconditionnement	CCBRC/ASS	2 020 500	2 020 500
6	Déodenisation STEP - Chaillet en Brie	CCBRC/ASS	149 925	149 925
6	Réhabilitation du réservoir du Chaillet en Brie	CCBRC /Eau	66 000	66 000
6	Etude DUF Guignes	CCBRC /Eau	35 640	35 640
6	Réhabilitation du réservoir des guignes	CCBRC /Eau	95 400	95 400
6	SDAEP sur les 31 communes	CCBRC /Eau	1 134 840	1 134 840
6	Construction UTEP de Guignes	CCBRC /Eau	230 000	230 000
6	Secrétariats sur les 31 communes	CCBRC /Eau	219 000	219 000
1,2,3,4,5,6	Aménagements et rénovation d'équipements COUBERT	CCBRC	1 713 000	1 713 000
1,3,5 et 6	Agrandissement de l'Hôtel de la Commune	CCBRC	600 000	600 000
3	Etude sur le schéma directeur des liaisons douane	CCBRC	28 000	28 000
1,2	Etude sur l'opportunité de réalisation d'une usine de déchets à l'échelle du territoire	CCBRC	28 000	28 000
TOTAL		16 722 034	2 691 378	48 015
			5 381 353	28 000
			6 795 348	6 795 348
				100 000

ACTIONS CRTE CCBRC

Thématique	ACTION N °1	BOMBON
------------	-------------	--------

THEMATIQUE :	Orientation n°4 : Préserver les espaces naturels, la biodiversité et le patrimoine architectural
Catégorie DETR	Catégorie 4
Intitulé de l'action :	Rénovation du lavoir communal
Maître d'ouvrage	Mairie de Bombon
Maître d'œuvre	Initiative 77
Pilote interne	Nom Prénom : Salazar Joëlle.....Qualité : Maire..... Mail jsalazar.mairie@gmail.com Tel : ...0670721034.....

Objectifs du Projet :

Redonner vie à une partie du patrimoine de Bombon : le lavoir.

Lieu de l'action (Adresse) :

Rue du lavoir 77720 Bombon

Résumé de l'action :

Réhabilitation de l'ancien lavoir et inscription de ce bâtiment dans un espace naturel qui sera aménagé.

Description détaillée de l'action :

Très beau lavoir du début du XIXème siècle, d'une superficie d'environ 100m2. Il est situé en bordure d'un chemin de randonnée et d'une parcelle de terre en jachère, délimitée par un rû. L'objectif est double : 1° réhabiliter ce lavoir ce qui signifie remanier la toiture, refaire les enduits, placer des barreaux aux ouvertures, laisser des espaces pour les mésanges et les chauves-souris.... et le remettre en eau. La source n'est pas loin et il semble possible de la retrouver.

2° acheter la parcelle de 4000m2, non exploitée par l'agriculteur, qui jouxte le lavoir, aménager cet espace en plantant des espèces végétales (à définir), en plaçant des bancs et des tables. L'ensemble constituera ainsi un espace de détente et de repos aussi bien pour les Bombonnais que pour les randonneurs à pied ou en VTT qui profiteront également d'un lavoir réhabilité.

La réhabilitation du lavoir sera entièrement réalisée par une équipe de travailleurs en réinsertion professionnelle.

Partenaires

1° le PDIPR : le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
2°Initiative 77

Plan de financement : Fonctionnement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Total			

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Total		
Reste à charge collectivité		

Plan de financement : Investissement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Main d'oeuvre	5000,00 €		
Matériaux	3000,00 €		
Location 2 jours pelleuse	1 500,00 €		
achat de la parcelle de 4000 M2	4 500,00 €		
Plantations de végétaux	1 000,00 €		
Bois pour bancs et tables	1 500,00 €		
Total	16 500 €		

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
PDIPR	40% de la main d'oeuvre	2000,00 €
	60% des matériaux	2 500,00 €
Etat		9 500
Total		14 000 €
Reste à charge collectivité		2 500 €

Plan de financement : Dispositifs financiers mobilisés ou à mobiliser avec le phasage / Préciser les apports non financiers à valoriser

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)

2022	2023	2024	2025	2026
x	x			

Calendrier prévisionnel des différentes étapes

Etapes	Calendrier
1 réhabilitation du lavoir	début printemps 2022, fin 6 semaines après
2 achat et aménagement de la parcelle	2023 début printemps 2023 fin automne 2023

Indicateurs d'évaluation proposés

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Patrimoine	Une richesse conservée
Social	Une possibilité pour les travailleurs sur le chantier de retrouver du travail après cette expérience
Touristique	Un embellissement du village et du val d'Ancoeur

Thématique	ACTION N°2	CHAMPEAUX
THÉMATIQUE :	Orientation n°5 : Favoriser la rénovation énergétique du bâti public et privé	
Catégorie DETR	Catégorie 1	
Intitulé de l'action :	Rénovation toiture / Isolation école primaire et mairie	
Maître d'ouvrage	Mairie de CHAMPEAUX	
Maître d'œuvre	Olivier ROSSIGNOL Architecte DESA 14 Rue du Gué, La Fresnois 77320 Choisy-en-Brie	
Pilote interne	Nom Prénom : Yves LAGÜES-BAGET Qualité : Maire Mail : champeaux77.maire@gmail.com Tel : 06 98 31 99 69	

Objectifs de l'action :

Réduire la consommation énergétique, réduire les émissions de CO2, réaliser des économies de fonctionnement, améliorer le confort des usagers.

Lieu de l'action (Adresse) :

École primaire : Place du Cloître, Mairie : Place du Cloître.

Résumé de l'action :

Suite au Contrat en Energie Partagée conclu avec le SDESM, l'étude menée préconise un certain nombre d'actions

Description détaillée de l'action :

Rénovation de la toiture / Isolation thermique / Remplacement des huisseries de l'école primaire. Investissements en technologies innovantes de chauffage pour l'école primaire. Remplacement des huisseries de la mairie. *Étude SDESM ci-jointe*

Partenaires :

Coût prévisionnel :

300 000 €

Plan de financement : Investissement

DÉPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Travaux	300 000	20%	360 000
Maîtrise d'œuvre	27 000	20%	32 400
Total	327 000	20%	392 400

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
DETR/DSIL/CRTE	80%	261 600
Total	80%	261 600
Reste à charge collectivité	20%	78 480

Plan de financement : Dispositifs financiers mobilisés ou à mobiliser avec le phasage / Préciser les apports non financiers à valoriser

Fonds propres

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées : Période de la durée des travaux)

2022	2023	2024	2025	2026
<input checked="" type="checkbox"/>				

Calendrier prévisionnel des différentes étapes

Étapes	Calendrier
Déclaration préalable	Janvier / Février 2022
Appel d'offres	Janvier / Février 2022
Durée des travaux	Avril / Août 2022

Indicateurs d'évaluation proposés

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus

Thématique	ACTION N°3	COUBERT
THEMATIQUE :	Orientation n°3 : les mobilités pour limiter l'impact carbone et désenclaver les zones: Renforcer les zones isolées	
Catégorie DETR	Catégorie 8	
Intitulé de l'action :	Création Liaison douce (Deuxième partie)	
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE COUBERT	
Maître d'œuvre	CPA CONSEILS LAURENT LATTE	
Pilote interne	Nom Prénom : Louis Saout Qualité : Maire Mail : Louis.saout@ccbrc.fr Tel : 06 13 56 85 42	

Objectifs de l'action :

Création de la deuxième partie du programme de liaisons douces.

Lieu de l'action (Adresse) :

Cœur de ville de la commune – 77 170 Coubert

Résumé de l'action :

Création, entretiens, modification, des liaisons douces à destination des collégiens, en destination du collège.

Description détaillée de l'action :

- Création de liaisons douces,
- Signalisation,
- trottoirs accessibles aux personnes à mobilité réduite,
- Voies vélos,
- Cheminements piétons.

Partenaires

Etat (DSIL)

Coût prévisionnel

645 236,85 € ht de travaux

Plan de financement : Investissement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Travaux	645 236,85	129 047,37	774 284,22
Total	645 236,85	129 047,37	774 284,22

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Etat (DSIL)	80%	516 189,48 €
Total	80%	516 189,48 €
Reste à charge collectivité	20%	129 047,37 €

Plan de financement : Dispositifs financiers mobilisés ou à mobiliser avec le phasage / Préciser les apports non financiers à valoriser

A solliciter : DSIL de l'état

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées : Période de la durée des travaux)

2022	2022	2023	2025	2026
Demande de subventions	Travaux			

Calendrier prévisionnel des différentes étapes

Etapes	Calendrier
Demande de DSIL	Début 2022
Travaux, réalisation de l'opération	2022

Indicateurs d'évaluation proposés

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Enquête auprès des collégiens	Praticité des voies
Enquête auprès des habitants et des utilisateurs	Sécurité des voies, délaissement de la voiture

Thématique	ACTION N°4	COURQUETAINE
------------	------------	--------------

THEMATIQUE :	Orientation n°1 : Tendre vers un territoire solidaire qui garantit à ses habitants le bien vivre ensemble dans un cadre de vie qui répond aux enjeux écologiques	
Catégorie DETR	Catégorie 5	
Intitulé de l'action :	Aménagement de l'espace communal près du Château d'eau en lieu de partage mixte scolaire/jeunesse et ouverture de public avec potager, verger et lieu de pratique sportive	
Maître d'ouvrage	Commune de Courquetaine	
Maître d'œuvre	Didier JAKUBCZAK	
Pilote interne	Nom Prénom : LUCZAK Daisy	Qualité : Maire
	Mail : mairie.courquetaine@wanadoo.fr Tel : 0164076353	

Objectifs de l'action :

Transformation d'un terrain communal vierge en lieu de partage.
 Création d'espaces de pratiques sportive pour les élèves de la commune et pour la Jeunesse, ouverture au public, création d'un potager et d'un verger partagés, lieux de rencontres.
 Double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale (sport, santé, éducation, échanges intergénérationnels), sensibilisation à l'environnement et à la biodiversité.

Lieu de l'action (Adresse) :

Rue du Bue – 77390 Courquetaine (à côté du château d'eau)

Résumé de l'action :

L'objectif de cette action est à la fois de permettre aux élèves de l'école élémentaire d'avoir accès à un lieu pour la pratique sportive et ainsi contribuer à réduire les déplacements en car scolaire, réduire l'empreinte carbone. Cela permettra également aux jeunes de la commune d'avoir un lieu d'échange et de pratiques sportives, à travers la construction d'un espace sportif pour tous les publics, scolaires, extrascolaires et associatifs.

En parallèle, création d'un verger et potager ouvert à tous, dans le but de favoriser les échanges et les rencontres entre les habitants : sensibilisation à la biodiversité et l'environnement.

Description détaillée de l'action :

Le terrain communal est nu et disponible immédiatement pour :

- Clôture, sécurisation de l'espace public, accès piétons
- Aménagement d'un plateau sportif, scolaire et ouvert au public.
- Création de lieux partagés : tables, mobiliers, jeux.

Installation d'un potager et d'un verger partagés pour les habitants du village.

Partenaires :

Coût prévisionnel :

100 000 € HT maximum pour la globalité du projet

Plan de financement : Fonctionnement : 5 000 € HT

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Entretien espaces verts	2 000	400	2 400
Animations associations	2 000	400	2 400
Fournitures diverses	1 000	200	1 200
Total	5 000	1 000	6 000

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Total		
Reste à charge collectivité		6 000

Plan de financement : Investissement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Clôture / Sécurisation	30 000	6 000	36 000
Plateau sportif	50 000	10 000	60 000
Lieux partagés	10 000	2 000	12 000
Potager / Verger	10 000	2 000	12 000
Total	100 000	20 000	120 000

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Subvention CRTE	40 %	40 000

Subvention Conseil régional	20 %	20 000
Total	60 %	60 000
Reste à charge collectivité	40 %	40 000

Plan de financement :

Dispositifs financiers mobilisés ou à mobiliser avec le phasage / Préciser les apports non financiers à valoriser :

- Demande de subvention CRTE à la CCBRC
- Demande de subvention au Conseil régional d'Île-de-France début 2022
- Recherche d'une association pour le fonctionnement des espaces partagés (Comité des Fêtes de Courquetaine, Association Marieloup)
- Création d'une association d'habitants de Courquetaine

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées : Période de la durée des travaux)

2022	2023	2024	2025	2026
X	X			

Calendrier prévisionnel des différentes étapes

Etapes	Calendrier
Dépôt du dossier CRTE	4e trimestre 2021
Dépôt du dossier IDF	1er semestre 2022
Recherche des partenaires des différentes opérations	2022

Indicateurs d'évaluation proposés

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Accès plateau sportif	Rentrée scolaire 2023
Démarrage potager et verger	2023

Thématique	ACTION N°5	FERICY
THEMATIQUE :	Orientation 1 - Orientation 2 – Orientation 6	
Catégorie DETR	Catégorie 1 et Catégorie 8	
Intitulé de l'action :	Création d'un espace de restauration scolaire	
Maître d'ouvrage	Mairie de Féry	
Maître d'œuvre	Cabinet d'Architecture Bricet	
Pilote interne	Nom Prénom : Cécile DJORDJEVIC Qualité : Maire-adjointe Mail : cecile.djordjevic@fericy.fr Tel 06 83 38 60 15	

Objectifs du Projet :

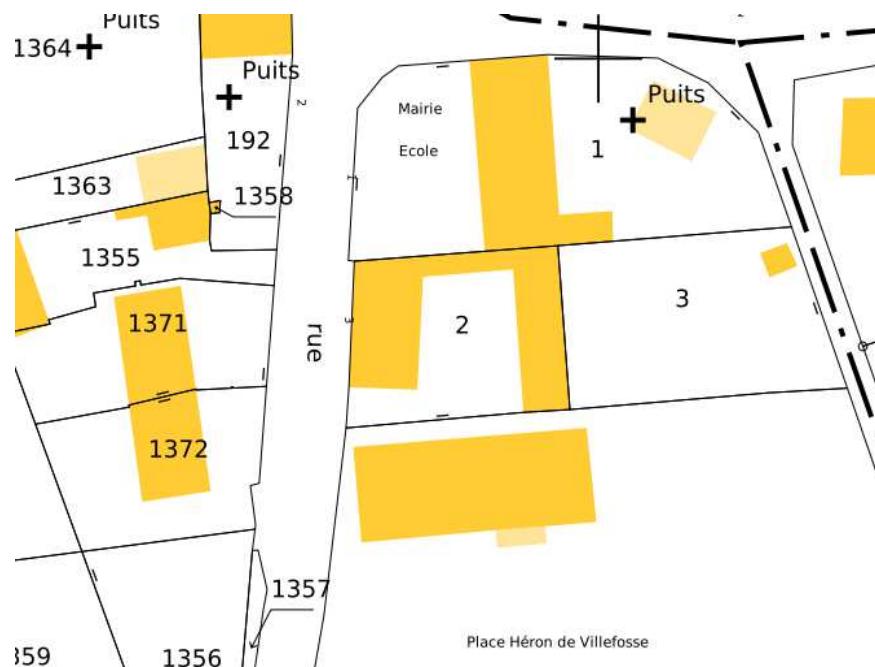
Offrir un service cantine scolaire aux enfants scolarisés dans le village (CE1 à CM2)

Ceci afin de :

- Supprimer les bus qui transitent le midi entre Machault (où est située l'actuelle et unique cantine) et Féry (impact financier et environnemental)
- Respecter le temps de restauration qui doit être d'au moins 30 minutes pour les élémentaires (NF X50-220) /// Apporter un confort de vie aux élèves en assurant une pause méridienne suffisamment longue

Lieu de l'action (Adresse) :

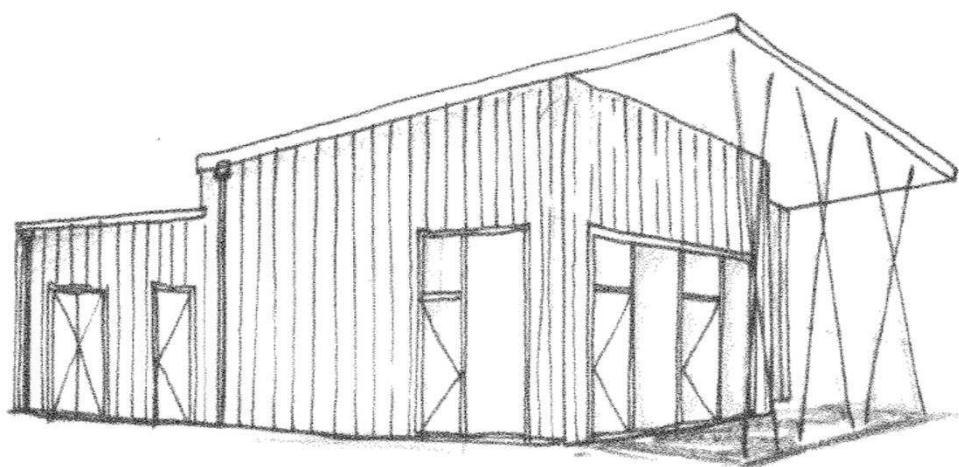
Place Héron de Villefosse : Dans la continuité de la salle des fêtes existante, coté est.





Type de construction envisagée :

Tout en conservant l'objectif principal, une restauration conforme, de proximité, limitant l'impact carbone de la pause méridienne occasionné par les transports en bus, cette construction se veut respectueuse de l'environnement en utilisant des procédés de dernière génération en termes d'isolation et d'acoustique. Une attention particulière sera portée pour le chauffage. En effet, avec la collaboration du SDESM, nous envisageons d'équiper cette cantine d'une chaufferie de type circuit de chaleur en prévoyant une capacité de chauffage pouvant alimenter à terme l'école et la salle des fêtes actuellement équipées d'un chauffage électrique énergivore « grille-pains ».



Résumé de l'action :

Construction d'un restaurant scolaire à énergie positive pour les élèves de l'école de Féricy afin de supprimer les trajets de bus jusqu'au restaurant scolaire de Machault et d'apporter un confort sur le temps de restauration aux élèves.

Description détaillée de l'action

2021 est une année charnière en terme de restauration, c'est la première année durant laquelle le Regroupement Pédagogique Féricy-Machault est obligé de refuser des élèves à la cantine de Machault faute de place.

Après ce constat : évolution démographique de la commune de Machault et conditions déplorables de la restauration actuelle, le conseil municipal de Féricy a pris la décision de lancer ce projet ambitieux mais néanmoins indispensable pour nos deux communes.

Aller à la cantine à pied, avoir plus de temps pour déjeuner et profiter de la pause méridienne : c'est ce que souhaite la municipalité pour les enfants scolarisés à Féricy.

Actuellement, ils se rendent en bus sur deux services à la cantine située sur la commune de Machault, distante de 2,3 km.

Ces 2 allers-retours présentent de nombreux inconvénients :

- Chronophage : Les enfants déjeunent en ¼ heure alors que la réglementation fixe la pause méridienne à 30 minutes minimum pour les élémentaires

- Coûteux :

- * Mobilisation de personnel pour la surveillance dans le transport

- * Coût du transport financé en grande partie par la Région

- Nuisances environnementales : empreinte carbone, consommation de carburant...

- Gênes aux riverains : encombrement des routes exiguës, bruit, gaz d'échappement...

Notre projet recentre le scolaire et le périscolaire autour de l'école actuelle ; la cantine fait partie d'une réflexion globale sur le réaménagement des espaces de vie au sein de l'école (acquisition d'un terrain pour agrandir la cour notamment et qui permettrait d'accéder directement à la future cantine). Le cahier des charges Maîtrise d'œuvre a été rédigé conjointement avec le CAUE.

Avec ce projet, la municipalité souhaite s'intégrer dans les objectifs du PCAET de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux: diminution de l'empreinte carbone, transition énergétique, utilisation de matériaux bio sourcés et à faible empreinte écologique.

Notre ambition serait de tendre vers une bâtie à énergie positive, avec une toiture équipée de production d'énergie type photovoltaïque et un chauffage de dernière génération type pompe à chaleur, avec la possibilité d'étendre ce système à la salle des fêtes adjacente et à l'école.

C'est un projet ambitieux mais nécessaire pour Féricy car l'école est au cœur de la vie d'un village rural comme le nôtre et le cadre de vie que nous pouvons offrir à nos enfants est essentiel afin qu'ils puissent apprendre et grandir sereinement.

Par ailleurs, nous constatons cette année encore que la commune de Machault atteint ses limites en terme de taille et de service par rapport au nombre de demi-pensionnaires inscrits.

Partenaires

Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique Machault Féricy
SDESM
CCBRC (PCAET)

Plan de financement : Fonctionnement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Frais de géomètre pour bornage	1 500€	300€	1 800€
Frais de notaire	300€	30€	330€
Total	1 800€	330€	2 230€

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Total		
Reste à charge collectivité		

Plan de financement : Investissement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
A.M.O.	35 000€	7 000€	42 000€
Etude de sol	3 000€	500€	3 500€
Achat terrain	17 500€	3 500€	21 000€
Travaux	500 000€	100 000€	600 000€
Mobilier	12 000€	240€	12 240€
Total	556 700€	11 240€	667 940€

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Subvention ASP (100% du montant HT avec un plafond à 3000€ si moins de 3 333 repas)		3 000€
ETAT	80%	445 360€
Total		448 360€
Reste à charge collectivité		108 340€

Plan de financement : Dispositifs financiers mobilisés ou à mobiliser avec le phasage / Préciser les apports non financiers à valoriser

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)

2022	2023	2024	2025	2026
<input checked="" type="checkbox"/> x	<input checked="" type="checkbox"/> x			

Calendrier prévisionnel des différentes étapes	
Étapes	Calendrier
Bornage et achat parcelle voisine	2021-2022
Étude de sol	2021-2022
Étude de l'AMO	2021-2022
Lancement du marché	2022
Travaux	2022-2023

Indicateurs d'évaluation proposés	
Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus

Thématique	ACTION N°6	FONTAINE LE PORT
------------	------------	------------------

THEMATIQUE	Orientation n°3 : Renforcer les mobilités pour limiter l'impact carbone et déseclaver les zones isolée
Catégorie DETR 2022	Catégorie 8
Intitulé de l'action	Création d'une liaison douce entre le Chatelet-en-Brie (collège) et Fontaine-le-Port (gare)
Maître d'ouvrage	Fontaine-le-Port
Maître d'œuvre	Non désigné à ce jour
Pilote interne	<p>Nom Prénom : Béatrice MOTHRÉ Qualité :Maire</p> <p>Mail : maire-fontaineleport@orange.fr Tel : 06 72 25 54 38</p>

Objectifs de l'action

Relier les villes du Châtelet-en-Brie et de Fontaine-le-Port par une liaison douce sécurisée. Cet axe pourrait servir à des activités de loisirs mais également aux collégiens en provenance de Fontaine-le-Port et aux châtelains souhaitant rejoindre la gare de Fontaine-le-Port

Lieu de l'action (adresse)

Le tracée s'étend du collège Rosa Bonheur au Châtelet-en-Brie à la gare de Fontaine-le-Port, soit une distance de plus de près de 4 KM (à confirmer)



Résumé et descriptif de l'action

Il nous faut :

- Désigner un AMO (en charge de l'étude et du suivi du projet) :
- Rechercher des financeurs et monter les dossiers correspondants.

Partenaires

Acteurs et/ou financeurs identifiés :

- Fontaine-le-Port : commune à l'initiative du projet.
- Département de Seine-et-Marne - Direction des routes
- Région IDF
- AMO/MOE restant à désigner.
-

Coût prévisionnel

A venir.

Plan de financement (investissement et fonctionnement)

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Assistant à maîtrise d'ouvrage	15 000 € HT	NC	Non connu à ce jour

Maître d'œuvre	Non connu à ce jour	NC	Non connu à ce jour
Travaux	Non connu à ce jour	NC	Non connu à ce jour
Entretien de l'axe (post-travaux)	Non connu à ce jour	NC	Non connu à ce jour
Total	Non connu à ce jour	NC	Non connu à ce jour

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
PlanVélo77 (Département et Région)	70%	Non connu à ce jour
CCBRC : DSIL	Non connu à ce jour	Non connu à ce jour
UE : FEDER ou FEADER	Non connu à ce jour	Non connu à ce jour
Reste à charge collectivité	Non connu à ce jour	Non connu à ce jour
Total	Non connu à ce jour	Non connu à ce jour

Plan de financement : dispositifs financiers mobilisés ou à mobiliser avec le phasage/préciser les apports non financiers à valoriser

Prévoir une répartition de la charge financière au prorata du linéaire de chacune des communes.

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées : période de la durée des travaux)				
2022	2023	2024	2025	2026
<input checked="" type="checkbox"/> X	<input checked="" type="checkbox"/> X			

Calendrier prévisionnel des différentes étapes

Etapes	Calendrier
Phase étude	2021
Demande de subventions	2022
Rédaction du DCE et réalisation des travaux	2023

Indicateurs d'évaluation proposés

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Fréquentation de l'axe	Non connu à ce jour

Thématique	ACTION N°7	GRISY-SUISNES
THEMATIQUE :	Orientation n° 4 : Préserver les espaces naturels, la biodiversité et le patrimoine architectural	
Catégorie DETR 2022	Catégorie 7	
Intitulé de l'action :	Végétalisation des allées secondaires du cimetière	
Maître d'ouvrage	Commune de Grisy-Suisnes	
Maître d'œuvre	Commune de Grisy-Suisnes	
Pilote interne	<p>Nom Prénom : Eric CONCHON Qualité : Responsable des services techniques</p> <p>Mail : eric.conchon@grisy-suisnes.fr.....Tel : 06.42.12.06.59.....</p>	

Objectifs de l'action :

Limiter le ruissellement en favorisant l'infiltration des eaux de pluie à la parcelle
 Réduire l'empreinte écologique en s'inscrivant dans une démarche de développement durable (zérophyto et moins d'entretien)

Lieu de l'action (Adresse) :

Cimetière de Grisy-Suisnes – Allée du Cimetière

Résumé de l'action :

Végétalisation des allées secondaires du cimetière en 3 tranches de travaux réparties sur 3 ans (2022 – 2023 – 2024)

Description détaillée de l'action :

Dans le cadre de la politique environnementale mise en place depuis plusieurs années par la collectivité, le projet consiste en la végétalisation des allées secondaires du cimetière.

Description :

Mise en place de dalles alvéolées en plastique, remplie de terre végétale et de graminées à majorité de fétuque (moins de tonte). Les dalles sont posées sur un lit de sable drainant en fond forme.

Les dalles sont circulables et homologuées pour les accès PMR.

Voir vue en plan et descriptions détaillées des travaux sur le devis de l'entreprise ALPHA TP en date du 05 janvier 2021, d'un montant total de 37 478.10 € H, pour un traitement de 269 m², correspondant à la première tranche de l'opération qui comprend 3 tranches réparties sur 3 ans (Carré A en 2022, Carré C en 2023, Carré D en 2024).

Partenaires

Travaux : Seront réalisés par l'entreprise titulaire du marché/accord cadre à bons de commande – Travaux

d'aménagement des voiries.

Conseil : Association Aqui'Brie.

Plan de financement : Investissement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
1 ^{ère} tranche (2022) Carré A	38.000,00	7.600,00	45.600,00
2 ^{ème} tranche (2023) Carré C	38.000,00	7.600,00	45.600,00
3 ^{ème} tranche (2024) Carré D	38.000,00	7.600,00	45.600,00
Total	114.000,00	22.800,00	136.800,00

RECETTES

Moyens financiers	Taux (%) du HT)	Montant
CRTE	80	91.200,00 sur 3 ans
Total	80	91.200,00 sur 3 ans
Reste à charge collectivité	20	22.800,00 sur 3 ans

Plan de financement : Dispositifs financiers mobilisés ou à mobiliser avec le phasage / Préciser les apports non financiers à valoriser

Réalisation en 3 tranches :

- 1^{ère} tranche des travaux en 2022 pour environ 38.000€ HT
- 2^{ème} tranche des travaux en 2023 pour environ 38.000€ HT
- 3^{ème} tranche des travaux en 2024 pour environ 38.000€ HT.

Le financement de cette opération sera effectué par des crédits inscrits en dépenses et en recettes inscrites en fonds libres et subventions (exercices 2022 à 2024).

Une aide au titre du CRTE sera éventuellement allouée pour financer cette opération.

L'aide ne représentera pas plus de 80 % du montant total de l'opération.

Le montant global de l'opération s'élève à environ 114.000 Euros HT, réparti sur 3 années, à raison de 38.000,00€ par tranche d'une année, selon l'estimation pour une phase ci-jointe, soit un montant global de subvention sollicitée de : 91.200,00€ uniformément réparti sur 3 années, représentant 80 % du montant HT des travaux, au titre du CRTE.

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)

2022	2023	2024	2025	2026
4^{ème} trimestre	4^{ème} trimestre	4^{ème} trimestre		

Calendrier prévisionnel des différentes étapes

Etapes	Calendrier
1 ^{ère} tranche – Carré A	4 ^{ème} trimestre 2022 – Durée 1 mois
2 ^{ème} tranche – Carré C	4 ^{ème} trimestre 2023 – Durée 1 mois
3 ^{ème} tranche – Carré D	4 ^{ème} trimestre 2024 – Durée 1 mois

Indicateurs d'évaluation proposés

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Réduction significative du ruissellement	Perméabilisation des surfaces végétalisées
Réduction des opérations d'entretien (zérophyto)	Plus d'utilisation de produit phytopharmaceutique

Thématique	ACTION N°8	
------------	------------	-------------------------------------------------------------------------------------

THEMATIQUE	Orientation n°3 : Renforcer les mobilités pour limiter l'impact carbone et désenclaver les zones isolées
Catégorie DETR 2022	Catégorie 8
Intitulé de l'action	Création d'une liaison douce entre le Châtelet-en-Brie (collège) et Fontaine-le-Port (gare)
Maître d'ouvrage	Le Châtelet-en-Brie / Fontaine-le-Port
Maître d'œuvre	Non désigné à ce jour
Pilote interne	<p>Nom Prénom : Gonzalez Tony Qualité : Directeur Général des Services</p> <p>Mail : tony.gonzalez@chatelet-en-brie.fr Tel : 01 60 69 34 72</p>

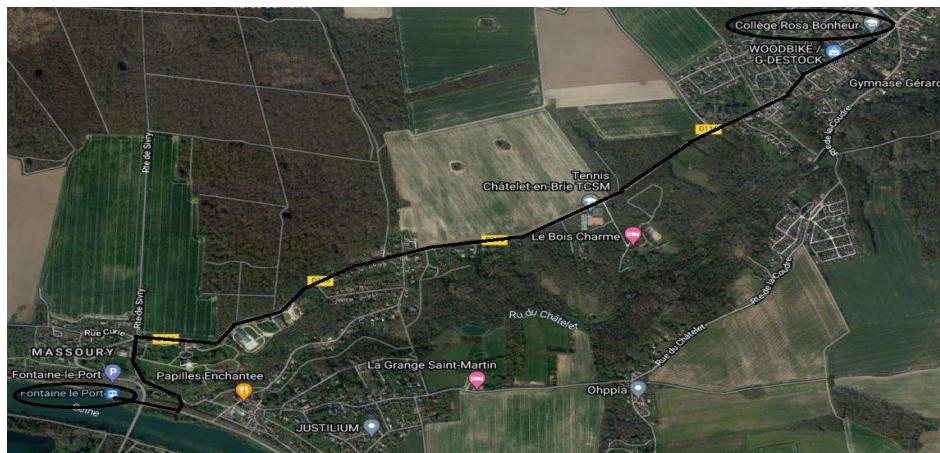
Objectifs de l'action

Il s'agit de relier les villes du Châtelet-en-Brie et de Fontaine-le-Port par une liaison douce (appellation à affiner) sécurisée. Cet axe pourrait servir à des activités de loisirs mais également aux collégiens en provenance de Fontaine-le-Port et aux châtelains souhaitant rejoindre la gare.

Cet axe a été identifié par le département de Seine-et-Marne comme une section à équiper (cf. PlanVélo77 dans sa version du 19 juin 2020).

Lieu de l'action (adresse)

Le tracée s'étend du collège Rosa Bonheur au Châtelet-en-Brie à la gare de Fontaine-le-Port, soit une distance de plus de 3,7 km.



Résumé et descriptif de l'action

Le travail consiste à :

- Désigner un AMO (en charge de l'étude du projet) : comptage, étude topographique, établissement d'un schéma directeur comprenant un séquençage de l'axe, le bilan du trafic existant, la classification de l'axe et la définition du type de liaison douce possible.
 - Désigner un MOE (en charge de la conduite du projet) : réalisation d'APS/APD, lancement et suivi des marchés de travaux.
 - Rechercher des financeurs et monter les dossiers correspondants.

Partenaires

Acteurs et/ou financeurs identifiés :

- Le Châtelet-en-Brie et Fontaine-le-Port : communes à l'initiative du projet.
 - La CCBRC dotée de la compétence transport/tourisme. La CCBRC est également détentrice de plusieurs courts de tennis à mi-chemin entre les deux communes.
 - Département de Seine-et-Marne (direction des routes, ARD, etc.) : financeur et propriétaire de la quasi-intégralité de l'axe concerné (D116).
 - Région IDF (financeur).
 - AMO/MOE restant à désigner.

Coût prévisionnel

A venir.

Plan de financement (investissement et fonctionnement)

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Assistant à maîtrise d'ouvrage	15 000 € HT	NC	Non connu à ce jour

Maître d'œuvre	Non connu à ce jour	NC	Non connu à ce jour
Travaux	Non connu à ce jour	NC	Non connu à ce jour
Entretien de l'axe (post-travaux)	Non connu à ce jour	NC	Non connu à ce jour
Total	Non connu à ce jour	NC	Non connu à ce jour

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant HT
Etat	0%	0,00 € HT
Région (PlanVélo77)	50%	
Département (PlanVélo77)	20%	392 000,00 € HT
CCBRC (DSIL)	10%	56 000,00 € HT
SDESM	0%	0,00 € HT
Agence de l'eau	0%	0,00 € HT
Reste à charge collectivité	20 %	112 000,00 € HT
Total	100%	560 000,00 € HT

Plan de financement : dispositifs financiers mobilisés ou à mobiliser avec le phasage/préciser les apports non financiers à valoriser

Prévoir une répartition de la charge financière au prorata du linéaire de chacune des communes.

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées : période de la durée des travaux)				
2022	2023	2024	2025	2026
<input checked="" type="checkbox"/> X	<input checked="" type="checkbox"/> X			

Calendrier prévisionnel des différentes étapes

Etapes	Calendrier
Phase étude	2021
Demande de subventions	2022
Rédaction du DCE et réalisation des travaux	2023

Indicateurs d'évaluation proposés

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Fréquentation de l'axe	Non connu à ce jour

Thématique	ACTION N°9	
------------	------------	-------------------------------------------------------------------------------------

THEMATIQUE	Orientation n°5 : Favoriser la rénovation énergétique du bati public et Privé
Intitulé de l'action	Remplacement de l'éclairage public existant par des leds
Catégorie DETR 2022	Catégorie 8
Maître d'ouvrage	Le Châtelet-en-Brie
Maître d'œuvre	SATELEC (via un marché public passé par le SDESM)
Pilote interne	<p>Nom Prénom : David Wilfried Qualité : Directeur des Services Techniques Mail : wilfried.david@chatelet-en-brie.fr Tel : 01 60 69 34 73</p>

Objectifs de l'action

Il s'agit de remplacer l'éclairage existant (lampe à sodium) par des leds avec abaissement de puissance la nuit (23h00-5h00). Ponctuellement, la commune en profite pour mettre aux normes des armoires électriques et renouveler des câbles de cuivre nus (hors enfouissement de réseaux).

Lieu de l'action (adresse)

L'ensemble du territoire du Châtelet-en-Brie est concerné par ces opérations de remplacement (par tranche).

Résumé et descriptif de l'action

La travail consiste à :

- Démonter les lanternes existantes et les remplacer par des leds.

Partenaires

Acteurs et/ou financeurs identifiés :

- Le Châtelet-en-Brie (donneur d'ordre).
- Le SDESM (rédaction et attribution du marché correspondant, programmation annuelle des opérations de remplacement).

Coût prévisionnel

60 000,00 € TTC/an en moyenne.

Plan de financement (investissement et fonctionnement)

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Rénovation du réseau d'éclairage public	240 000,00 € HT	20%	300 000,00 € TTC

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant HT
Etat	0%	0,00 € HT
Région	0%	0,00 € HT
Département	0%	0,00 € HT
CCBRC	0%	0,00 € HT
SDESM	0%	0,00 € HT
Agence de l'eau	0%	0,00 € HT
Reste à charge collectivité	100%	240 000,00 € HT
Total	100%	240 000,00 € HT

Autres :

- Economie d'énergie à moyen-long terme (baisse de la consommation).
- Remplacement moins fréquent des nouveaux matériels installés (moins de maintenance).
- Amélioration de la qualité de la vie nocturne (meilleur visibilité et sécurité, protection des insectes, etc.).

Plan de financement : dispositifs financiers mobilisés ou à mobiliser avec le phasage/préciser les apports non financiers à valoriser

Auto-financement.

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées : période de la durée des travaux

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X	X	X

Calendrier prévisionnel des différentes étapes

Etapes	Calendrier
Programmation en lien avec le SDESM	N-1
Réalisation des travaux (via l'entreprise SATELEC)	N

Indicateurs d'évaluation proposés

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Qualité de l'éclairage (flux lumineux, surface éclairée, etc.)	Non connu à ce jour
Fréquence des pannes	Non connu à ce jour

Thématique	ACTION N°10	
------------	-------------	-------------------------------------------------------------------------------------

THEMATIQUE	Orientation n°3 : Renforcer les mobilités pour limiter l'impact carbone et désenclaver les zones isolées	
Catégorie DETR 2022	Catégorie 8 et 9	
Intitulé de l'action	Sécurisation des abords du parc résidentiel de la Mussine	
Maître d'ouvrage	Le Châtelet-en-Brie	
Maître d'œuvre	Non désigné à ce jour	
Pilote interne	Nom Prénom : Gonzalez Tony Qualité : Directeur Général des Services	Nom Prénom : David Wilfried Qualité : Directeur des Services Techniques
	Mail : tony.gonzalez@chatelet-en-brie.fr Tel : 01 60 69 34 72	Mail : wilfried.david@chatelet-en-brie.fr Tel : 01 60 69 34 73

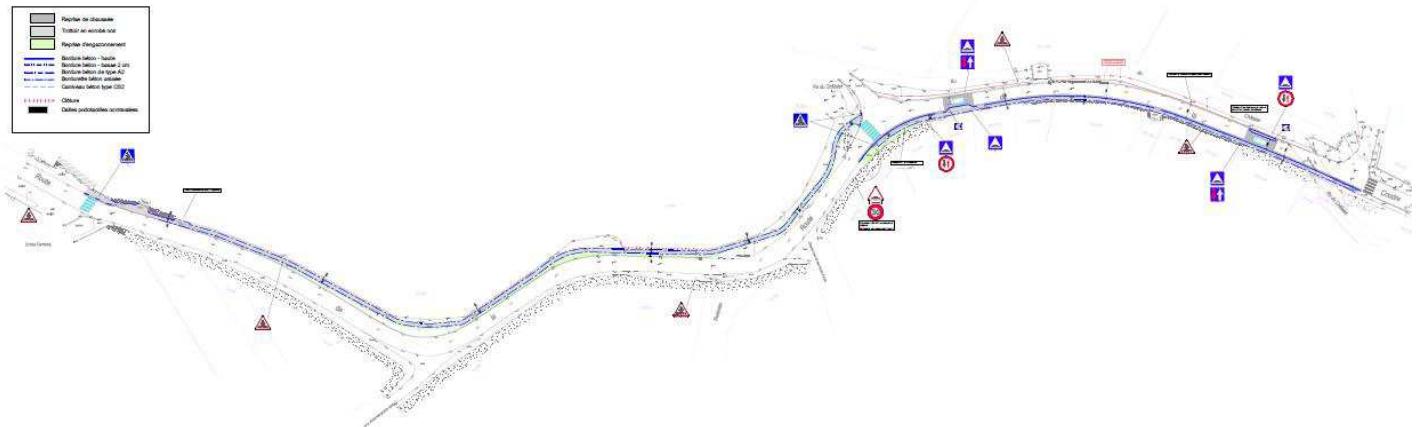
Objectifs de l'action

Il s'agit de réaménager les abords du parc résidentiel de la Mussine afin de sécuriser la circulation des piétons et des automobilistes.

Lieu de l'action (adresse)

Les travaux sécurisation concernent la route de la Coudre, entre le parc résidentiel de la Mussine et la rue du clos des Sources :

- Création de trottoirs et profilage de la chaussée (120 K).
- Renforcement de l'éclairage public sur la partie basse de la route de la Coudre (18 K€).
- Remplacement de l'éclairage public sur la partie haute de la route de la Coudre (12 K€).



Résumé et descriptif de l'action

Le travail consiste à :

- Diviser et borner les parcelles devant être rétrocédées à la commune.
- Exécuter les travaux de sécurisation.

Partenaires

Acteurs et/ou financeurs identifiés :

- Le Châtelet-en-Brie (donneur d'ordre).

Coût prévisionnel

150 000,00 € TTC.

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant HT
Etat (produits des amendes de police)	8%	10 000,00 € HT
Région	0%	0,00 € HT
Département	0%	0,00 € HT
CCBRC	0%	0,00 € HT
SDESM	0%	0,00 € HT
Agence de l'eau	0%	0,00 € HT
Reste à charge collectivité	92%	115 000,00 € HT

Total	100%	125 000,00 € HT
-------	------	-----------------

Plan de financement : dispositifs financiers mobilisés ou à mobiliser avec le phasage/préciser les apports non financiers à valoriser

Auto-financement.

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées : période de la durée des travaux)				
2022	2023	2024	2025	2026
X				

Calendrier prévisionnel des différentes étapes

- Convocation de l'assemblée générale des copropriétaires pour rétrocession de certaines parcelles à la commune et réalisation de travaux de clôture.
- Division et bornage à réaliser par un géomètre-expert.
- Intégration des parcelles concernées par le Conseil Municipal (délibération à voter).
- Exécution des travaux de sécurisation (aménagement de la voirie et éclairage public)

Indicateurs d'évaluation proposés

Non connu à ce jour.

Thématique	ACTION N°11	
------------	-------------	-------------------------------------------------------------------------------------

THEMATIQUE	Opération Petite ville de Demain
Intitulé de l'action	Revitalisation de la commune dans le cadre du programme « Petites villes de demain »
Catégorie DETR 2022	Multi-catégorie
Maître d'ouvrage	Le Chatelet-en-Brie
Maître d'œuvre	Non désigné à ce jour
Pilote interne	<p>Nom Prénom : Gonzalez Tony Qualité : Directeur Général des Services Mail : tony.gonzalez@chatelet-en-brie.fr Tel : 01 60 69 34 72</p>

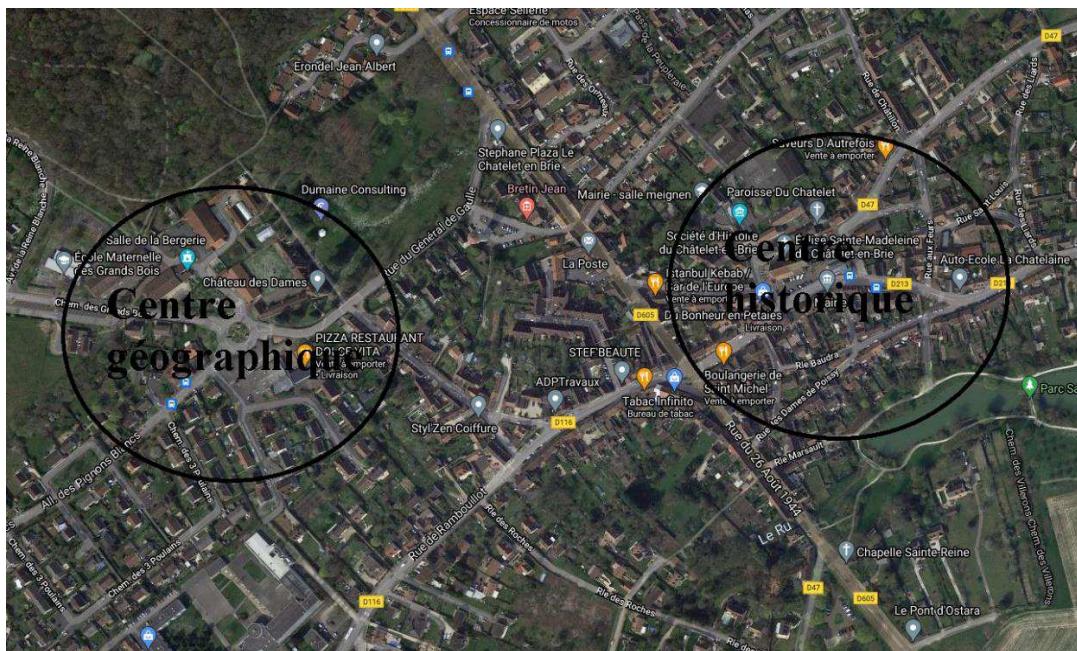
Objectifs de l'action

Le programme « Petites villes de demain », lancé le 1er octobre 2020, permet aux villes de moins de 20 000 habitants désignées par les Préfets de bénéficier d'un soutien spécifique de l'État et de ses partenaires pour élaborer et mettre en œuvre leurs projets de revitalisation.

Partie intégrante du Plan de relance, ce programme vise à conforter le rôle structurant de ces villes dans le développement des territoires ruraux.

Lieu de l'action (adresse)

L'ensemble du territoire de la commune mais surtout, le centre historique et géographique de la commune :



Résumé et descriptif de l'action

La travail consiste à :

1) Concevoir un projet de territoire et définir sa programmation :

- Recenser les documents de stratégie territoriaux, les études et les projets en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager des enjeux ;
 - Stabiliser les intentions politiques et partenariales en faisant valider le projet global de revitalisation, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux et en lien avec Mme le Maire ;
 - Définir les besoins en ingénieries dans les thématiques suivantes : rénovation de l'habitat, commerces, services et activités, mobilité, aménagement des espaces publics, patrimoine, culture, tourisme...
 - Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenariats nationaux et locaux du programme « Petites villes de demain » ;
 - Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinés à être contractualisés (projet de territoire, programmation, convention-cadre, CRTE etc.).

2) Mettre en œuvre un programme d'actions opérationnelles :

- Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires de la commune ;
 - Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions globales ;
 - Mettre en œuvre et animer une OPAH-RU (suivi et animation des partenariats financiers et opérationnels, élaboration d'une stratégie de concertation et de communication) ou tout autre dispositif ;
 - Suivre le choix des prestataires en lien avec le service des marchés publics communal ;
 - Gérer le budget global du programme (dépenses et recettes) en lien avec le service comptabilité communal, son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés et aux demandes de subventions ;
 - Assurer le suivi et l'évaluation du projet de territoire et des opérations.

Partenaires

Acteurs et/ou financeurs identifiés :

- Le Châtelet-en-Brie (donneur d'ordre).
- La Communauté de Communes « Brie des Rivières et Château » (CCBRC).
- L'Etat et tous les partenaires associés à ce programme.

Coût prévisionnel

150 000,00 € TTC.

Plan de financement (investissement et fonctionnement)

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Rémunération du chef de projet (28h)			54 051,00 € TTC
Charges patronales/an			23 122,50 € TTC
Ordinateur portable			800,00 € TTC
Licence Office 365			426,00 € TTC
Divers			71 600,50 € TTC
Total sur 18 mois	120 000,00 € HT	20%	150 000,00 € TTC

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant HT
Etat (Banque des Territoires + ANCT)	75%	90 000,00 € HT
CCBRC : participation forfaitaire via le CRTE	12,5%	15 000,00 € HT
Reste à charge collectivité	12,5%	15 000,00 € HT
Total	100%	120 000,00 € HT

Plan de financement : dispositifs financiers mobilisés ou à mobiliser avec le phasage/préciser les apports non financiers à valoriser

Cf. ci-dessus.

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées : période de la durée des travaux)				
2022	2023	2024	2025	2026
X				

Calendrier prévisionnel des différentes étapes

- Recrutement d'un chef de projet « PVD » pour une durée de 18 mois afin de réaliser de concevoir le projet de territoire et définir sa programmation (en lien avec les élus municipaux et de intercommunaux)
- Mettre en œuvre un programme d'actions opérationnelles.

Indicateurs d'évaluation proposés

Non connu à ce jour.

Thématique	ACTION N°12	MACHAULT
------------	-------------	----------

THEMATIQUE :	Orientations 1, 2 et 4
CATEGORIE DETR	Catégorie 3, 6 ET 8
Intitulé de l'action :	Valorisation de l'agriculture durable locale
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE MACHAULT
Maître d'œuvre	
Pilote interne	<p>Nom Prénom : 1^{er} adjoint : M. ROMERO DE AVILA Matéo et LE FRIEC Laetitia Qualité : SG</p> <p>Mail : mairiemachault@wanadoo.fr Tel : 01-64-23-85-76</p>

Objectifs de l'action :



Ce projet aurait plusieurs intérêts pour la commune et la Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux.

Les objectifs sont les suivants :

- la préservation et la protection de l'environnement : Les terrains appartenant à une ancienne pépinière, il y a de nombreux arbres à protéger. De plus les parcelles se trouvent à côté d'une zone ENS (Espace naturel sensible) mais aussi en zone humide (parcelle en bas du hameau)

- Renforcer l'attractivité du village et de la CCBRC mais aussi développer l'activité de l'agro-alimentaire en favorisant les circuits-courts. En lien avec la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux, nous souhaitons mettre en place un projet agroalimentaire par la réalisation d'activité de maraîchage pour produire des fruits et légumes visant à développer un système alimentaire de qualité en circuit-court par le rapprochement des producteurs locaux. La CCBRC prévoit d'étendre le projet en réalisant une étude pour la création d'une cuisine centrale à la vue d'alimenter les cantines scolaires, les centres de loisirs intercommunaux et des crèches du territoire de la CCBRC et voisins mais aussi dans le cadre des portages de repas à domicile sur le territoire de la CCBRC représentant pour 2020, 14 000 repas livrés.

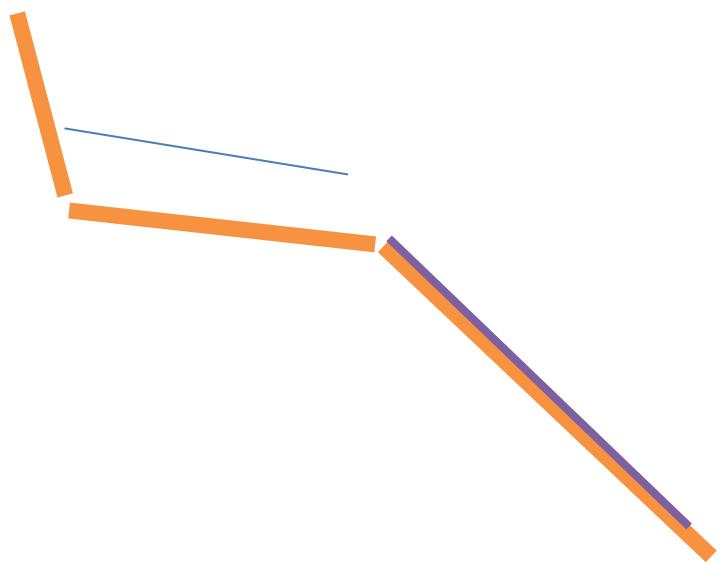
Le projet respectera les orientations et objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la CCBRC, notamment l'axe 3 « Agriculture et nature : Agir pour accompagner la transition agricole et rendre le territoire et ses espaces naturels plus résilients »

- Dévoyer pour faciliter et sécuriser la circulation des engins agricoles : L'acquisition des parcelles et plus précisément la F838 permettra de créer un chemin pour la circulation des véhicules agricoles et ainsi sécuriser la circulation dans le hameau de Villiers dont l'infrastructure routière n'est pas adaptée et dangereuse lors de rencontre entre les riverains et les professionnels agricoles qui doivent pouvoir circuler sereinement avec leurs engins jusqu'à leurs lieux de travail. Par conséquent, une diminution des nuisances pour les habitants et une amélioration du cadre de vie des habitants.

- Favoriser et augmenter le partenariat avec l'éleveur bovin-ovin bio du territoire.

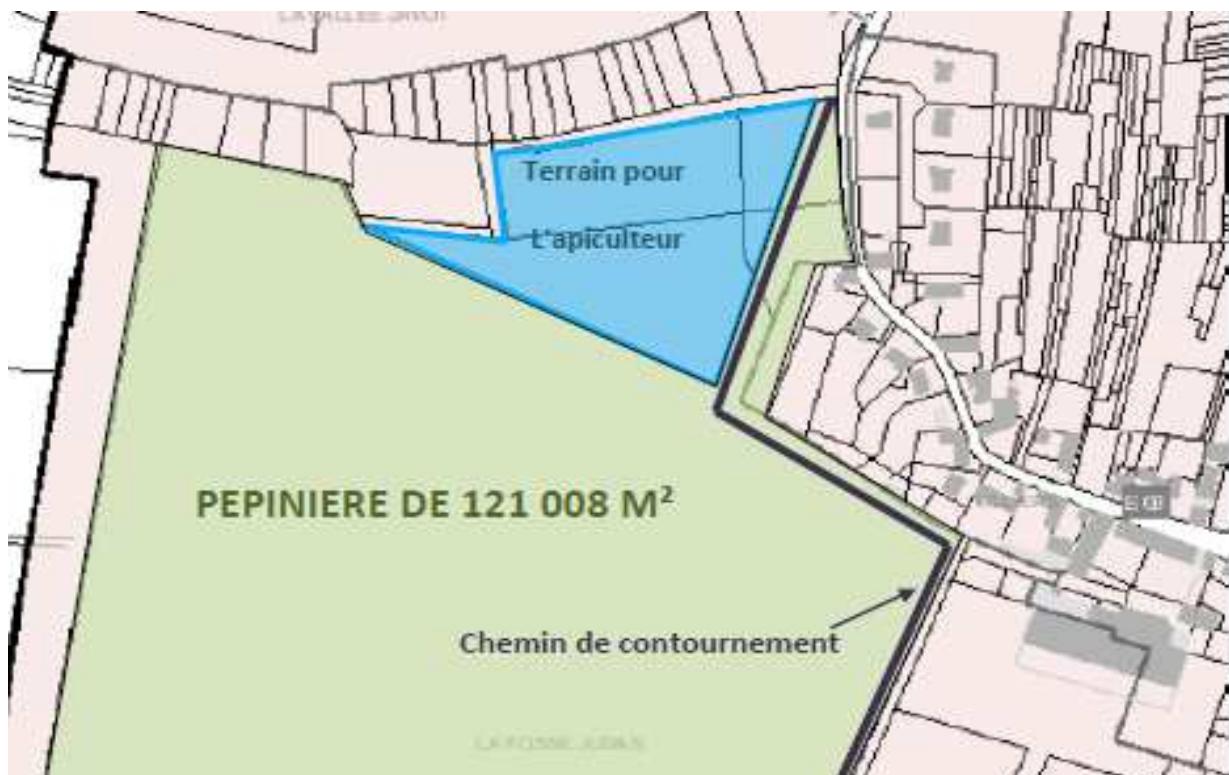
Lieu de l'action (Adresse) :





Résumé de l'action :

Dans le cadre d'une valorisation de l'agriculture durable locale visant le développement d'une alimentation de qualité, le conseil municipal a le projet d'acquérir des parcelles agricoles au niveau de la Fosse Judas représentant environ 19 hectares. En parallèle, un apiculteur déjà en activité sur la commune va acquérir lui aussi des terres afin d'y implanter une miellerie (zone bleue du plan ci-dessous). Ainsi, il pourra développer et pérenniser son activité.



Description détaillée de l'action :

Dans un 1^{er} temps, le géomètre a délimité les parcelles en cours d'acquisition par la commune et définit l'implantation des futurs projets (voirie, serre...). Dans un deuxième temps, la signature de l'acte authentique actera l'achat (sachant que la délibération a déjà été approuvée par le conseil municipal).

En parallèle la commune s'est rapprochée de la CCBRC pour proposer le projet à des potentiels candidats intéressés par les activités de maraîchage sur notre territoire afin de développer les circuits-courts. La commune a communiqué notre dossier à la CCBRC afin de la présenter au workshop tourisme, organisé par Seine-et-Marne Attractivité le 9 novembre 2021 au cours duquel la CCBRC présentera à des porteurs de projets qui souhaitent créer des hébergements mobiles/légers par exemple pourraient être intéressés par notre commune.

Les motivations des élus dans ces projets :

- Faciliter l'approvisionnement des restaurants scolaire en produits locaux et biologiques,
- Améliorer la qualité des repas proposés distribués.
- Adopter une agriculture diversifiée sur la commune,
- Encourager la production agricole biologique,
- Encourager une agriculture fortement pourvoyeuse d'emplois non délocalisables,
- Mobiliser les citoyens autour d'un projet innovant et rassembleur pour la commune et la CCBRC.
- Préserver l'environnement par la protection des arbres de l'ancienne pépinière et des habitations proches des terres agricoles : Les parcelles non utilisées dans le cadre de l'activité de maraîchage situées aux abords des habitations seront exploités par un éleveur bovin-ovin bio afin de favoriser la biodiversité et éliminer les produits phytosanitaires en réalisant du pâturage.

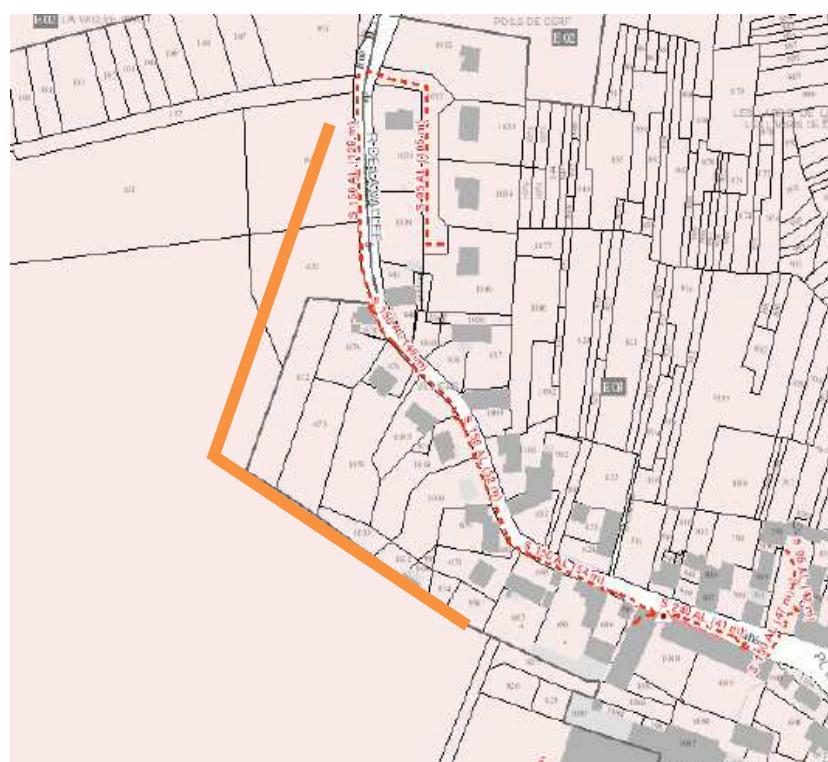
Un projet de maraîchage permettra d'améliorer la distribution en circuit court à la population du territoire en lien avec les producteurs locaux. En effet, depuis plusieurs années, mais plus encore avec la crise sanitaire du Covid 19, les habitants souhaitent revenir à des achats locaux, de saison et si possible bio.

Par ailleurs, la CCBRC étudie la possibilité d'une création d'une cuisine centrale sur son territoire, afin d'offrir aux écoles, crèches et centre de loisirs intercommunaux notamment (mais également aux seniors et personnes fragiles) des plats de qualité cuisinés avec essentiellement des produits locaux. En 2020, la CCBRC a livré 14 000 repas. Pour la restauration scolaire des enfants de notre commune et ceux de Féry, le syndicat intercommunal de regroupement pédagogique est engagé avec un prestataire de fournitures et livraisons de repas en liaison froide. Le marché représente 15 400 € repas par an. Au vu de la qualité moyenne des produits actuels, avoir une cuisine centrale avec des produits de qualités en circuit-court serait un atout indéniable pour notre commune et la CCBRC et favoriserait la pérennisation de l'activité des producteurs locaux. De plus, nous limiterons fortement les trajets et donc participerait à la réduction des gaz à effet de serre.

En parallèle, le chemin serait ouvert à la circulation pour les exploitants agricoles afin de garantir la sécurité des riverains dans le hameau de Villiers et de faciliter la circulation aux agriculteurs. En effet aujourd'hui doivent cohabiter dans les rues du centre bourg : des habitants à pied, à vélo ou en voiture et les engins agricoles.

Parallèlement, un projet de « tourisme vert » ou « écotourisme » pourrait éventuellement être envisagé sur une partie des parcelles : hébergement écologique, tiny houses (hébergement roulant)... De nombreux touristes aspirent aujourd'hui à plus d'authenticité, à limiter leur impact sur l'environnement et à prendre le temps de (re)découvrir les espèces naturelles, plantes, oiseaux, animaux... dans un cadre préservé. Par ailleurs, la situation géographique de la commune, tout proche de Fontainebleau et de Paris, en fait un atout indéniable

Légende :
Chemin de
contournement





Partenaires

Organismes publics : Etat, conseil Régional et conseil Départemental, communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux. Education nationale, CAUE, SAFER, Seine-et-Marne numérique...
 Les propriétaires des parcelles agricoles.
 Entreprises privées : Maraîcher, un apiculteur, porteur de projet...

Coût prévisionnel

Montant de l'acquisition des parcelles : 256 500€
 Frais annexes : 69 546€ TTC (géomètre, notaire, étude...)

Plan de financement : Fonctionnement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Total			

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant

Etat	80 %	251 564 €
Total	80 %	251 564 €
Reste à charge collectivité	20 %	62 891 €

Plan de financement : Investissement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Acquisitions des terrains	256 500€	0	256 500 €
Frais de notaire	17 955 €	3 591 €	21 546 €
Frais du géomètre	10 000 €	2 000€	12 000 €
Frais d'étude	30 000 €	6 000 €	36 000€
Total	314 455 €	11 591 €	326 046 €

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Total		
Reste à charge collectivité		

Plan de financement : Dispositifs financiers mobilisés ou à mobiliser avec le phasage / Préciser les apports non financiers à valoriser

Parcelles à acquérir.

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées : Période de la durée des travaux)

2021	2022	2023	2024	2025
------	------	------	------	------

X	x			
---	---	--	--	--

Calendrier prévisionnel des différentes étapes

Etapes	Calendrier
Bornage des parcelles	Réalisé
Acquisition des parcelles	4 ^{ème} trimestre 2021
Lancement des démarches avec la CCBRC	1 ^{er} trimestre 2022

Indicateurs d'évaluation proposés

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Installation d'un maraîcher	Production de produits locaux pour une distribution en circuit-court et alimenter une cuisine centrale sur le territoire de la CCBRC.
Réalisation du chemin de contournement	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer un meilleur cadre de vie aux habitants du hameau de Villiers : moins de nuisances et assurer la sécurité des riverains. - Assurer pour les agriculteurs une facilité d'accès aux parcelles agricoles. - Assurer la sécurité des riverains et surtout des enfants se déplaçant à l'école et aux activités culturelles et sportives.

Annexes :

- 1- Délibération de la commune validant le projet
- 2- Photos des terres agricoles

Annexe 1 : Délibération de la commune

République Française
Département Seine et Marne
COMMUNE DE MACHAULT

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 077-217702661-20210913-34_2021-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/09/2021 : Modification de la délibération n°04-2021 : acquisition d'un terrain pour un projet agro-alimentaire.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	14

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de MELUN
Le : 27/09/2021
Et
Publication ou notification du :
27/09/2021

Absent(s) : Mme MORISSEAU Aline

A été nommé(e) secrétaire : M. FEUILLETIN Erwan

34-2021 – Modification de la délibération n°04-2021 : acquisition d'un terrain pour un projet agro-alimentaire.

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux la proposition validée lors du conseil municipal du 05 mars 2021 d'acquérir des parcelles agricoles sur le secteur de la Fosse Judas (secteur ouest du bourg et du hameau de Villiers.)

L'objectif est la réalisation d'un projet agro-alimentaire (maraîchage) dans le cadre d'une stratégie territoriale visant à développer un système alimentaire de proximité par le rapprochement des acteurs impliqués dans ce système et le développement d'une alimentation de produits locaux en circuits-courts, durable et de qualité.

Ainsi la commune souhaite participer à la préservation des terres agricoles et la protection de l'environnement en favorisant les circuits de proximité. L'installation de serres serait envisageable.

De même, l'acquisition des parcelles permettraient d'avoir pour le passage des agriculteurs un chemin d'accès direct à leurs parcelles et ainsi établir un contournement de la circulation du hameau de Villiers, non adaptés aux engins agricoles. L'objectif étant de sécuriser la circulation dans le hameau de Villiers dont l'infrastructure routière est non adaptée et dangereuse lors de rencontre entre les riverains et les professionnels agricoles qui doivent pouvoir circuler sereinement avec leurs engins jusqu'à leurs lieux de travail.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le projet se précise et qu'il est nécessaire de modifier la délibération du 05 mars 2021 car il y a un changement de surface pour la bande conservée par le propriétaire. En effet, il était prévu que le propriétaire conserverait une bande de 100 mètres à partir de la rue de Villiers pour les parcelles : F 560p, F 224p, F 225p, F 226p, F 227p, F 228p . Après discussion avec le maire, la largeur de la bande sera de 50 mètres à partir de la rue de Villiers et non de 100 mètres.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L113-8 et suivants, L.215-1 et suivants, R113-15 et suivants, R215-1 et suivants,

Vu les propositions d'acquisitions par la commune acceptées par les propriétaires suivants :

- Mme BENOIT Blandine propriétaire de la parcelle F559 pour une surface de 8500m² sur la commune de Machault.

- M. et Mme MARTIN Fabrice, propriétaires des parcelles :

- F208 pour 895m²

- F209 pour 209m²

- F 838p en division partielle avec M. VICAIRE.

- F 560p, F 224p, F 225p, F 226p, F 227p, F 228p : une bande de 50 mètres à partir de la rue de Villiers sera conservé par les propriétaires.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il y aura des frais de géomètre pour les divisions parcellaires.

Considérant que la commune doit acquérir ces parcelles dans le cadre des enjeux cités ci-dessus ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'acquérir les parcelles :

- F559 pour 8500m²

- F208 pour 895m²

- F209 pour 209m²

- F 838p en division partielle avec M. VICAIRE.

- F 560p, F 224p, F 225p, F 226p, F 227p, F 228p : une bande de 50 mètres à partir de la rue de Villiers sera conservé par les propriétaires. (Plan en annexe)

- D'acquérir les parcelles au prix principal de 13 500€/hectare en sachant que les divisions parcellaires ne sont pas effectuées, cela représente environ 19 hectares.

- D'approuver la prise en charge des frais y incitant.

Des actes authentiques constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente décision.

- D'autoriser M. le maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

- La dépense résultant de ces acquisitions seront inscrites au budget de la commune.

Mme la secrétaire de mairie est chargée de l'exécution de la présente délibération ;

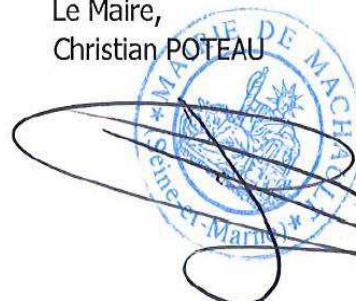
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

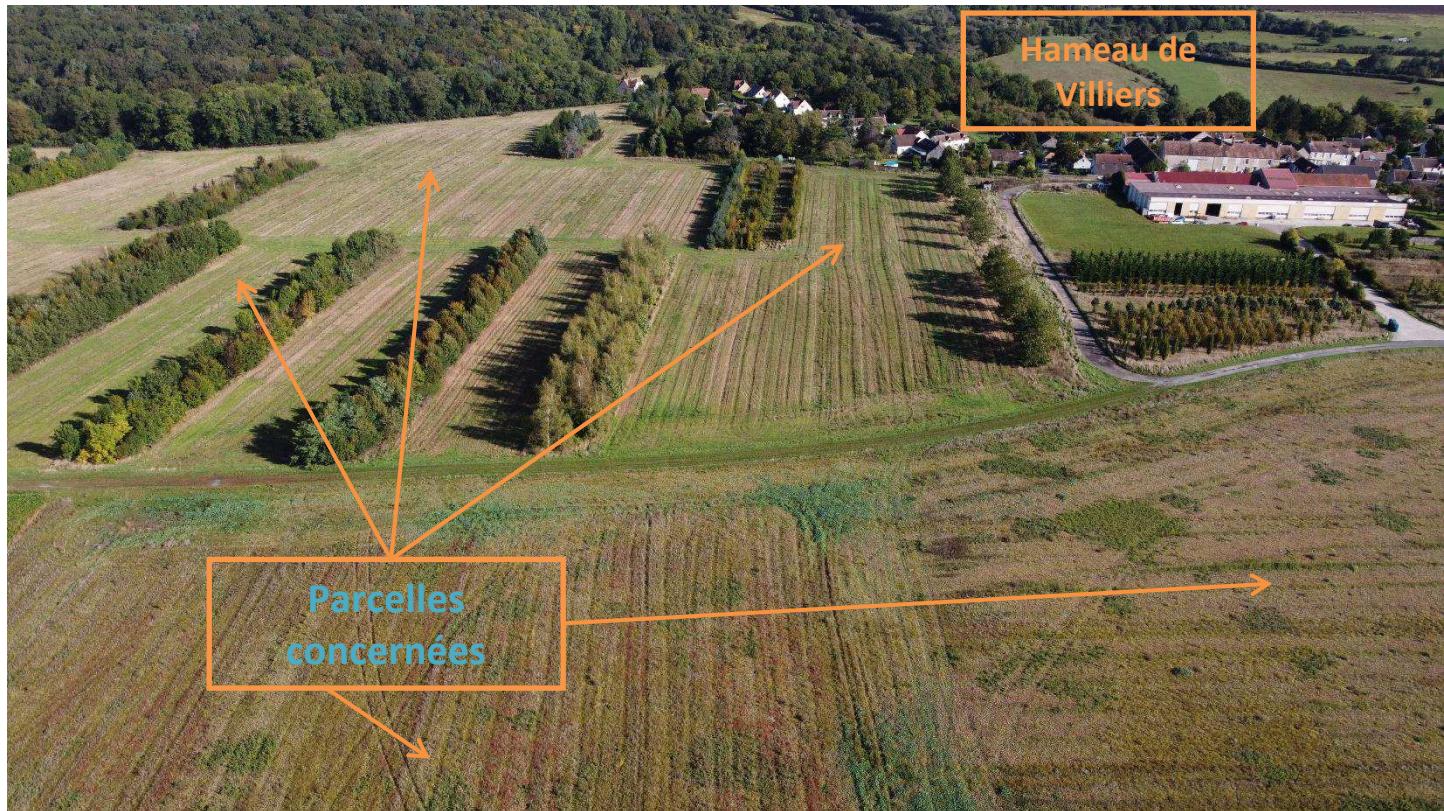
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

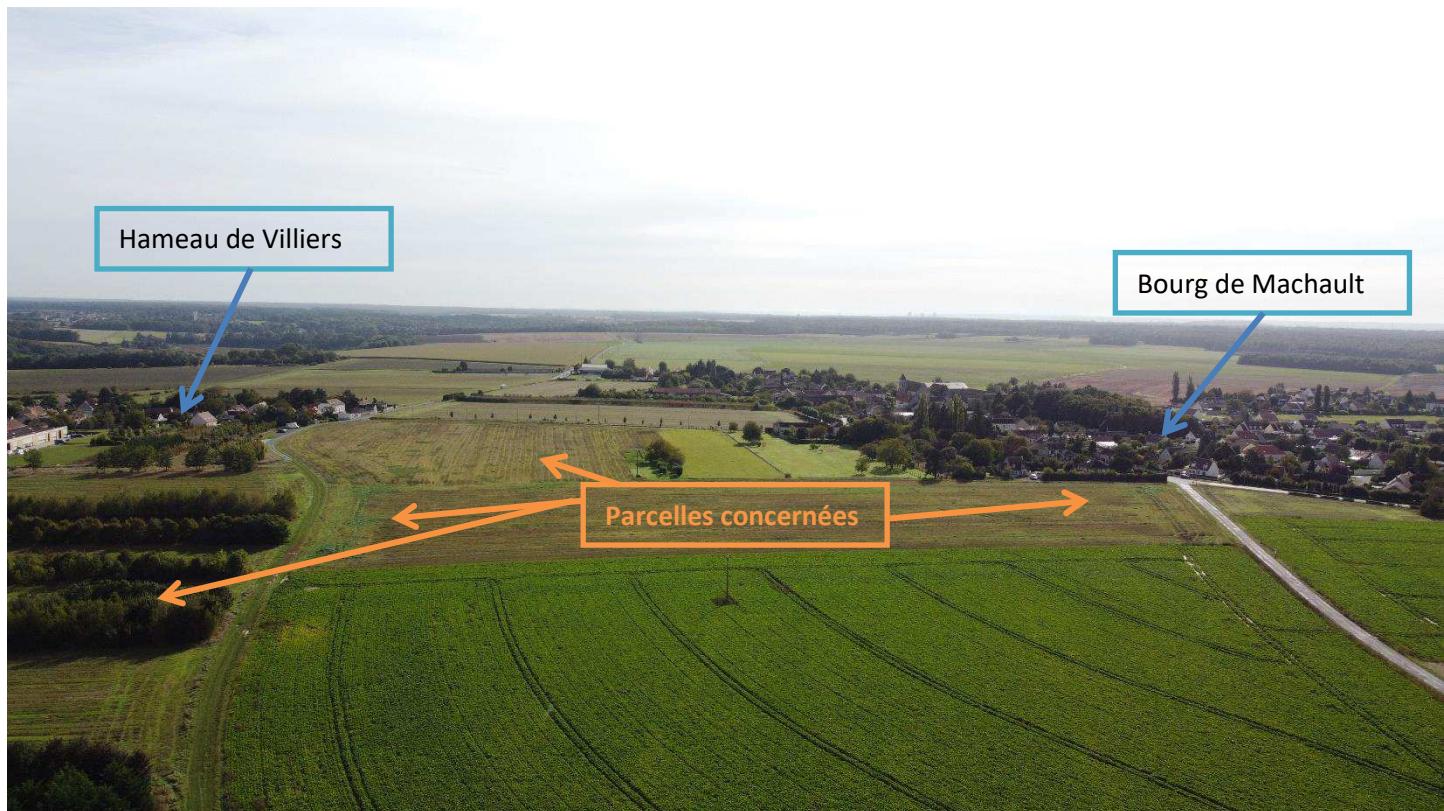
En mairie, le 13/09/2021
Le Maire,
Christian POTEAU

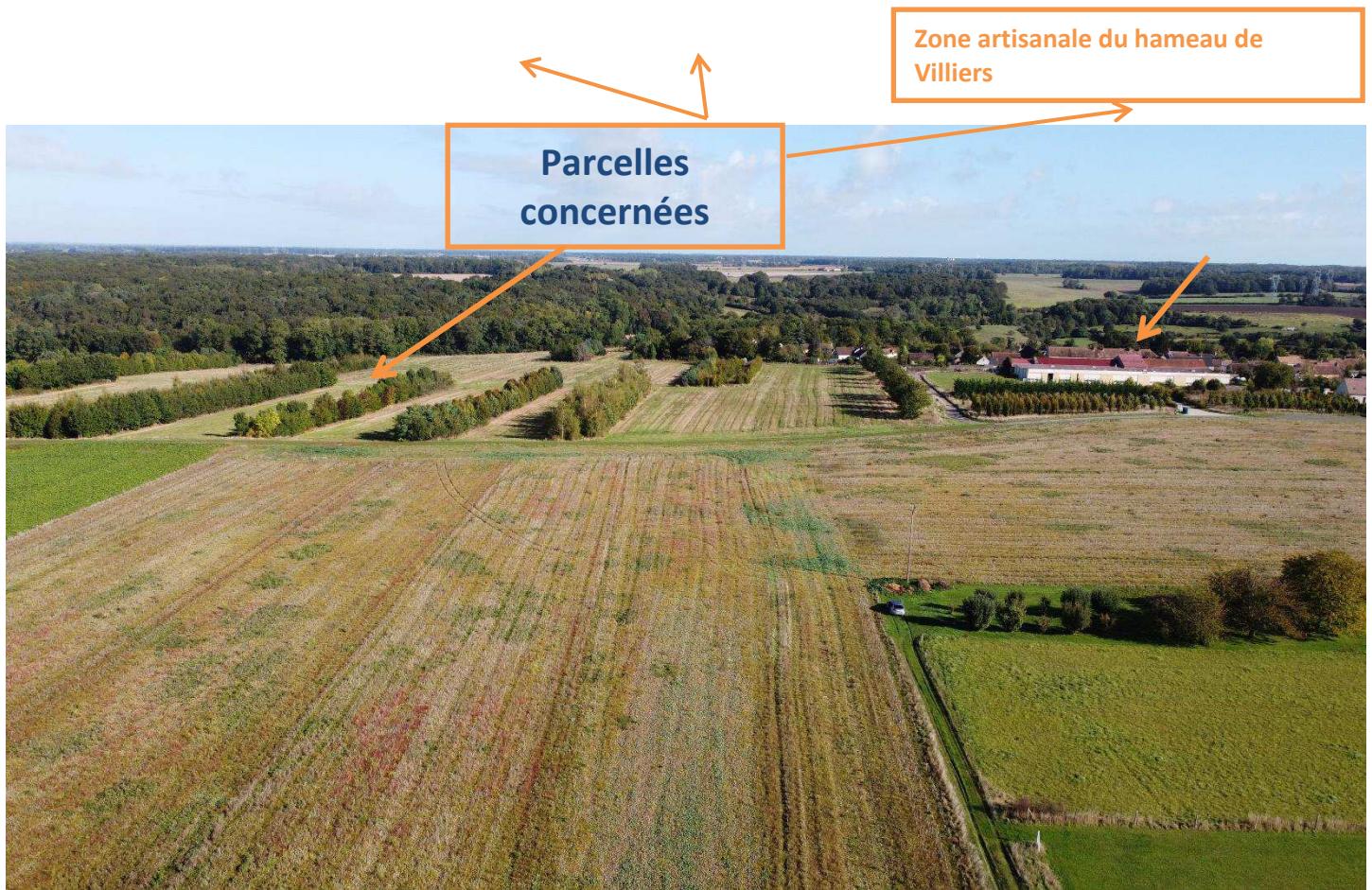


Annexe 2 : photos de l'implantation du projet



Photos aériennes des terres agricoles concernées





Thématique	ACTION N°	MACHAULT
------------	-----------	----------

THEMATIQUE :	Orientations 1, 4 et 5
Catégorie DETR 2022	Catégorie 1 et 8
Intitulé de l'action :	Création d'un programme d'équipements publics dans un objectif de revitalisation du bourg : Ecole élémentaire (phase 3).
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE MACHAULT
Maître d'œuvre	Mme DUMONT -BW
Pilote interne	<p>Nom Prénom : 1^{er} adjoint : M. ROMERO DE AVILA Matéo et LE FRIEC Laetitia Qualité : SG</p> <p>Mail : mairiemachault@wanadoo.fr Tel : 01-64-23-85-76</p>

Objectifs de l'action :



Vue actuelle de la ferme des Trois Maillets

Les objectifs de la création d'une école, dans le bâti existant de notre commune sont les suivants :

- Développer l'attractivité de la commune et du territoire en favorisant la transition énergétique pour les nouveaux bâtiments par le biais des énergies renouvelables afin de faire preuve d'exemplarité énergétique et environnementale selon le « Plan climat-air-énergie territoriaux » (PCAET) afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et notre impact environnemental. L'optimisation de la qualité environnementale et la mise en valeur du patrimoine sont des enjeux du projet de réhabilitation de la ferme des trois maillets.

Sublimer le lieu en mettant en valeur le patrimoine bâti et paysagé, tel est l'enjeu du projet de réhabilitation de la ferme.

- Réduire la consommation énergétique des bâtiments publics. La recherche de la performance énergétique pour le projet, en lien avec les exigences programmatiques de la commune, sera particulièrement travaillée par l'équipe projet. Un travail sur le fonctionnement bioclimatique du bâtiment sera réalisé, et permettra de maîtriser les problématiques de consommations d'énergie, ainsi que celles de confort hygrothermique. Le projet doit répondre aux nouvelles exigences de la RE 2020.

- Innovation environnementale : conception du gros-œuvre en terre crue, ou en panneaux préfabriqués à base de paille compressée. Ces matériaux présentent de nombreux avantages environnementaux qui peuvent les placer aujourd'hui comme des matériaux de choix pour répondre aux enjeux du développement durable. Ces matériaux sont recyclables avec un bilan énergétique faible.

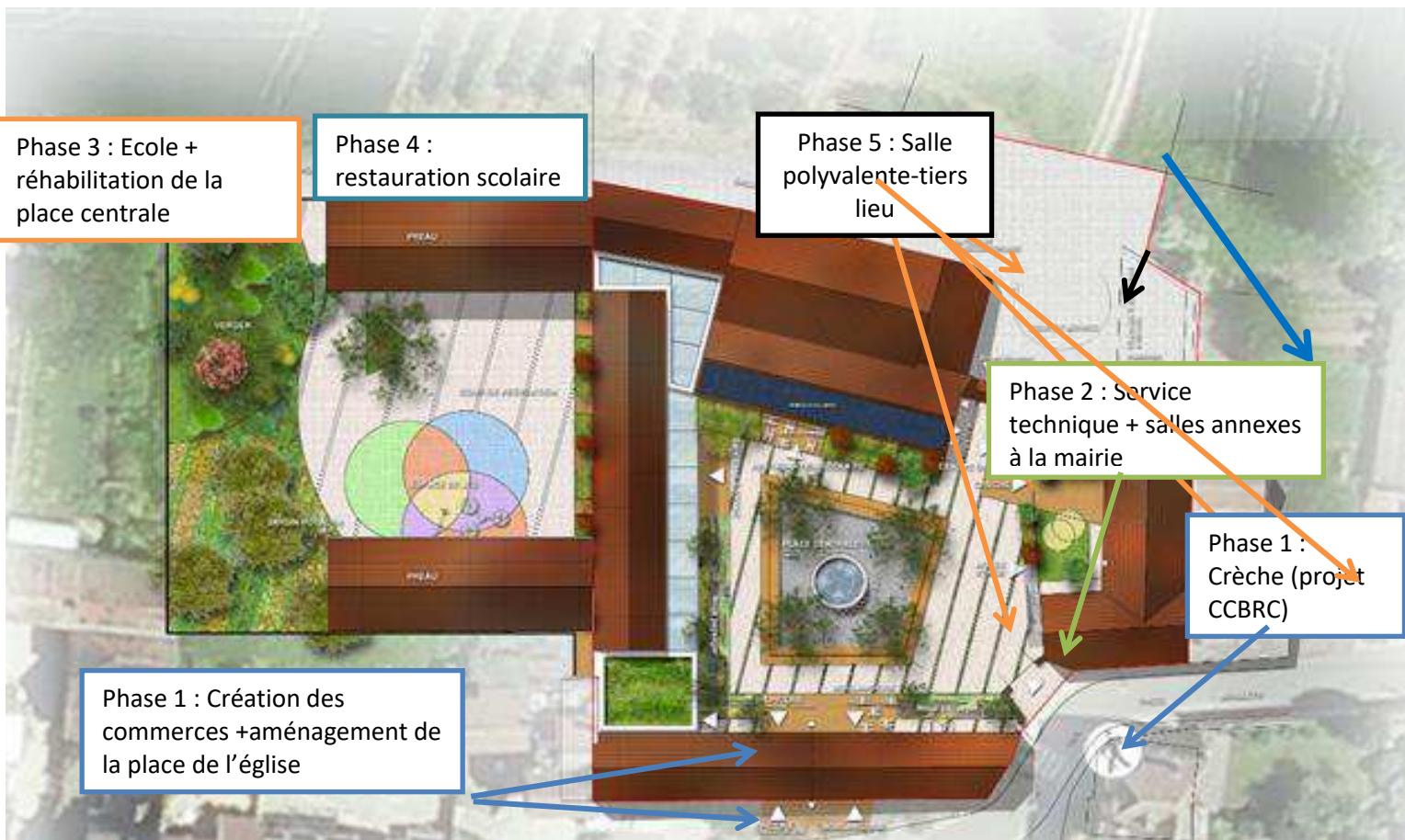
- Optimiser l'organisation de la vie scolaire : Ce nouveau groupe scolaire prendra en compte tous les temps de l'enfant dans sa journée à l'école, en créant un lieu parfaitement adapté tant dans ses attributs techniques que dans sa modularité pédagogique. Ainsi créer des conditions d'éducation optimales pour les enfants et un nouvel environnement pour le corps enseignant favorisant leurs conditions et confort de travail.

- Sécuriser les abords des nouveaux bâtiments en créant une liaison douce entre la nouvelle école et les équipements sportifs rue du Chemin vert. Le Plan Local d'Urbanisme de la commune a été approuvé en 2020 afin d'intégrer notamment un emplacement réservé pour cette nouvelle liaison douce. Un accès uniquement piéton, du parking de la mairie aux équipements publics, est envisagé pour le bien-être et la sécurité des enfants et de tous.

- Restaurer notre patrimoine communal par la réutilisation et mise en valeur du bâti existant, pouvoir répondre aux normes en termes d'accessibilité et plus précisément PMR, de sécurité et respecter les obligations sanitaires pour les enseignants, les agents et le public.

- Préserver les ressources en eau : une forte limitation des consommations d'eau potable est prévue par l'utilisation d'équipements hydro-économies, ainsi que la mise en place d'un système de récupération des eaux pluviales pour l'arrosage des espaces verts. Il est prévu de récupérer les eaux de pluie de toiture afin de pouvoir les utiliser pour l'entretien des espaces extérieurs ainsi que pour une partie des besoins pour les sanitaires de l'école. Végétalisation de l'espace public (place centrale et cour de l'école).

- Revitaliser le centre bourg de la commune en y créant une centralité dynamique et en proposant une nouvelle offre de services permettant l'animation du bourg grâce aux commerces et aux équipements publics qui vont s'y installer favorisant ainsi un environnement sécurisé pour les usagers.



Plan de masse de la ferme des Trois Maillets

Lieu de l'action (Adresse) :

39 Rue des trois Maillets 77133 MACHAULT

Résumé de l'action :

Ce projet répond à l'évolution de la population prévue au PLU sur les 20 prochaines années. En effet, les effectifs scolaires sont en hausse et vont encore augmenter, au vu de l'évolution prévisible de l'habitat et de la natalité des habitants.

Une restructuration des équipements scolaires est donc nécessaire. Cette volonté est aussi liée à l'objectif de renforcer le rôle de polarité de Machault, en étoffant son offre en matière d'équipements sportifs, scolaires, socio-culturels... via la réalisation de différents projets. La création d'une nouvelle école puis d'une restauration scolaire, d'une salle polyvalente avec un tiers-lieu rural et la liaison douce font partie des 3 dernières phases du projet de la réhabilitation de la ferme des Trois Maillets qui a débuté depuis 2015.

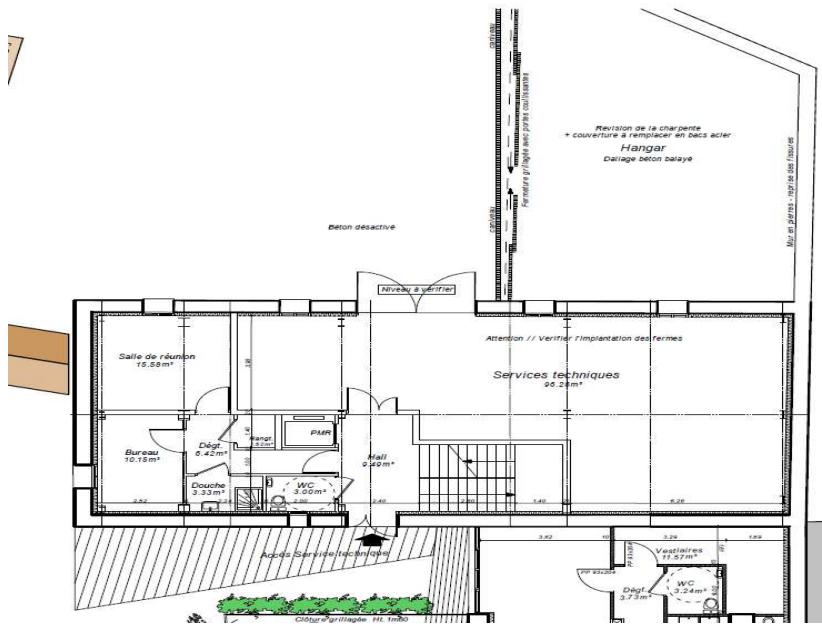
La première phase comprenait la réalisation des équipements commerciaux (boulangerie-pâtisserie artisanale et une épicerie de proximité, tous deux étant en circuit-court) et la création de deux logements permettant de créer une réelle amorce au projet en tournant les commerces vers le cœur du village.



Vue de l'aménagement de place de l'église (place arrêt-minute...) et la réhabilitation de la phase 1 pour la création de 2 commerces et 2 logements

L'aménagement de la place de l'église a permis de créer des places de stationnements en arrêt minute mais aussi d'implanter un parking à vélo pour inciter les déplacements à vélo.

. En parallèle de cette première phase portée par la commune, l'intercommunalité a réalisé la crèche. La 2ème phase, en cours de finalisation comprend quant à elle la réalisation du centre des services techniques, des salles annexes à la mairie et des salles associatives. Ainsi, nous répondrons aux normes d'accès aux personnes à mobilité réduite.



RDC :
Service technique + salle de réunion



1^{er} étage : travaux actuels (juillet 2021)

La valorisation de ce corps de ferme par la réhabilitation et la restauration du bâti existant contribuera à la qualité du cadre de vie et renforcera l'attractivité du territoire.

Ce projet réside fondamentalement dans l'évolution d'une structure existante et de son adaptation à de nouveaux usages, ainsi que dans la démarche positive d'une maîtrise d'ouvrage à s'engager en faveur de la préservation de son identité en optimisant la qualité environnementale.

Le projet dans sa globalité est réalisé sans consommation d'espace supplémentaire et ainsi permettra de lutter contre l'artificialisation des sols.

Description détaillée de l'action :

Le projet vise à la réalisation d'un groupe scolaire et l'amélioration de la mobilité par la future liaison douce.

• Etat des lieux de l'école actuelle

- Plan économique :

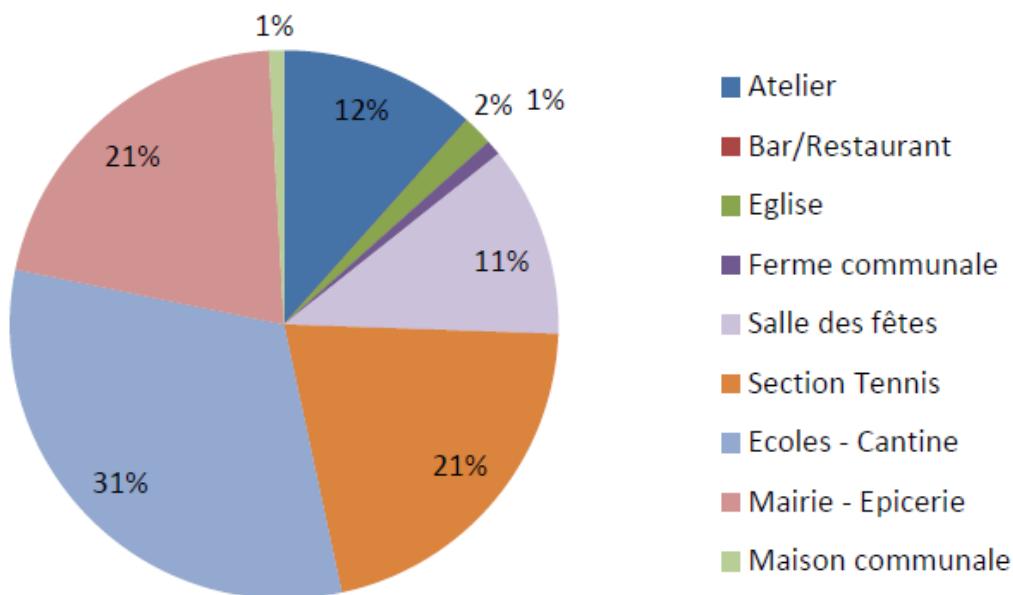
L'école se trouve actuellement dans les locaux de la mairie. Le bâtiment est énergivore en consommation d'énergie dû à son ancienneté. A l'heure actuelle et après une étude menée auprès du SDESM par un Conseil en Energie partagé (CEP – annexe 1), la répartition des dépenses énergétiques par bâtiment fait ressortir les écoles et la cantine comme les principaux bâtiments énergivores de la commune car ils réalisent près d'1/3 des dépenses des bâtiments de la commune. De plus, afin d'atteindre des performances thermiques convenables, une rénovation

globale devrait être envisagée. L'établissement génère d'importantes dépenses de fonctionnement.

Le principal inconvénient de l'école primaire est son utilisation limitée à l'étage et sa faible performance thermique. En effet, quand on souhaite chauffer les classes, la chaleur s'échappe à l'étage puis au niveau de la toiture car la chaleur monte naturellement et ne rencontre aucun obstacle, aucun dispositif isolant.

La conclusion du rapport a été la suivante : « Il serait plus judicieux de privilégier une rénovation complète et performante de l'un de vos bâtiments gros consommateurs (école primaire notamment) plutôt que de travailler sur l'ensemble des bâtiments sans traiter l'ensemble des problématiques (traitement des ponts thermiques, perméabilité à l'air, confort thermique...). En cela, le projet de rénovation de la ferme communale répond tout à fait à la problématique de la

Répartition par bâtiment (année 2013)



Extrait de l'étude en conseil en orientation énergétique par le SDESM (2015)

- Accessibilité PMR :

Un diagnostic d'accessibilité aux personnes handicapées (dispositif Ad'AP) a été réalisé par un bureau de contrôle. Au vu de l'ancienneté de l'école et de l'agencement, la commune devrait investir plus de 21 750€ HT pour l'école. (Rapport en annexe 2)

5. Tableau récapitulatif des coûts et des demandes de dérogation

Extrait du rapport du
Bureau de contrôle
Andict (2018)

<u>Fiche d'écart n°</u>	<u>Résumé des travaux</u>	<u>Coûts estimatifs (en € HT)</u>	<u>Dérogation à demander</u>
1	Mise en conformité de la volée de marches au droit de l'entrée principale.	500	/
2	Création d'une rampe d'accès.	2 500	/
3	Mise en conformité de l'entrée de la garderie.	600	/
4	Création d'une rampe d'accès à la salle de motricité.	/	1
5	Création d'une rampe d'accès aux classes de maternelle.	/	1
6	Mise en place de bandes d'éveil à la vigilance sur la porte vitrée.	250	/
7	Suppression de la poutre dans l'escalier d'accès au dortoir.	5 000	/
8	Mise en conformité de l'escalier d'accès au dortoir.	1 000	/
9	Remplacement du tapis.	200	/
10	Suppression du ressaut au droit de la porte de la classe de maternelle.	200	/
11	Modification de la porte dans le couloir.	1 100	/
12	Mise en place d'une signalétique dans la salle de restauration.	200	/

La Commission de sécurité de l'arrondissement de Melun contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP, à la suite de sa visite du 25 juin 2020, a conclu à une non-conformité. Le plus gros problème se situe pour la classe des petites sections qui ont un dortoir à l'étage et qui ne possède actuellement qu'un accès. Au vu de la configuration des lieux, un 2ème accès est techniquement impossible (annexe 4)

- Sécurité routière :

L'implantation de l'école au niveau de la D227 est dangereuse. En effet, après une étude du département en 2017, il a été constaté un trafic moyen journalier de 3150 véhicules. Le parking desservant l'école étant de l'autre côté de l'école avec l'arrêt des bus, les ATSEMS sont confrontées à de nombreuses incivilités lors des déplacements des enfants pour la cantine, mais aussi à des excès de vitesse. L'aménagement actuel ne permet pas non plus de recevoir tous les parents avec les distanciations nécessaires depuis le COVID19. De même, les accès aux équipements sportifs de la commune par l'école ne sont actuellement pas possibles, l'agencement des trottoirs de la rue des Trois Maillets ne permettant pas la circulation d'un groupe d'enfants. Un PAVE a été établi afin d'identifier les zones à risques sur la commune et permettre de trouver des solutions afin de sécuriser nos rues. (Extrait du Rapport en annexe 3)



- Fonctionnalité et état général de l'école :

L'école maternelle actuelle a été construite en 1860. Elle n'est plus adaptée aux besoins fonctionnels actuels des établissements scolaires ni aux nouveaux besoins qui résulteront du développement de la commune. Aucune extension de l'école n'est possible à cet endroit en raison de son enclavement. Les locaux sont trop petits et mal agencés. Pour se déplacer aux sanitaires, les élèves doivent passer par l'extérieur. Nous enregistrons l'arrivée de nouvelles familles : une résidence de 31 maisons se construit sur notre commune mais aussi la réhabilitation d'anciens corps de ferme générant ainsi un apport de population supplémentaire. Ces situations entraînent des conséquences sur le nombre d'élèves fréquentant l'établissement. Pour cette année 2021-2022, la classe de petite et moyenne section atteint ainsi le nombre de 29 élèves. Les sanitaires et les classes sont vétustes.

Lors de la pandémie covid-19, le protocole sanitaire a été très ardu à respecter en raison des contraintes liées au bâtiment : salle de classe trop petites, sanitaires non adaptés...

- Sécurité Vigipirate :

Il est difficile d'optimiser le plan Vigipirate du fait de 6 accès potentiellement possibles pour rentrer dans l'enceinte de l'école.

• **Objectifs de la nouvelle école**

- Nouveaux espaces :

Une partie de l'ancien corps de ferme sera réhabilité pour accueillir le groupe scolaire composé de 3 classes de maternelles et de 2 dortoirs, 5 classes d'élémentaires, et d'1 salle de motricité. La surface totale sera d'environ 887m² pour environ 140 élèves. La future école est dimensionnée pour répondre à l'augmentation de la population prévue au PLU. Le souhait est de conserver au maximum les bâtiments existants en intégrant les exigences liées à l'environnement.

La création d'une nouvelle école devient indispensable pour optimiser l'organisation de la vie scolaire : Ce nouveau groupe scolaire prendra en compte tous les temps de l'enfant dans sa journée à l'école, en créant un lieu parfaitement adapté tant dans ses attributs techniques que dans sa modularité pédagogique.

L'avant-projet a été présenté à l'inspectrice académique qui a donné son aval sur le projet. Tous les acteurs impliqués seront mobilisés : Directrice de l'école, enseignants, le personnel du SIRP, les parents d'élèves...

- Aspects environnementaux :

Bien que les travaux consistent en une réhabilitation, les exigences que nous avons fixées avec la commune sont identiques à un bâtiment neuf à savoir la RE 2020 à minima.

Les apports solaires seront maîtrisés afin de garantir le meilleur compromis entre limitation des consommations de chauffage, gestion de la luminosité naturelle et confort d'été. Des stores intérieurs et extérieurs seront mis en place permettant ainsi de contrôler les apports solaires.

Les bâtiments seront dotés d'une isolation thermique permettant de limiter très fortement les consommations de chauffage. A ce stade, la pompe à chaleur Air / Eau couplée à des panneaux photovoltaïques semble être la solution retenue. Toutes les parties en extension seront conçues soit en terre crue, soit en panneaux préfabriqués à base de paille compressée. Une réflexion est également menée quant au réemploi des matériaux existants sur site ; il sera procédé à un inventaire des matériaux, puis en fonction de leur état, il est prévu de pouvoir les réutiliser privilégiant ainsi la conservation du patrimoine existant.

Ce projet permettra ensuite de libérer la mairie afin de la rendre conforme aux exigences environnementales, aux normes PMR et ceci toujours sans consommation d'espace dans le cadre de la stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier.

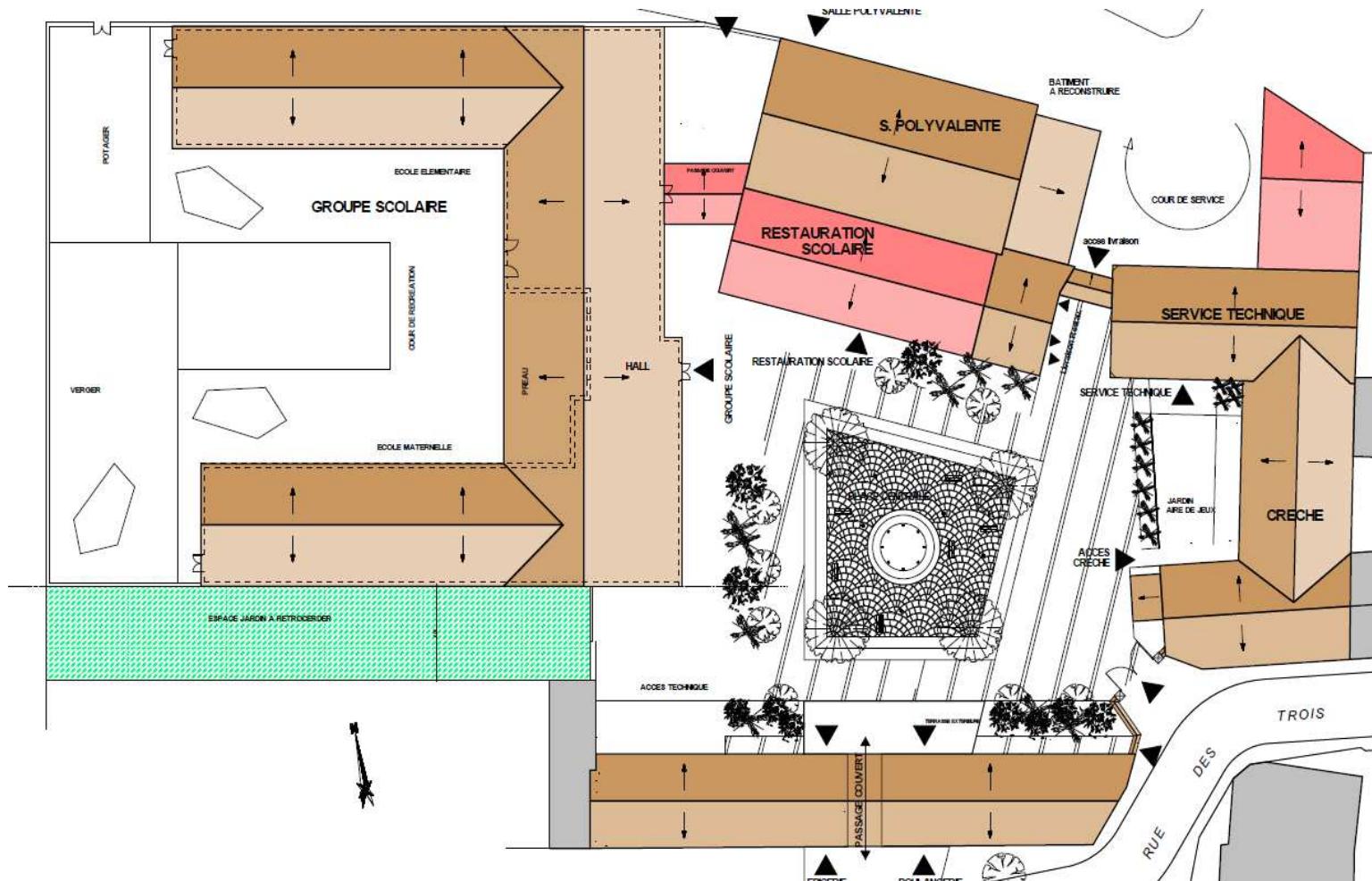
La santé et le confort des utilisateurs, particulièrement sensibles, ont été pris en compte. En effet, une attention particulière est apportée à l'impact sanitaire des matériaux de revêtements intérieurs. La recherche de matériaux faiblement émissifs de COV et formaldéhydes et non cancérogènes sera systématique pour les revêtements intérieurs.

La cours de l'école d'une surface de plus de 2000m² permettra d'accueillir un préau, un jardin pédagogique et toutes activités nécessaires au bon fonctionnement de l'école et à l'épanouissement des enfants dans les conditions d'accès sécurisé optimum. De nombreux espaces plantés sont prévus. Les espèces végétales, de préférence locales, seront compatibles entre elles, non invasives et non allergisantes, et auront des besoins en eau, en maintenance et en engrais très limités. Le potentiel de biodiversité du site sera fortement amélioré par rapport à la parcelle existante, du fait de la diversité et la richesse des espaces végétales choisies. Une attention toute particulière sera menée quant au paysagement de la cour de récréation avec la mise en place d'ilots de fraîcheur.

- Aspects sécuritaires :

- Les accès d'entrées et l'implantation de la future école optimiserons la sécurité dans le cadre du plan Vigipirate. L'école sera protégée contre les intrusions extérieures, par une clôture qui ne déparera pas l'aspect de l'établissement.

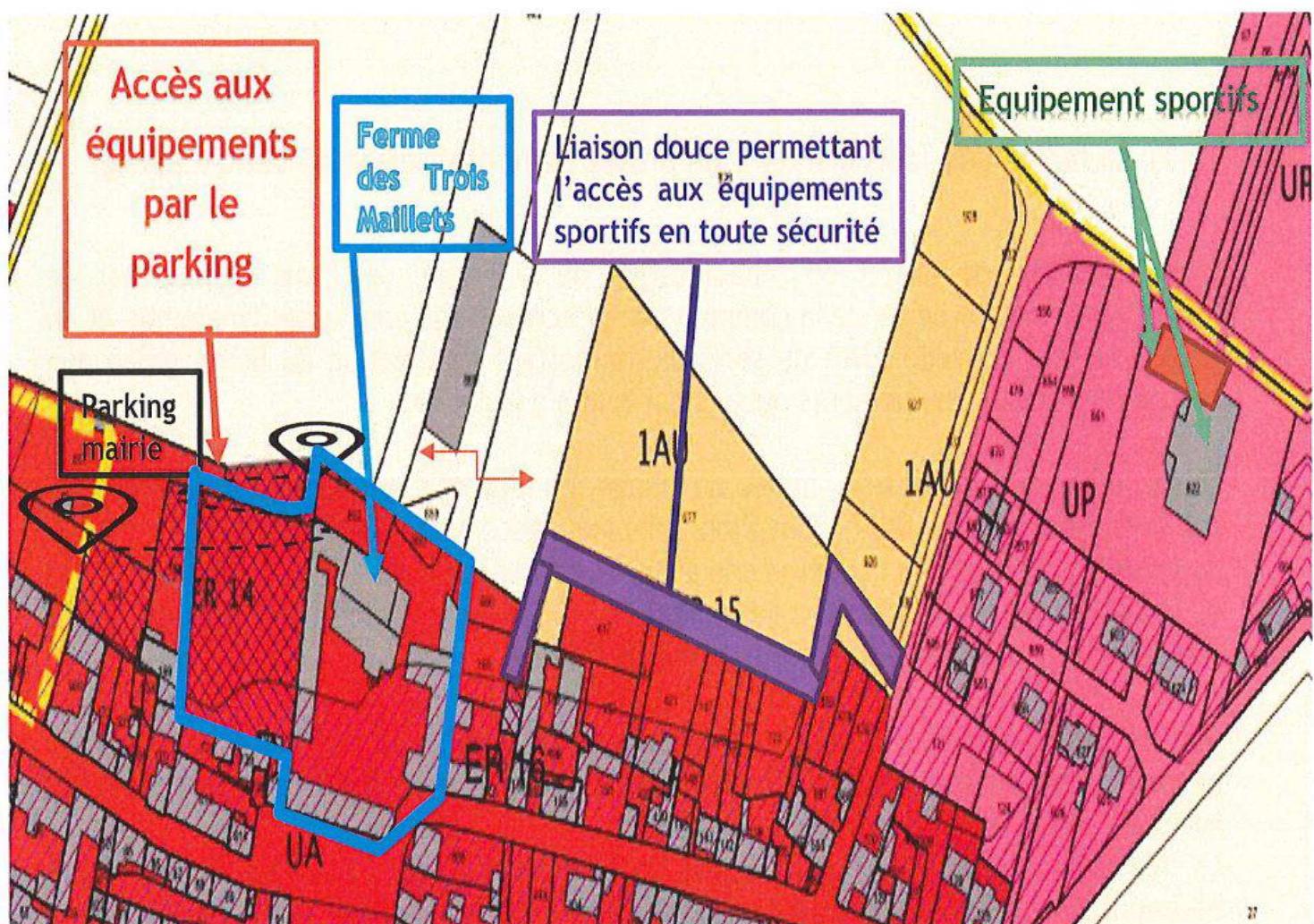
- La nouvelle école sera aux normes réglementaires : surface des salles de classe, respect des normes techniques (surfaces de circulation, hauteurs des plafonds...). Accès aux personnes à mobilité réduite (entrée, corridors...). Protection contre le feu par la présence d'un système d'alarme et les extincteurs. Protection de l'eau potable.



Plan de masse des équipements publics de la ferme des Trois Maillets

- **La liaison douce :**

Un cheminement piéton sera implanté du parking de la mairie jusqu'aux équipements sportifs rue du chemin vert. Ainsi les enseignants, les enfants et leurs parents pourront circuler en toute sécurité sans devoir passer par la départementale D227 dont l'agencement actuel est non adapté pour la circulation des enfants.



Plan extrait du PLU approuvé le 15 janvier 2020

Partenaires

Maîtrise d'œuvre : BW – Mme DUMONT, architecte.

Organismes publics : Etat, conseil Régional et conseil Départemental, communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux. Education nationale, Caf, CAUE....

Coût prévisionnel

Montant des travaux : 2 673 000 € HT

Plan de financement : Investissement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Gros-œuvre	955 000 €	191 000 €	1 146 000 €
Charpente-couverture	500 000 €	100 000 €	600 000 €
Menuiserie - serrurerie	290 000 €	58 000 €	348 000 €
Cloisons-Plafond	200 000 €	40 000 €	240 000 €
Revêtements des sols	108 000 €	21 600 €	129 600 €
Electricité-chauffage	350 000 €	70 000 €	420 000 €
VRD	270 000 €	54 000 €	324 000 €
Total	2 673 000 €	534 600 €	3 207 600 €

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
DSIL (2020 plan de relance)	31.80 %	850 000 €
Etat	22.86 %	611 048 €
Région et département : Cor	13.84 %	370 000 €
Département (FER)	1.50 %	40 000 €
Total	70 %	1 871 100 €
Reste à charge collectivité	30 %	801 952 €
Dont autofinancement		200 052 €
Dont emprunt		601 900 €

**Plan de financement : Dispositifs financiers mobilisés ou à mobiliser avec le phasage /
Préciser les apports non financiers à valoriser**

- Apport non financier : Ferme des trois maillets dont la commune est propriétaire depuis 2012.
- Subventions obtenues DSIL dans le cadre du plan de relance
- Subventions en attente : DETR, région et département
- Emprunt
- Autofinancement par rapport à la vente de biens immobiliers de la commune.

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées : Période de la durée des travaux)

2022	2023	2024	2025	2026
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

Calendrier prévisionnel des différentes étapes

Etapes	Calendrier
Etude de sol-bâtiments	2021
Dépôt du permis de construire	2021
Sondage préparatoire et raccordement aux réseaux	2021
Lancement MAPA	2021
Début des travaux de réhabilitation	2022
Réception des travaux	2024

Indicateurs d'évaluation proposés

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Lieu sécurisé et répondant aux normes PMR	Bâtiment adapté aux différentes normes réglementaires pour la sécurité de tous : enfants, enseignants, agents...
Augmentation de la capacité d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> - Ecole-cantine : permettre de recevoir tous les enfants. - Salle polyvalente/tiers-lieu : permettre aux associations et à la commune d'avoir un lieu adapté aux différentes actions culturelles, sociales...
Performance énergétique et environnementale	Bâtiment à faible consommation énergétique, baisse des factures énergétiques.
Sécuriser les abords des bâtiments publics	Utilisation effective de la future liaison douce.

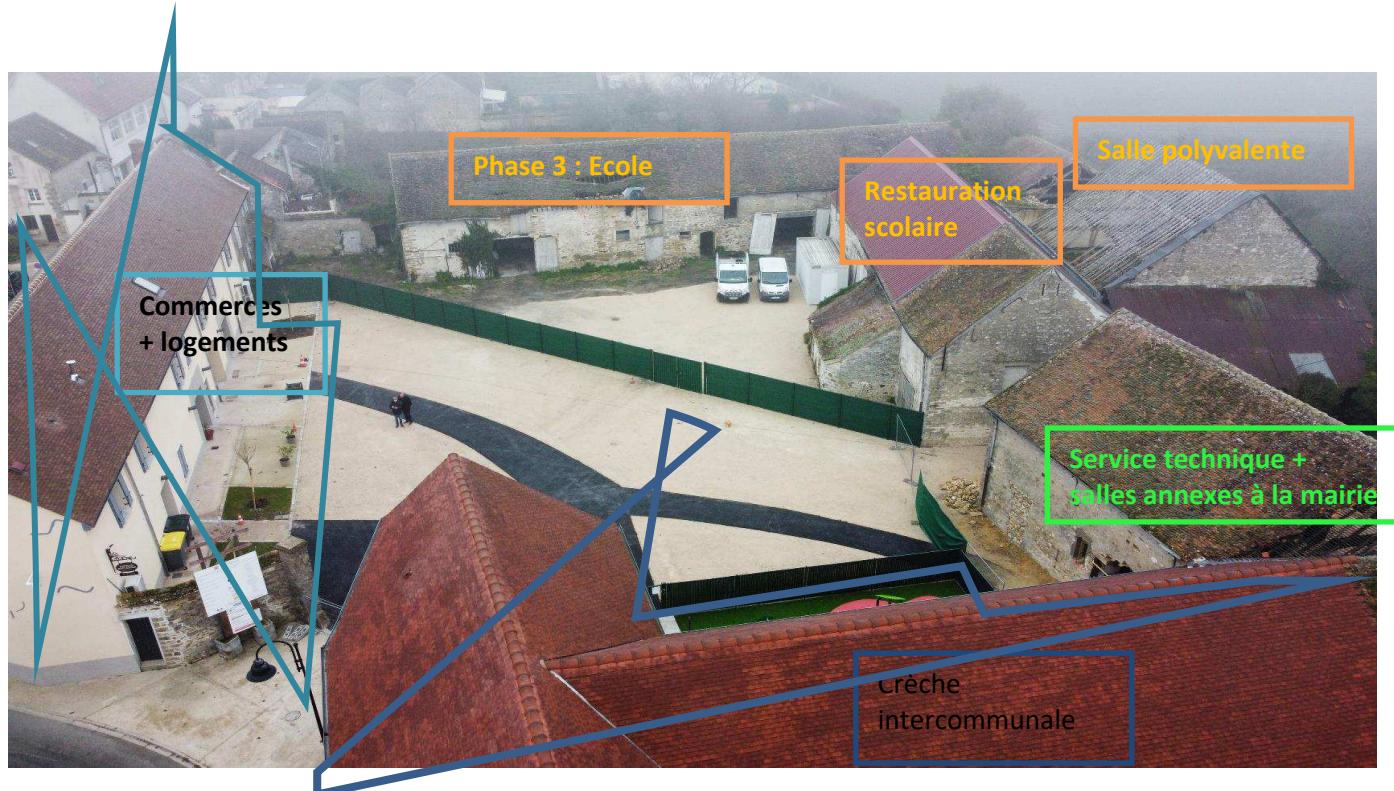
Maîtrise du foncier bâti

Pas de consommation d'espace supplémentaire

Thématique	ACTION N°14	MACHAULT
------------	-------------	----------

THEMATIQUE :	Orientations 1, 4 et 5
CATEGORIE DETR	Catégorie 1 et 8
Intitulé de l'action :	Création d'un programme d'équipements publics dans un objectif de revitalisation du bourg : une cantine scolaire
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE MACHAULT
Maître d'œuvre	Mme DUMONT -BW
Pilote interne	<p>Nom Prénom : 1^{er} adjoint : M. ROMERO DE AVILA Matéo et LE FRIEC Laetitia Qualité : SG</p> <p>Mail : mairiemachault@wanadoo.fr Tel : 01-64-23-85-76</p>

Objectifs de l'action :



Vue actuelle de la ferme des Trois Maillets

Les objectifs de la création d'une cantine scolaire dans les bâtis existants de notre commune sont les suivants :

- Développer l'attractivité de la commune et du territoire en favorisant la transition énergétique pour les nouveaux bâtiments, par le biais des énergies renouvelables, afin de faire preuve d'exemplarité énergétique et environnementale selon le « Plan climat-air-énergie territoriaux » (PCAET) pour

réduire les émissions de gaz à effet de serre et notre impact environnemental. L'optimisation de la qualité environnementale et la mise en valeur du patrimoine sont des enjeux du projet de réhabilitation de la ferme des trois maillets.

Sublimer le lieu en mettant en valeur le patrimoine bâti et paysagé, tel est l'enjeu du projet de réhabilitation de la ferme. Des panneaux photovoltaïques sont prévus sur la toiture orientée sud, toiture pertinente pour ce type d'installation d'après une étude menée auprès du SDESM.

- Réduire la consommation énergétique des bâtiments publics. La recherche de la performance énergétique pour le projet, en lien avec les exigences programmatiques de la commune, sera particulièrement travaillée par l'équipe projet. Un travail sur le fonctionnement bioclimatique du bâtiment sera réalisé, et permettra de maîtriser les problématiques de consommations d'énergie, ainsi que celles de confort hygrothermique. Le projet doit répondre aux nouvelles exigences de la RE 2020.

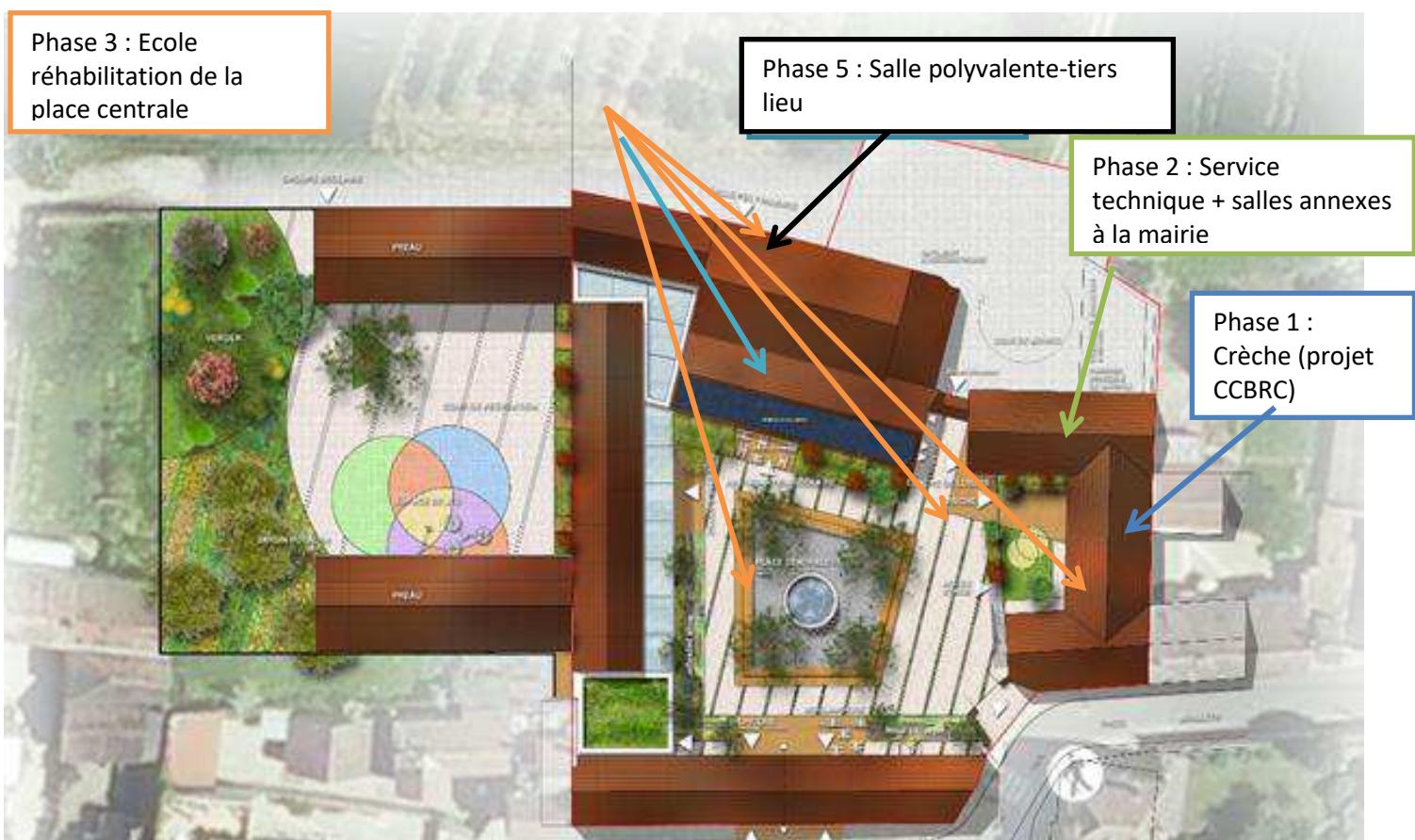
- Pouvoir accueillir tous les enfants : La création d'une nouvelle restauration scolaire devient indispensable au vu de l'évolution du nombre d'enfants.

- La nouvelle cantine scolaire sera aux normes réglementaires : surface adaptée, respect des normes techniques (surfaces de circulation, hauteurs des plafonds...). Accès aux personnes à mobilité réduite (entrée, corridors...). Protection contre le feu par la présence d'un système d'alarme et les extincteurs. Protection de l'eau potable.

- Restaurer notre patrimoine communal par la réutilisation et mise en valeur du bâti existant, pouvoir répondre aux normes en termes d'accessibilité et plus précisément PMR, de sécurité et enfin, respecter les obligations sanitaires pour les enseignants, les agents et le public.

- Préserver les ressources en eau : une forte limitation des consommations d'eau potable est prévue par l'utilisation d'équipements hydro-économies, et la mise en place d'un système de récupération des eaux pluviales pour l'arrosage des espaces verts. Il est prévu de récupérer les eaux de pluie de toiture afin de pouvoir les utiliser pour l'entretien des espaces extérieurs et une partie des besoins pour les sanitaires.

- Revitaliser le centre bourg de la commune en y recréant une centralité dynamique et en proposant une nouvelle offre de services permettant l'animation du bourg grâce aux commerces et aux équipements publics qui vont s'y installer favorisant ainsi un environnement sécurisé pour les usagers.



Phase 1 : Création des commerces +aménagement de la place de l'église

Plan de masse de la ferme des Trois Maillets

Lieu de l'action (Adresse) :

39 Rue des trois Maillets 77133 MACHAULT

Résumé de l'action :

Ce projet répond à l'évolution de la population prévue au PLU sur les 20 prochaines années. En effet, les effectifs scolaires sont en hausse et vont encore augmenter, au vu de l'évolution prévisible de l'habitat et de la natalité des habitants.

Une restructuration des équipements scolaires est donc nécessaire. Cette volonté est aussi liée à l'objectif de renforcer le rôle de polarité de Machault, en étoffant son offre en matière d'équipements sportifs, scolaires, socio-culturels... via la réalisation de différents projets. La création d'une nouvelle restauration scolaire fait partie de l'avant dernière phase du projet de la réhabilitation de la ferme des Trois Maillets qui a débuté depuis 2015.

La première phase comprenait la réalisation des équipements commerciaux (boulangerie-pâtisserie artisanale et une épicerie de proximité, tous deux étant en circuit-court) et la création de deux logements permettant de créer une réelle amorce au projet en tournant les commerces vers le cœur du village.

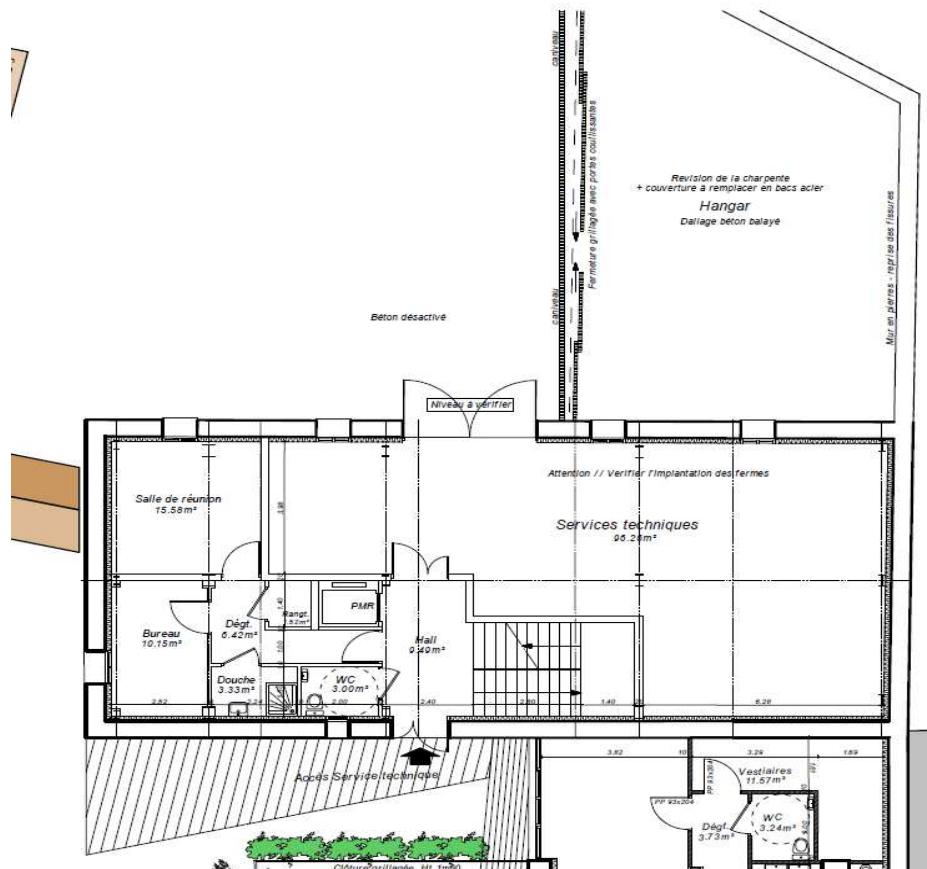


Vue de l'aménagement de place de l'église (place arrêt-minute...) et la réhabilitation de la phase 1 pour la création de 2 commerces et 2 logements

L'aménagement de la place de l'église a permis de créer des places de stationnements en arrêt minute mais aussi d'implanter un parking à vélo pour inciter les déplacements à vélo.

. En parallèle de cette première phase portée par la commune, l'intercommunalité a réalisé la crèche. La 2ème phase, en cours de finalisation, comprend quant à elle la réalisation du centre des services techniques, des salles annexes à la mairie et des salles associatives. Ainsi, nous répondrons aux normes d'accès aux personnes à mobilité réduite.

RDC : **Service technique + salle de réunion**



1^{er} étage : travaux actuels (juillet 2021)



La 3^{ème} phase comprend la réhabilitation d'un bâtiment pour une école élémentaire, une liaison douce et la réhabilitation de la place centrale de la ferme.

Le groupe scolaire composé de 3 classes de maternelles et de 2 dortoirs, 5 classes d'élémentaires, et d'une salle de motricité. La surface totale sera d'environ 887m² pour environ 140 élèves. La future école est dimensionnée pour répondre à l'augmentation de la population prévue au PLU. Le souhait est de conserver au maximum les bâtiments existants en intégrant les exigences liées à l'environnement.

La valorisation de ce corps de ferme par la réhabilitation et la restauration du bâti existant contribuera à la qualité du cadre de vie et renforcera l'attractivité du territoire.

Ce projet réside fondamentalement dans l'évolution d'une structure existante et de son adaptation à de nouveaux usages, ainsi que dans la démarche positive d'une maîtrise d'ouvrage à s'engager en faveur de la préservation de son identité en optimisant la qualité environnementale.

Le projet dans sa globalité est réalisé sans consommation d'espace supplémentaire et ainsi permettra de lutter contre l'artificialisation des sols.

Description détaillée de l'action :

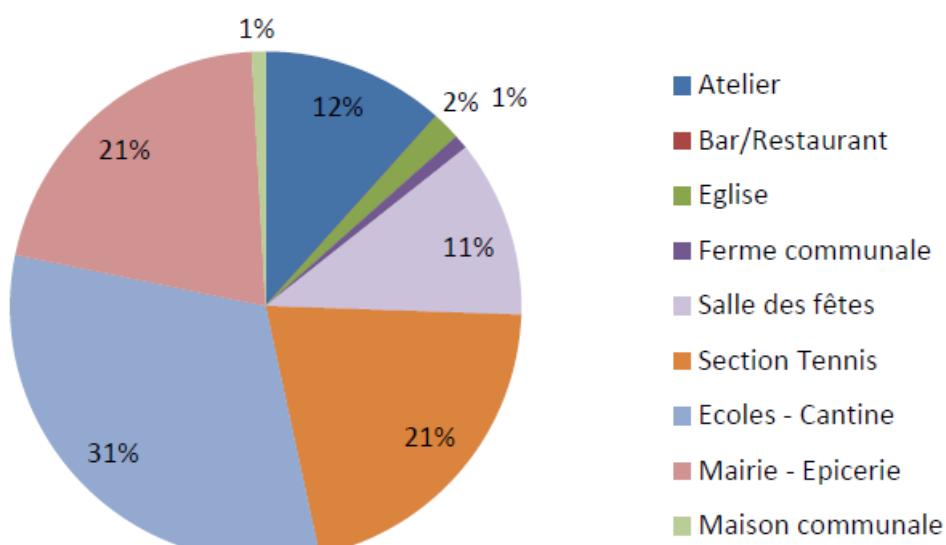
- **Etat des lieux de la cantine actuelle**

- **Plan économique :**

Le bâtiment est énergivore en consommation d'énergie dû à son ancienneté. A l'heure actuelle et après une étude menée auprès du SDESM par un Conseil en Energie partagé (CEP – annexe 1), la répartition des dépenses énergétiques par bâtiment fait ressortir la cantine comme un des deux principaux bâtiments énergivores de la commune car ils réalisent près d'1/3 des dépenses des bâtiments de la commune. De plus, afin d'atteindre des performances thermiques convenables, une rénovation globale devrait être envisagée.

La conclusion du rapport a été la suivante : « Il serait plus judicieux de privilégier une rénovation complète et performante de l'un de vos bâtiments gros consommateurs plutôt que de travailler sur l'ensemble des bâtiments sans traiter l'ensemble des problématiques (traitement des ponts thermiques, perméabilité à l'air, confort thermique...). En cela, le projet de rénovation de la ferme communale répond tout à fait à la problématique de la commune à savoir réaliser d'importantes économies d'énergie. »

Répartition par bâtiment (année 2013)



Extrait de l'étude en conseil en orientation énergétique par le SDESM (2015)

- Agencement actuel restreint : Au vu de la superficie actuelle, les salles de restauration sont devenues trop petites pour accueillir tous les enfants. Pour la rentrée 2021-2022, le SIRP (syndicat intercommunal de regroupement pédagogique) a dû sélectionner les familles en fonction des besoins. De plus, la salle d'office n'est plus aux normes et se trouve beaucoup trop petite pour le nombre de repas. Aucun sanitaire ne se trouve dans ce bâtiment que ce soit pour les adultes et/ou enfants.

- Sécurité routière :

L'implantation de la cantine au niveau de la D227 est dangereuse. En effet, après une étude du département en 2017, il a été constaté un trafic moyen journalier de 3150 véhicules. Le parking desservant la cantine étant de l'autre côté de l'école avec l'arrêt des bus, les ATSEMS sont confrontées à de nombreuses incivilités, lors des déplacements des enfants pour la cantine mais aussi à des excès de vitesse. L'aménagement actuel ne permet pas non plus de recevoir tous les parents avec les distanciations nécessaires depuis le COVID19. Un PAVE a été établi afin d'identifier les zones à risques sur la commune et permettre de trouver des solutions afin de sécuriser nos rues. (Extrait du Rapport en annexe 3)

- Accessibilité PMR :

La Commission de sécurité de l'arrondissement de Melun contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP, à la suite de la visite de la commission du 25 juin 2020, a conclu à une non-conformité. Le plus gros problème se situe pour la classe des petites sections qui ont un dortoir à l'étage et qui ne possède actuellement qu'un accès. Au vu de la configuration des lieux, un 2ème accès est techniquement impossible (annexe 4)

• Objectifs de la nouvelle restauration scolaire

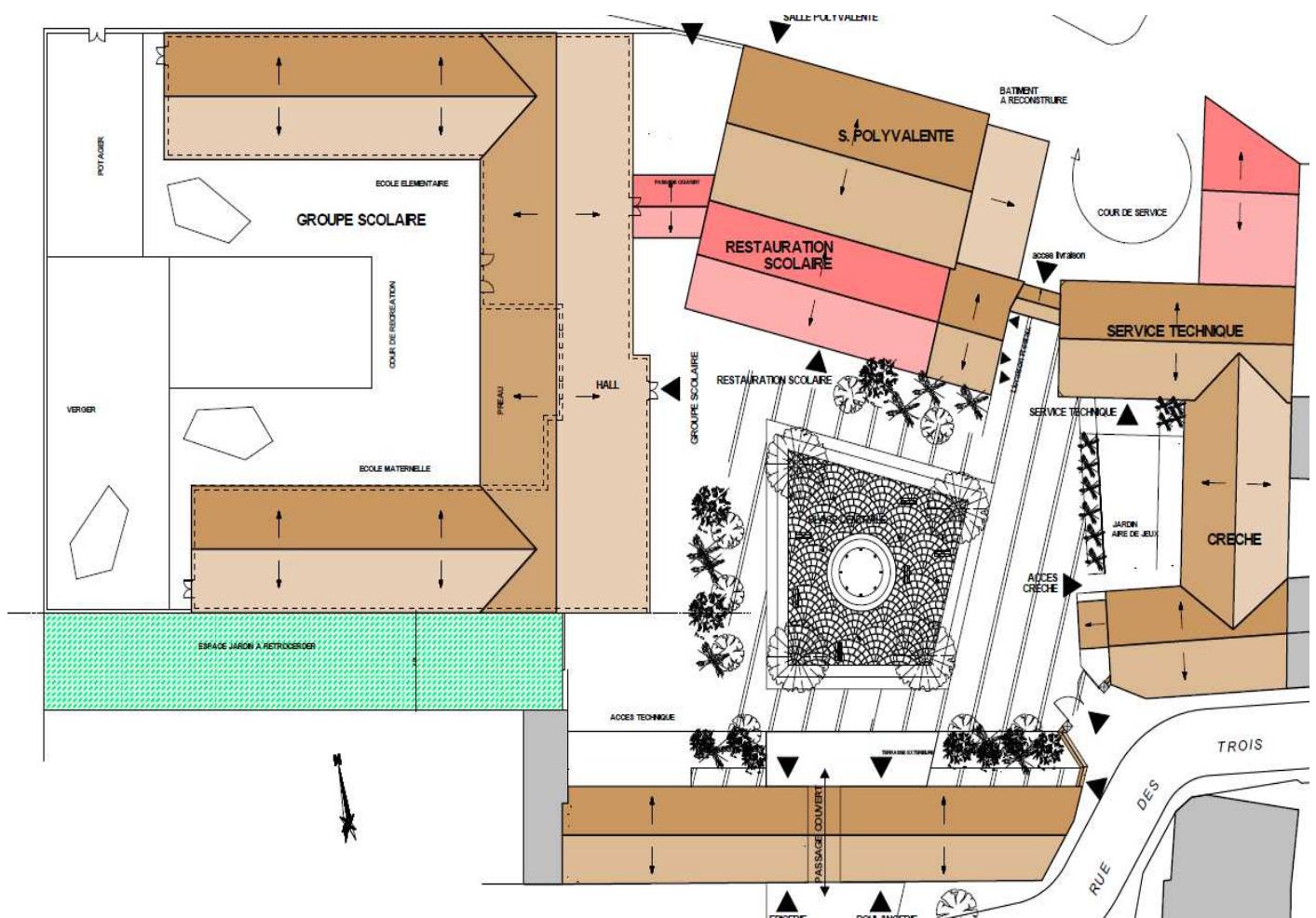
Le projet vise à la réalisation d'une restauration scolaire. En lien avec l'école, dans un bâtiment existant à réhabiliter, une restauration scolaire en liaison froide attenante sera créée. Elle sera composée d'un service à la place pour les élèves de la maternelle et un service en self pour les élémentaires. La surface totale de la restauration sera de 262 m² et toujours sans consommation d'espace dans le cadre de la stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier. Des sanitaires seront à disposition et adaptés aux enfants et aux normes PMR.

Afin d'organiser au mieux l'aménagement de l'espace de restauration, la commune et l'architecte ont rencontré une entreprise de restauration collective qui a pu donner ses préconisations.

La santé et le confort des utilisateurs, particulièrement sensibles, ont été pris en compte. En effet, une attention particulière est apportée à l'impact sanitaire des matériaux de revêtements intérieurs. La recherche de matériaux faiblement émissifs de COV et formaldéhydes et non cancérogènes sera systématique pour les revêtements intérieurs.

Les bâtiments seront dotés d'une isolation thermique permettant de limiter très fortement les consommations de chauffage. A ce stade, la pompe à chaleur Air / Eau couplée à des panneaux photovoltaïques semble être la solution retenue. Toutes les parties en extension seront conçues soit en terre crue, soit en panneaux préfabriqués à base de paille compressée. Une réflexion est également menée quant au réemploi des matériaux existants sur site ; il sera procédé à un inventaire des matériaux, puis en

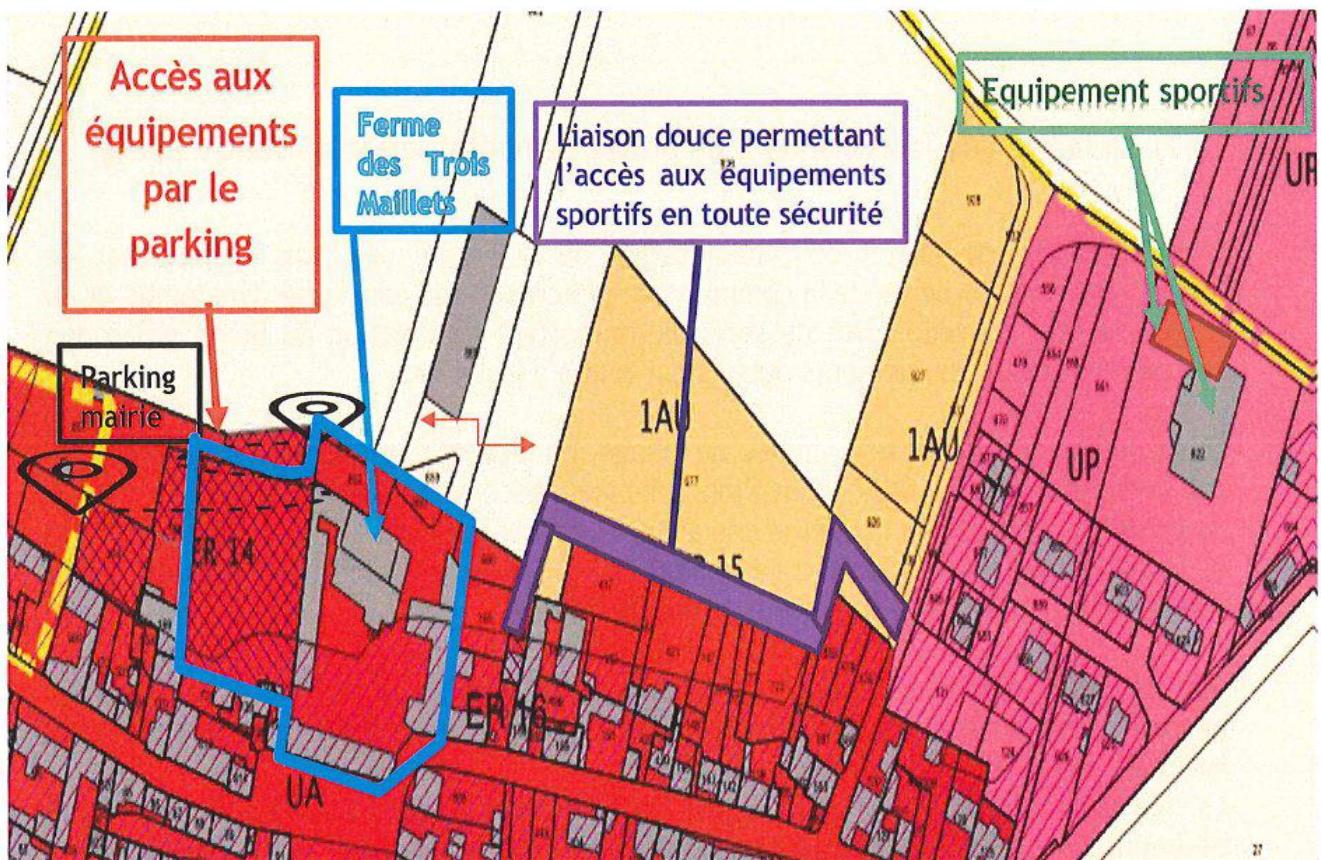
fonction de leur état, il est prévu de pouvoir les réutiliser privilégiant ainsi la conservation du patrimoine existant.



Bien que les travaux consistent en une réhabilitation, les exigences que nous avons fixées sont identiques à un bâtiment neuf à savoir la RE 2020 à minima.

Les apports solaires seront maîtrisés afin de garantir le meilleur compromis entre limitation des consommations de chauffage, gestion de la luminosité naturelle et confort d'été. Des stores intérieurs et extérieurs seront mis en place permettant ainsi de contrôler les apports solaires.

Les enfants ainsi que le personnel seront en sécurité lors des déplacements entre l'école, le parking de la mairie pour accéder à la cantine.



Plan extrait du PLU approuvé le 15 janvier 2020

Partenaires

Maîtrise d'œuvre : BW – Mme DUMONT, architecte.

Organismes publics : Etat, conseil Régional et conseil Départemental, communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux. Education nationale, Caf, CAUE....

Coût prévisionnel

Montant des travaux : 530 000 € HT

Plan de financement : Investissement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Gros-œuvre	180 000 €	36 000 €	216 000 €
Charpente- couverture	115 000€	23 000 €	138 000 €
Menuiserie - serrurerie	50 000 €	10 000 €	60 000 €
Cloisons	42 000 €	8 400 €	50 400 €
Revêtements des sols	29 000 €	5 800 €	34 800 €
Electricité- chauffage	69 000 €	13 800 €	82 800 €
Equipements de cuisine	45 000 €	9 000 €	54 000 €
Total	530 000 €	106 000 €	636 000 €

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
DSIL (2020 plan de relance)	10.00 %	53 000 €
Etat	14.72 %	78 016 €
Région : Réhabiliter plutôt que construire	37.73 %	200 000 €
Département (FER)	7.55 %	40 000 €
Total	70 %	371 016 €
Reste à charge collectivité	30 %	158 984 €
Dont autofinancement		58 984 €
Dont emprunt		100 000€

Plan de financement : Dispositifs financiers mobilisés ou à mobiliser avec le phasage / Préciser les apports non financiers à valoriser

- Apport non financier : Ferme des trois maillets dont la commune est propriétaire depuis 2012.
- Subventions obtenues DSIL dans le cadre du plan de relance
- Subventions en attente : DETR, région et département
- Emprunt
- Autofinancement par rapport à la vente de biens immobiliers de la commune

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées : Période de la durée des travaux)

2022	2023	2024	2025	2026
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

Calendrier prévisionnel des différentes étapes

Etapes	Calendrier
Etude de sol-bâtiments	2021
Dépôt du permis de construire	2021
Sondage préparatoire et raccordement aux réseaux	2021
Lancement MAPA	2021
Début des travaux de réhabilitation	2022
Réception des travaux	2024

Indicateurs d'évaluation proposés

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Lieu sécurisé et répondant aux normes PMR	- Bâtiment adapté aux différentes normes réglementaires pour la sécurité de tous : enfants, enseignants, agents...
Augmentation de la capacité d'accueil	- Ecole-cantine : permettre de recevoir tous les enfants. - Salle polyvalente/tiers-lieu : permettre aux associations et à la commune d'avoir un lieu adapté aux différentes actions culturelles, sociales...
Performance énergétique et environnementale	Bâtiment à faible consommation énergétique, baisse des factures énergétiques.
Sécuriser les abords des bâtiments publics	Utilisation effective de la future liaison douce.

Thématique	ACTION N°15	MACHAULT
THEMATIQUE :	Orientations 1 , 4 et 5	
Catégorie DETR 2022	Catégorie 2 et 6	
Intitulé de l'action :	Création d'un programme d'équipements publics dans un objectif de revitalisation du bourg : une salle polyvalente – tiers-lieu.	
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE MACHAULT	
Maître d'œuvre	Mme DUMONT -BW	
Pilote interne	Nom Prénom : 1 ^{er} adjoint : M. ROMERO DE AVILA Matéo et LE FRIEC Laetitia Qualité : SG Mail : mairiemachault@wanadoo.fr Tel : 01-64-23-85-76	

Objectifs de l'action :



Vue actuelle de la ferme des Trois Maillets

Les objectifs de la création d'une salle polyvalente/tiers-lieu dans les bâts existants de notre commune sont les suivants :

- Développer l'attractivité de la commune et du territoire en favorisant la transition énergétique pour les nouveaux bâtiments, par le biais des énergies renouvelables, afin de faire preuve d'exemplarité énergétique et environnementale selon le « Plan climat-air-énergie territoriaux » (PCAET) pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et notre impact environnemental. L'optimisation de la qualité environnementale et la mise en valeur du patrimoine est l'un des enjeux du projet de réhabilitation de la ferme des trois maillets. Des panneaux photovoltaïques sont prévus sur la toiture orientée sud qui est une toiture pertinente pour ce type d'installation d'après une étude menée auprès du SDESM.

Sublimer le lieu en mettant en valeur le patrimoine bâti et paysagé, tel est l'enjeu du projet de réhabilitation de la ferme.

- Réduire la consommation énergétique des bâtiments publics. La recherche de la performance énergétique pour le projet, en lien avec les exigences programmatiques de la commune, sera particulièrement travaillée par l'équipe projet. Un travail sur le fonctionnement bioclimatique du bâtiment sera réalisé, et permettra de maîtriser les problématiques de consommations d'énergie, ainsi que celles de confort hygrothermique. Le projet doit répondre aux nouvelles exigences de la RE 2020.

- Innovation environnementale : conception du gros-œuvre en terre crue, ou en panneaux préfabriqués à base de paille compressée. Ces matériaux présentent de nombreux avantages environnementaux qui peuvent les placer aujourd'hui comme des matériaux de choix pour répondre aux enjeux du développement durable. Ces matériaux sont recyclables avec un bilan énergétique faible.

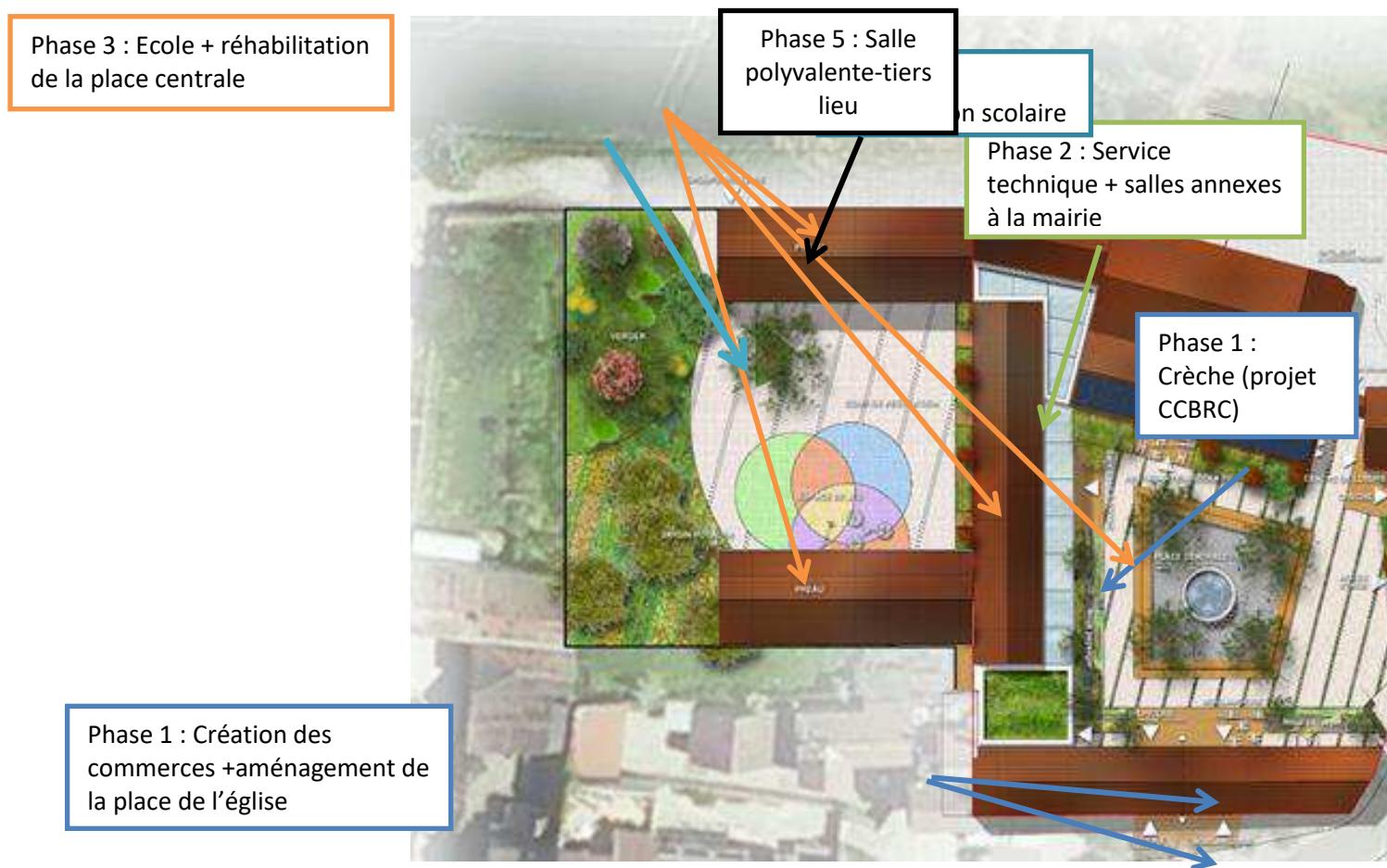
- Sécuriser les abords des nouveaux bâtiments en créant une liaison douce entre la nouvelle école et les équipements sportifs rue du Chemin vert. Le Plan Local d'Urbanisme de la commune a été approuvé en 2020 afin d'intégrer notamment un emplacement réservé pour cette nouvelle liaison douce. Un accès uniquement piéton, du parking de la mairie aux équipements publics, pour le bien-être et la sécurité des enfants et de tous sera réalisé.

- Restaurer notre patrimoine communal par la réutilisation et mise en valeur du bâti existant. Respecter les obligations sanitaires et le code du travail pour les enseignants, les agents et le public.

- Répondre et respecter les normes en termes d'accessibilité et plus précisément PMR afin de permettre aux personnes handicapées de circuler avec la plus grande autonomie possible, d'accéder et d'utiliser les équipements et les prestations, de se repérer et de communiquer.

- Revitaliser le centre bourg de la commune en y recréant une centralité dynamique et en proposant une nouvelle offre de services permettant l'animation du bourg grâce aux commerces et aux équipements publics qui vont s'y installer favorisant ainsi un environnement sécurisé pour les usagers.

- Recréer du lien entre les acteurs du territoire, notamment intergénérationnel autour de projets collectifs en offrant un tiers-lieu. Devenu indispensable, surtout depuis la crise sanitaire, c'est un lieu de rencontres et de partages, ouvert et fédérateur pour notre territoire dans lequel les habitants et tous les acteurs du territoire peuvent agir, construire, s'exprimer, se détendre, apprendre...



Plan de masse de la ferme des Trois Maillets

Lieu de l'action (Adresse) :

39 Rue des trois Maillets 77133 MACHAULT

Résumé de l'action :

Ce projet répond à l'évolution de la population prévue au PLU sur les 20 prochaines années. En effet, les effectifs scolaires et le nombre d'habitant sont en hausse et vont encore augmenter, au vu de l'évolution prévisible de l'habitat et de la natalité des habitants.

Une restructuration des équipements est donc nécessaire. Cette volonté est aussi liée à l'objectif de renforcer le rôle de polarité de Machault, en étoffant son offre en matière d'équipements sportifs, socio-culturels... via la réalisation de différents projets. La création d'une nouvelle salle polyvalente avec un tiers-lieu rural fait partie de la dernière phase du projet de la réhabilitation de la ferme des Trois Maillets qui a débuté depuis 2015.

La première phase comprenait la réalisation des équipements commerciaux (boulangerie-pâtisserie artisanale et une épicerie de proximité, tous deux étant en circuit-court) et la création de deux logements permettant de créer une réelle amorce au projet en tournant les commerces vers le cœur du village.

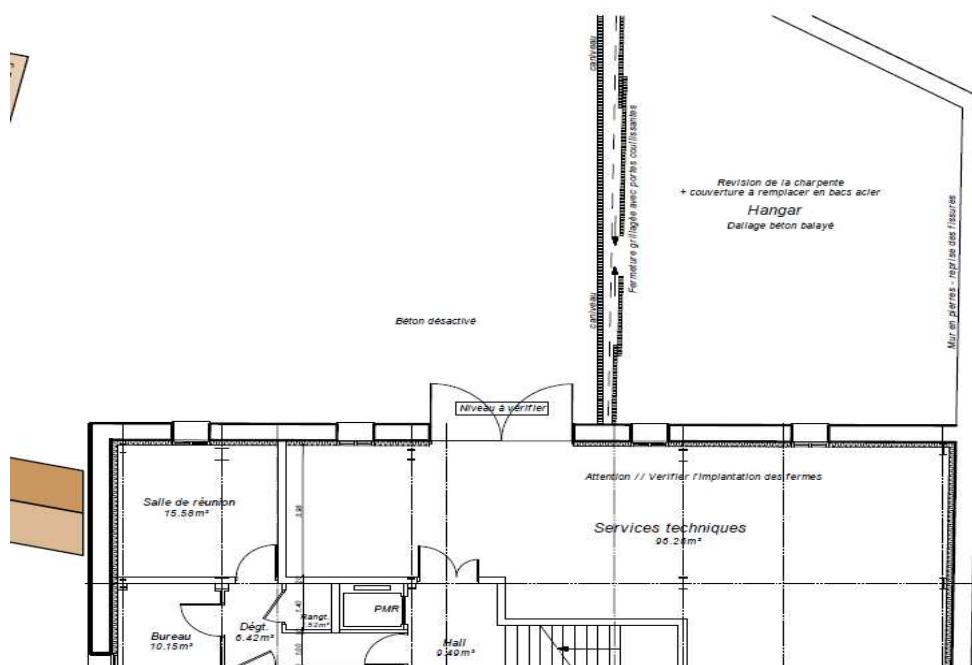


Vue de l'aménagement de place de l'église (place arrêt-minute...) et la réhabilitation de la phase 1 pour la création de 2 commerces et 2 logements

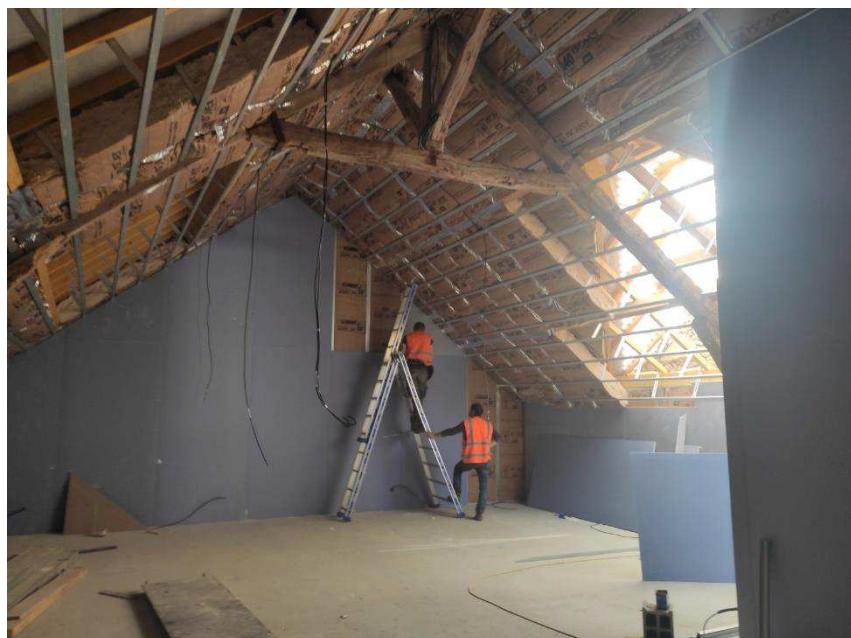
L'aménagement de la place de l'église a permis de créer des places de stationnements en arrêt minute mais aussi d'implanter un parking à vélo pour inciter les déplacements à vélo.

. En parallèle de cette première phase portée par la commune, l'intercommunalité a réalisé la crèche. La 2ème phase, en cours de finalisation comprend quant à elle la réalisation du centre des services techniques, des salles annexes à la mairie et des salles associatives. Ainsi, nous répondrons aux normes d'accès aux personnes à mobilité réduite.

RDC :
Service technique + salle de réunion



1^{er} étage : travaux actuels (juillet 2021)



La 3^{ème} et 4^{ème} phase comprennent la réhabilitation de 2 granges pour une école élémentaire et la restauration scolaire.

La valorisation de ce corps de ferme par la réhabilitation et la restauration du bâti existant contribuera à la qualité du cadre de vie et renforcera l'attractivité du territoire.

Ce projet réside fondamentalement dans l'évolution d'une structure existante et de son adaptation à de nouveaux usages, ainsi que dans la démarche positive d'une maîtrise d'ouvrage à s'engager en faveur de la préservation de son identité en optimisant la qualité environnementale.

Le projet dans sa globalité est réalisé sans consommation d'espace supplémentaire et ainsi permettra de lutter contre l'artificialisation des sols.

Description détaillée de l'action :

Le projet vise à la réalisation d'une salle polyvalente/tiers-lieu.

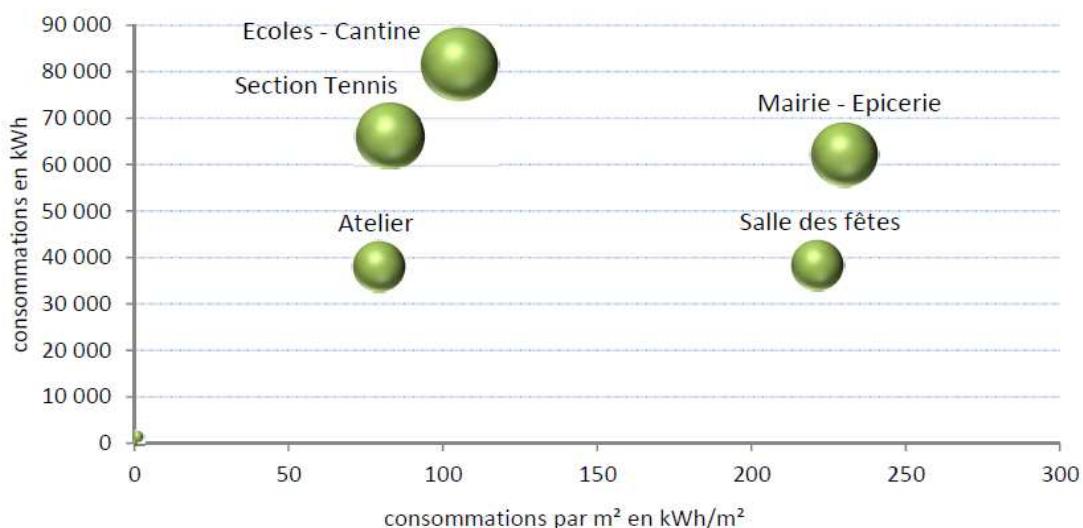
- **Etat des lieux de la salle des fêtes actuelle**

- Plan économique :

Le bâtiment est énergivore en consommation d'énergie dû à son ancienneté. A l'heure actuelle et après une étude menée auprès du SDESM par un Conseil en Energie partagé (CEP – annexe 1), la répartition des dépenses énergétiques par bâtiment fait ressortir la salle polyvalente comme le 3^{ème} principal bâtiment énergivore. De plus, afin d'atteindre des performances thermiques convenables, une rénovation globale devrait être envisagée.

La conclusion du rapport a été la suivante : « Il serait plus judicieux de privilégier une rénovation complète et performante de l'un de vos bâtiments gros consommateurs plutôt que de travailler sur l'ensemble des bâtiments sans traiter l'ensemble des problématiques (traitement des ponts thermiques, perméabilité à l'air, confort thermique...). En cela, le projet de rénovation de la ferme communale répond tout à fait à la problématique de la commune à savoir réaliser d'importantes économies d'énergie. »

d) Répartition par bâtiment (année 2013)



Le graphique ci-dessus représente les consommations des bâtiments en fonction de leur consommation au m². Il permet de mettre en évidence non seulement les principaux consommateurs mais également les bâtiments dont les consommations au m² sont particulièrement importantes.

Pour un même usage, plus un bâtiment est vertueux, plus il se situe sur la gauche du graphique.

On travaillera en priorité sur les bâtiments en haut à droite du graphique. Ceux qui ont une consommation importante et une consommation au m² importante. Puis, on travaillera sur les



Attention, dans chaque étude, il s'agit de bien prendre en compte l'usage du bâtiment. En effet, celui-ci aura une influence sur l'interprétation de ce graphique.

Les bâtiments qui ressortent de ce graphique par ordre d'importance sont donc :

- ✓ La mairie et l'épicerie
- ✓ Les écoles et la cantine
- ✓ La salle polyvalente

CONCLUSION

Ce bilan énergétique fait apparaître une part significative des bâtiments à la fois dans les consommations et les dépenses de la commune. Cela révèle l'important gisement d'économies d'énergie qui est envisageable.

Les bâtiments prioritaires de la commune sont les suivants :

- ✓ La mairie et l'épicerie
- ✓ Les écoles et la cantine
- ✓ La salle polyvalente

Le conseil en orientation énergétique va nous permettre de prioriser les actions à entreprendre pour diminuer les factures énergétiques de la commune. La priorité des actions se portera sur les bâtiments cités ci-dessus. De plus, des préconisations à faible investissement et à fort potentiel d'économie d'énergie seront proposées sur les bâtiments restants.

- Sécurité routière
L'implantation de la salle polyvalente au croisement de la D227 et de la rue de Villiers est dangereuse. En effet, après une étude du département en 2017, il a été constaté un trafic moyen journalier de 3150 véhicules. Le parking desservant la salle polyvalente est non attenant et le passage des piétons sur un trottoir étroit est obligatoire. De plus 2 entrées et sorties de la salle des fêtes donnent directement sur la rue de Villiers, (inexistence de trottoirs). Un PAVE a été établi afin d'identifier les zones à risques sur la commune et permettre de trouver des solutions afin de sécuriser nos rues (Extrait du Rapport en annexe 3).

3 Extraits du bilan énergétique du SDESM



- Accessibilité PMR :

Un diagnostic d'accessibilité aux personnes handicapées (dispositif Ad'AP) a été réalisé par un bureau de contrôle. Au vu de l'ancienneté de la salle polyvalente et de l'agencement, la commune devrait investir plus de 5350€ HT. (Rapport en annexe 2) En effet, l'accès principal n'est pas conforme, les sanitaires ne sont pas accessibles aux PMR.

• Objectifs de la nouvelle salle polyvalente

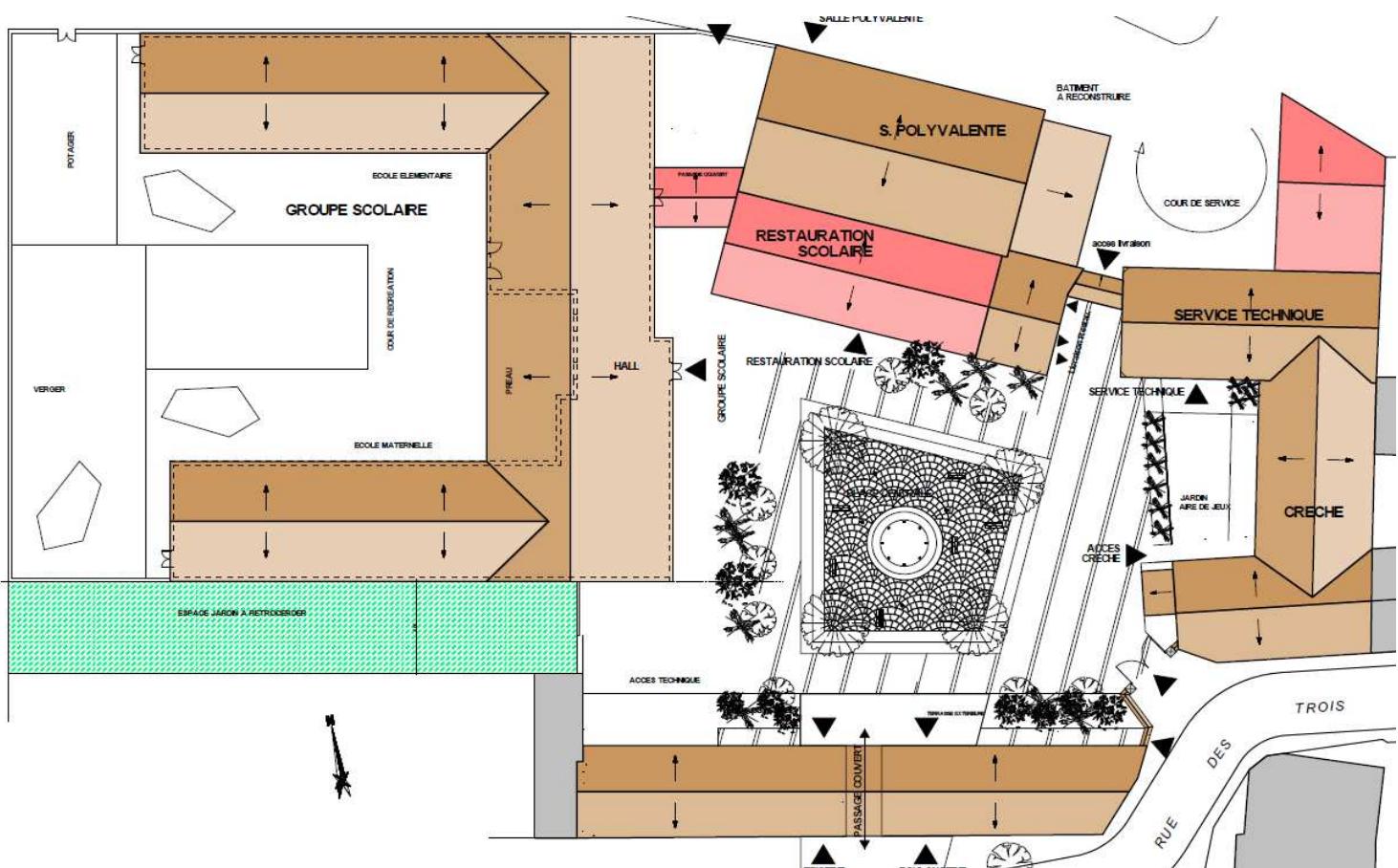
- Objectifs environnementaux :

Le souhait est de conserver au maximum les bâtiments existants en intégrant les exigences liées à l'environnement. Bien que les travaux consistent en une réhabilitation, les exigences que nous avons fixées sont identiques à un bâtiment neuf à savoir la RE 2020 à minima.

Les apports solaires seront maîtrisés afin de garantir le meilleur compromis entre limitation des consommations de chauffage, gestion de la luminosité naturelle et confort d'été. Des stores intérieurs et extérieurs seront mis en place permettant ainsi de contrôler les apports solaires.

Les bâtiments seront dotés d'une isolation thermique permettant de limiter très fortement les consommations de chauffage. A ce stade, la pompe à chaleur Air / Eau couplée à des panneaux photovoltaïques semble être la solution retenue. Une réflexion est également menée quant au réemploi des matériaux existants sur site ; il sera procédé à un inventaire des matériaux, puis en fonction de leur état, il est prévu de pouvoir les réutiliser privilégiant ainsi la conservation du patrimoine existant.

Ce projet permettra ensuite de le rendre conforme aux exigences environnementales, aux normes PMR et ceci toujours sans consommation d'espace dans le cadre de la stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier.



Plan de masse des équipements publics de la ferme des Trois Maillets

La santé et le confort des utilisateurs, particulièrement sensibles, ont été pris en compte. En effet, une attention particulière est apportée à l'impact sanitaire des matériaux de revêtements intérieurs. La recherche de matériaux faiblement émissifs de COV et formaldéhydes et non cancérogènes sera systématique pour les revêtements intérieurs. Une note d'intention environnementale est détaillée en annexe 4.

- Sécuriser la circulation piétonne :

Que ce soit dans le cadre de l'école, associatif, communal...l'accès se fera uniquement à pied par le parking de la mairie. Par conséquent, aucune personne ne circulera sur la D227 et ainsi la circulation des piétons se fera en toute sécurité.

- **Meilleures conditions d'utilisations de la salle polyvalente / tiers-lieu :**

La création d'un espace dédié dans le dernier bâtiment à réhabiliter de la ferme permettra à la commune d'organiser les évènements communaux dans de meilleures conditions avec des aménagements adaptés et fixes comme une régie, des vestiaires, une scène, et surtout pouvoir permettre aux enfants de l'école d'avoir des locaux adaptés pour la pratique du sport et pour leurs activités culturelles (spectacle...)

Les Machauiens ont besoin d'espaces pour leurs activités associatives. Ces espaces se positionnent naturellement dans l'enceinte de ce projet. Des salles modulables seront donc aménagées pour accueillir des activités associatives diverses et ainsi générer une démarche tiers-lieu en milieu rural pour les différents acteurs du territoire pour créer un dynamisme social (service de proximité, animation territoriale...), dynamisme culturel, dynamisme citoyen (participation à la vie locale...)

La salle polyvalente devra répondre à plusieurs usages :

- Salle d'activités et de motricités dans le cadre de l'école et du périscolaire
 - Activités associatives,
 - Spectacles, concerts... (150 places en configuration cabaret), pièce de théâtre (100 personnes),
 - Activités de détente et de relaxation (yoga...)
 - Activités pour le club des Ainés
 - ...

La surface totale sera d'environ 290 m².



Partenaires

Maîtrise d'œuvre : BW – Mme DUMONT, architecte.

Organismes publics : Etat, conseil Régional et conseil Départemental, communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux. Education nationale, Caf, CAUE....

Coût prévisionnel

Montant des travaux : 725 000 € HT

Plan de financement : Investissement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Gros-œuvre	265 000 €	53 000 €	318 000 €
Charpente-couverture	115 000 €	23 000 €	138 000 €
Menuiserie - serrurerie	80 000 €	16 000 €	96 000 €
Cloisons	102 000 €	20 400 €	122 400 €
Revêtements des sols	30 000 €	6 000	36 000 €
Électricité-chauffage	133 000 €	26 600 €	159 600 €
Total	725 000 €	145 000 €	870 000 €

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
DSIL (2020 plan de relance)	10.40 %	75 378 €
Etat	19.60 %	142 100 €
Région : Réhabiliter plutôt que construire	34.48 %	250 000 €
Département (FER)	5.52 %	40 000 €
Total	70 %	507 478 €

Reste à charge collectivité	30 %	217 522 €
Dont autofinancement		117 522 €
Dont emprunt		100 000 €

**Plan de financement : Dispositifs financiers mobilisés ou à mobiliser avec le phasage /
Préciser les apports non financiers à valoriser**

- Apport non financier : Ferme des trois maillets dont la commune est propriétaire depuis 2012.
- Subventions obtenues DSIL dans le cadre du plan de relance
- Subventions en attente : DETR, région et département
- Emprunt
- Autofinancement par rapport à la vente de biens immobiliers de la commune.

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées : Période de la durée des travaux)

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X		

Calendrier prévisionnel des différentes étapes

Etapes	Calendrier
Etude de sol-bâtiments	2021
Dépôt du permis de construire	2021
Sondage préparatoire et raccordement aux réseaux	2021
Lancement MAPA	2021
Début des travaux de réhabilitation	2022
Réception des travaux	2024

Indicateurs d'évaluation proposés

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Lieu sécurisé et répondant aux normes PMR	Bâtiment adapté aux différentes normes réglementaires pour la sécurité de tous : enfants, enseignants, agents...
Augmentation de la capacité d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre de recevoir tous les enfants lors de spectacles ou dans le cadre d'activités sportives. - Permettre aux associations et à la commune d'avoir un lieu adapté aux différentes actions culturelles, sociales...
Performance énergétique et	Bâtiment à faible consommation énergétique,

environnementale	baisse des factures énergétiques.
Sécuriser les abords des bâtiments publics	Utilisation effective de la future liaison douce et l'accès piéton par le parking de la mairie.
Maîtrise du foncier bâti	Pas de consommation d'espace supplémentaire

Thématique	ACTION N°16	MOISENAY
THEMATIQUE :	Orientation n°2 : Soutenir et accompagner le monde économique (entrepreneurs, agriculteurs, commerçants, acteurs du tourisme...) dans ses actions durables	
Catégorie DETR 2022	Catégorie 3	
Intitulé de l'action :	Centre Bourg - CREATION DE COMMERCES DE PROXIMITE REHABILITATION D'UNE MAISON DU 18^{ème} Siècle EN COMMERCES DE PROXIMITE (Boulangerie et épicerie multiservices) La volonté d'une réhabilitation respectueuse de l'environnement	
Maître d'ouvrage	COMMUNE	
Maître d'œuvre	Société CERBA	
Pilote interne	Nom Prénom : VAROQUI Geneviève.....Qualité : Maire..... Mail : genevieve.varoqui@moisenay.fr.....Tel : 06.78.86.78.61	

Objectifs de l'action :

La commune comptait jusque vers les années 1990, deux épiceries/bar/restaurant et jusqu'en 2020, deux services ambulants de traiteur/charcutier et de boucher et une boulangerie.

La boulangerie est fermée depuis mars 2020. Seul subsiste à ce jour, un bar-restaurant sans épicerie.

Une forte demande s'est donc exprimée autour principalement d'une boulangerie avec petite épicerie. Force est de constater que tous les villages limitrophes, avec moins d'habitants que Moisenay (1 392), disposent d'une boulangerie :

- ⇒ Saint Germain Laxis : 728 habitants
- ⇒ Blandy Les Tours : 707 habitants
- ⇒ Champeaux : 828 habitants
- ⇒ Voisenon : 1 109 habitants

La conception du projet s'inscrira dans une démarche de transition écologique.

Ce projet vertueux répond à plusieurs enjeux :

La réduction des déplacements motorisés des habitants pour des achats de nécessité

- L'épicerie multiservices offrirait un complément non négligeable sur la réduction des déplacements en direction des communes voisines et une aide aux personnes ayant des problèmes de mobilités

La mise en valeur d'un patrimoine

- Réhabilitation d'un patrimoine du 18^{ème} siècle avec ouverture sur la place de l'Eglise et son église classée

Une ambition socio-économique

- Assurer un développement de l'emploi local parallèle à celui de la population pour ne pas accentuer le caractère « dortoir » du village
- Garantir une proximité des équipements, services et commerces structurants
- Engager une politique de redynamisation par la création de lieux d'accueil de nouveaux commerces

Une conception vertueuse

- Eviter au maximum l'imperméabilisation des espaces extérieurs
- Eviter l'artificialisation supplémentaire du centre historique du village
- Sobriété énergétique ;
- Le recours aux matériaux biosourcés et géosourcés ;
- Le recours aux énergies renouvelables.

Offrir un lieu polyvalent permettant de recréer un cœur de bourg vivant, chaleureux et rassemblant

La Commune a entrepris d'étudier les possibilités d'ouverture d'une nouvelle boulangerie. Parallèlement à cet état de fait, la Commune souffre d'un manque d'identité par l'absence d'un lieu de centralité, véritable cœur de bourg.

L'opportunité d'acquérir une maison du 18^{ème} siècle, située au 22 rue de l'Ecole, accessible depuis la Place de l'Eglise, s'est présentée, répondant à ce double objectif.

Un habitant de Moisenay, boulanger de métier, s'est porté candidat à la gestion de ces commerces. Ce mosenien a passé son enfance dans le village et est très motivé.

Avec l'aide la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, le porteur de projet a élaboré son business-plan, basé sur un panier moyen par jour de 4 € pour 150 clients. Des contacts sont déjà pris pour asseoir sa clientèle : le restaurant, la restauration scolaire, traiteurs....

Il accepte d'associer à l'atelier de boulangerie/pâtisserie et de sa boutique, un espace dédié à de la petite épicerie, le tout sur une surface de près de 120 m². Il serait proposé essentiellement des produits locaux franciliens, notamment sous la marque Produits en Ile-de-France, les AOP, les produits de la Bergerie nationale,

La faisabilité fonctionnelle de réhabiliter l'habitat en commerce a été validée lors de la phase Esquisse.

La propriété actuellement à destination d'habitat fera l'objet d'un changement d'affectation en commerce. Cela nécessitera l'obtention d'un permis de construire.

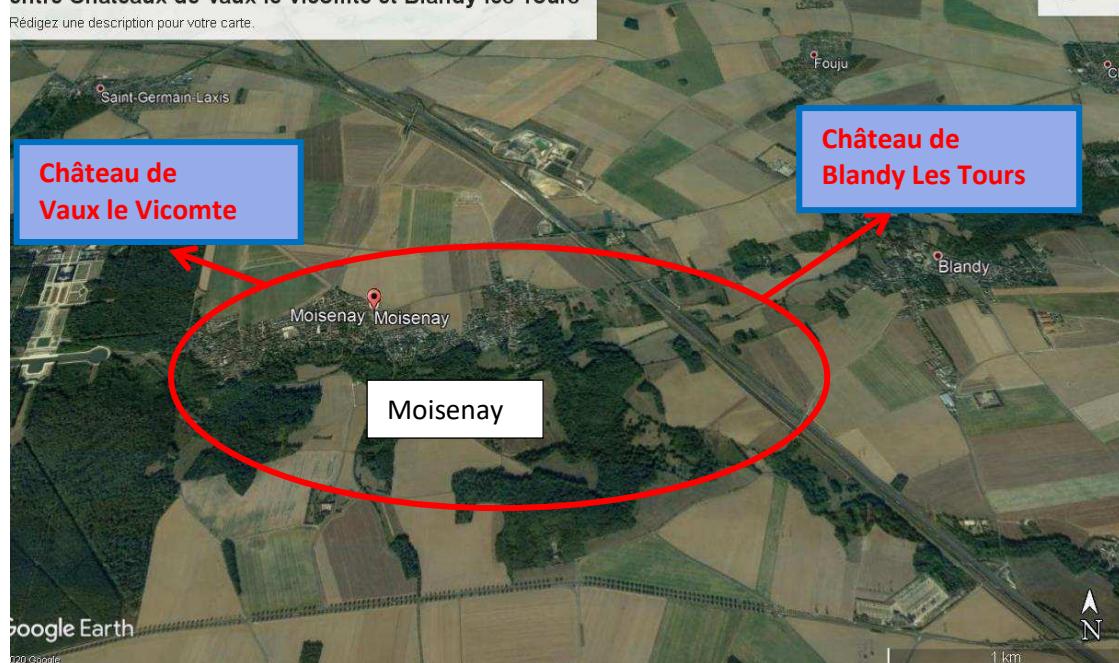
Le projet est situé dans le périmètre de protection des monuments historiques.

Lieu de l'action (Adresse) :

Futur centre bourg au croisement de sentes, des espaces sportifs et culturels, de l'école, de la mairie et de la Poste
22 rue de l'Ecole
Place de l'Eglise
Moisenay se situe entre 2 équipements touristiques majeurs : le Châteaux de Vaux le Vicomte et celui de Blandy les Tours.

entre Chateaux de Vaux le Vicomte et Blandy les Tours

Rédigez une description pour votre carte.



Résumé de l'action :

Le projet s'inscrit dans l'ambition de bouleverser l'image d'un village dortoir en un village actif où la convivialité est le maître mot.

Pour cela, l'objectif consiste en la création :

- ⇒ D'un cœur de bourg à partir de la Place de l'Eglise, redimensionner où les habitants et visiteurs y trouveraient de l'animation par la construction d'une halle de type marché avec une offre de stationnement à proximité (voitures, vélos) et en projet une station de recharge pour véhicules électriques ;
 - ⇒ D'un lieu de rencontre, comme un passage obligé à partir d'une boulangerie et d'une petite épicerie alimentaire de produits franciliens et du terroir dans un objectif de service à la population mais également de tourisme pour la clientèle des gites et chambres d'hôtes de la commune, des châteaux de Vaux le Vicomte et Blandy les Tours et les adeptes de la randonnée (GR1)

Pour se faire, la Commune s'est rendue propriétaire d'une maison du 18ème siècle sise 22 rue de l'Ecole ouvrant sur la Place de l'Eglise pour la réhabiliter en commerces de proximité : boulangerie et petite épicerie.

Ces commerces renforceraient également l'attractivité des hébergements, gites et chambres d'hôtes de la commune : La maison Louis, le Domaine des 3 châteaux et l'Oseraie.

Il s'agit à partir de l'activité centrale que serait la boulangerie de concevoir les espaces environnents comme un lieu de centralité et d'attractivité à la fois en termes d'animation et de tourisme.

M. Coste, habitant du village, qualifié en boulangerie, s'est porté candidat pour assurer la gestion de ces commerces.

Description détaillée de l'action :

SERVICES A LA POPULATION : un commerce de proximité

Le programme de la réhabilitation de la propriété du 22 rue de l'Ecole, consiste à y installer une boulangerie, une petite épicerie alimentaire de produits locaux en circuit court, un point relais, un espace de rencontre.....

A l'extérieur serait aménagé une halle ouverte de type marché pour accueillir des producteurs locaux et des ambulants charcutiers, fromagers et dans un deuxième temps s'ouvrir sur la Place de l'Eglise dont l'ensemble doit être repensé dans une identité de centralité.

Ce lieu ouvert sur la Place de l'Eglise conforterait et renforcerait le lien social dans un espace approprié de rencontres et d'animations.

En effet, du fait de sa situation stratégique au cœur du village, cette demeure d'une surface bâtie de plus de 200 m² sur un terrain de 588 m² permet de maintenir et développer un tissu commercial actuellement inexistant tout en valorisant l'identité de la commune.

La faisabilité fonctionnelle de réhabilitation de la fonction d'habitat en commerce a été validée lors de la phase Esquisse confiée à la Société CERAMO.



La propriété comprend 4 volumes distinctes séparées par des murs porteurs :

Caractéristiques	Existant	Projet
Longueur	19.60 ml	19.60 ml
Largeur	8.70 ml à 8.40 ml	8.70 ml à 8.40 ml
Rez-de-chaussée	167.58 m ²	167.58 m ²
1 ^{er} étage	136.13 m ²	108.42 m ²
Combles	19.76 ml	

Le projet ne concerne que l'aménagement du rez-de-chaussée. Le 1^{er} étage et la partie comble seront traités ultérieurement. Le plafond du rez-de-chaussée sera à surélever.

Les différents espaces communiqueront entre eux pour les besoins de circulation intérieurs par des ouvertures dans les murs porteurs.

Sur le plan architecturale, la propriété s'inscrit dans le périmètre de protection du patrimoine (Eglise St Martin et Château de Vaux-le-Vicomte). L'architecte des bâtiments de France est d'ores et déjà coopté au projet.

L'ENJEU ENERGETIQUE pour une bâtisse du 18^{ème} siècle : une volonté résolument pragmatique et volontariste

Cette opération s'inscrit dans une démarche de développement durable en termes d'enjeu énergétique par une dimension résolument volontariste et pragmatique.

Cette opération participe à l'attractivité et à la qualité du cadre de vie du village mais aussi de la Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux, permettant d'améliorer les services rendus aux populations et entreprises.

Le programme de réhabilitation de la bâtisse s'inscrit dans une démarche de développement durable.

En effet, la Commune s'est récemment engagée dans un plan de réduction des consommations énergétiques des tous ses bâtiments et souhaite par ce biais assumer le devoir d'exemplarité des pouvoirs publics.

La Commune a ainsi entrepris des audits énergétiques de tous ses bâtiments.

Ce projet devra respecter les objectifs ambitieux suivants :

1.- La sobriété énergétique :

L'audit énergétique réalisé sur le bâtiment fait ressortir des gisements d'économie d'Energie importants de l'opération dans le cadre d'une rénovation globale.

De ce fait, il est prévu de dépasser le cadre de la réglementation thermique des bâtiments existants (RT Existant) et viser une réduction de 80% de la consommation énergétique du bâtiment rapport à l'état initiale. (Consommation après travaux de 70 kWep./m²/an contre 411 kWep./m²/an initiale).

Des solutions d'optimisation du chauffage passif seront demandées à la maîtrise d'œuvre comme la récupération de la chaleur du four de la boulangerie ou l'optimisation des apports solaires.

L'optimisation de l'isolation de l'enveloppe se fera en veillant au respect des exigences du confort d'été. Une attention particulière sera portée aux traitements limitant la surchauffe des locaux en été.

2.- Le recours aux matériaux biosourcés et géosourcés

100% des isolants mis en œuvre dans le projet seront biosourcés comme le chanvre (laine de chanvre, béton de chanvre) qui connaît un fort développement local en Île-de-France. Nous privilégions les filières locales en s'approvisionnant auprès d'acteurs Franciliens.

3.- Le recours aux énergies renouvelables.

Une optimisation maximale des systèmes énergétiques est recherchée et un ressourcement à 100% des énergies renouvelables. Pour ce faire nous privilégierons :

- Le chauffage au bois par l'installation de chaudière à granulés.
- Un récupérateur de chaleur monté sur le conduit de fumée permettant d'homogénéiser la température dans toutes les pièces pendant le fonctionnement du four de la boulangerie.
- La production d'eau chaude sanitaire par des Pompes à chaleur (PAC) air/eau.

A ces 3 objectifs prioritaires, la réhabilitation de la maison du 18^{ème} siècle doit tendre vers un bâtiment dit « respectueux ».

Ce critère croisant à la fois des impératifs constructifs bien évidemment, mais aussi et surtout, un état d'esprit de « respect » vis à vis de l'Environnement, vis à vis de l'histoire architecturale du site et vis à vis d'une considération pragmatique du développement du village.

4- Etude thermique

Une étude thermique a été réalisée par la société Delta U Ingénierie. Le rapport détaille les résultats de l'état initial qui fixent les performances énergétiques du bâtiment avec des étiquettes indicatives de :

- Bâtiment énergivore : F (411 kWhe.p/m²/an)
- Forte émission de GES : G (105 KgéqCO₂/m²/an)

Les investigations sur l'état projet a mis en évidence un défaut d'isolation de toute l'enveloppe du bâtiment (parois opaques – toiture). A cela s'ajoute le traitement d'air approximatif du bâtiment.

Par conséquence, il est fortement recommandé de prioriser les travaux suivants permettant de réduire la consommation énergétique.

- Isolation des murs avec un $R>3,125\text{ m}^2\text{.K/W}$;
- Isolation de la toiture type sarking avec un $R>8\text{ m}^2\text{.K/W}$;
- Le chauffage du bâtiment sera assuré par une chaudière unique avec des compteurs de calories. L'ECS sera assuré par deux ballons à accumulation pour les parties commerces et logements ;
- Les nouvelles menuiseries devront avoir les performances visées au minimum $U<1.3\text{ W/ (ma. }^{\circ}\text{C)}$;
- Le remplacement des portes très peu performantes par des portes extérieures classiques avec un coefficient U d'au moins $U<1.79\text{ W/ (ma. }^{\circ}\text{C)}$;
- Le remplacement de la VMC peu performante par une ventilation CTA double flux pour la partie commerce ;
- Concernant l'optimisation de l'état projet, il serait possible également d'isoler le plancher bas afin de réduire davantage la consommation finale mais cela engendrera des coûts de travaux plus importants.

Le tableau récapitulatif des améliorations permettrait un gain énergétique théorique de 6 853.80 € par an.

Elle devra respecter les objectifs de :

- Sobriété énergétique
- Recours aux matériaux biosourcés et géosourcés
- Recours aux énergies renouvelables

Une étude thermique a été réalisée par la société Delta U Ingénierie. Son résultat recommande de prioriser les travaux suivants permettant de réduire la consommation énergétique.

- Isolation des murs avec un $R>3,125\text{ m}^2\text{.K/W}$;
- Isolation de la toiture type sarking avec un $R>8\text{ m}^2\text{.K/W}$;
- Le chauffage du bâtiment sera assuré par une chaudière unique avec des compteurs de calories. L'ECS sera assuré par deux ballons à accumulation pour les parties commerces et logements ;
- Les nouvelles menuiseries devront avoir les performances visées au minimum $U<1.3\text{ W/ (ma. }^{\circ}\text{C)}$;
- Le remplacement des portes très peu performantes par des portes extérieures classiques avec un coefficient U d'au moins $U<1.79\text{ W/ (ma. }^{\circ}\text{C)}$;

- Le remplacement de la VMC peu performante par une ventilation CTA double flux pour la partie commerce ;
- Concernant l'optimisation de l'état projet, il serait possible également d'isoler le plancher bas afin de réduire davantage la consommation finale mais cela engendrera des coûts de travaux plus importants.

Le planning prévisionnel avait pour objectif une ouverture de la boulangerie en octobre 2022, planning a reconsidéré, la demande de subvention au titre de la DSIL classique 2021, n'ayant pas abouti.

Niveau Esquisse et APS



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Étude régionale des affaires culturelles d'Île-de-France
Unité départementale de l'accompagnement et du pilotage de Seine-et-Marne

Demandé par : Yannick PEAUSSON

Objet : demande de consultation Avant Projet

MAIRIE DE MOISENAY
SERVICE URBANISME
77950 MOISENAY

A Fontainebleau, le 20/05/2021

numéro : cp2952100005
adresse du projet : 22 RUE DE L'ECOLE 77950 MOISENAY
nature du projet : Réhabilitation
déposé en mairie le : 04/05/2021
reçu au service le : 20/05/2021
servitudes liées au projet : LCAP - abords de monuments historiques -
Eglise Saint-Martin

demandeur :

MME VAROQUI GENEVIEVE - MAIRE
MAIRIE
77950 MOISENAY

Madame le Maire,

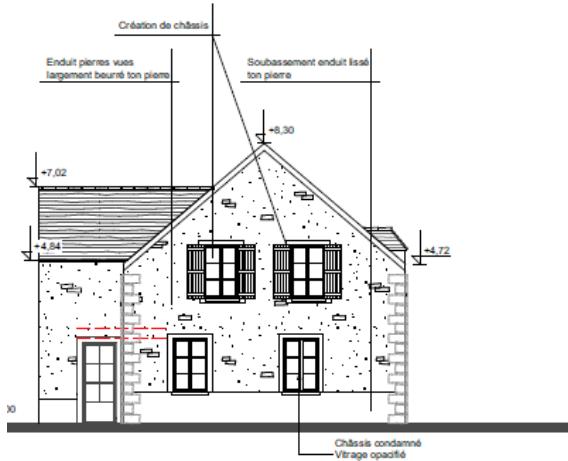
Pour faire suite à nos différents échanges lors dequels vous m'avez présenté pour avis de principe un avant-projet concernant des travaux d'aménagement de la parcelle et du bâtiment qui l'occupe sis au 22 rue de l'Ecole pour l'installation d'une boulangerie.

Je vous informe par la présente que ce projet appelle un avis favorable de principe, puisque les conditions requises pour assurer la conservation et la valorisation des abords du monument historique ont été conjointement définies lors de nos échanges.

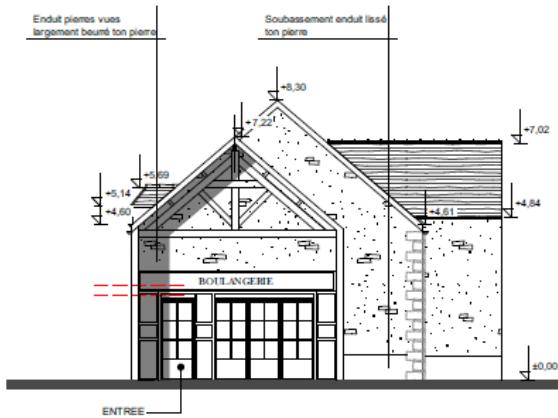
Dans l'attente de la demande officielle, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, mes salutations distinguées.

L'architecte des Bâtiments de France

Yannick PEAUSSON



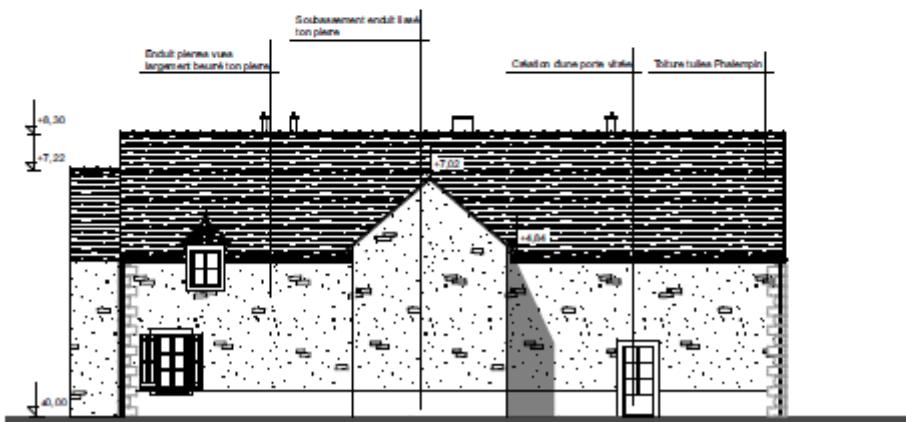
FACADE OUEST - 1/100



FACADE EST - 1/100



FACADE SUD - 1/100



FACADE NORD - 1/100

FACADES - PROJET - 1/100

Partenaires

L'Architecte des Bâtiments de France : avis favorable au projet en date du 20 mai 2021

Le CAUE 77 : extrait du conseil en date du 23/11/2020 :

- Conserver autant que possible la continuité des murs qui structurent la limite de l'espace public.
- Selon la nature de l'intervention à prévoir sur le bâtiment, valoriser l'espace public orienté au Sud, l'inclure dans une continuité piétonne entre aire de stationnement, salle des mariages et église afin de participer à l'animation du centre.
- Sur ce parcours, anticiper continuité d'accessibilité PMR : les ressauts à moins de 2 cm, sol lisse type pavés naturels sciés jointoyés, largeur de trottoir de 1,20 m à minima si possible.
- Optimiser l'espace réduit au Nord selon les besoins en espaces du futur programme (jardin privatif si logement, cour technique si commerce-artisanat, etc....).
- Dans un premier temps, dès qu'il sera disponible, étudier le relevé géomètre précis du bâtiment et de ces espaces intérieurs au regard du programme de boulangerie du porteur de projet potentiel.
- Si la surface disponible le permet, préférer un logement en vertical plutôt qu'en étage pour une gestion plus facile des contraintes techniques et pour la possibilité d'offrir un jardin privatif au logement à l'arrière.
- Après confrontation du programme « technique » du porteur de projet au potentiel du bâtiment, envisager les implications sur la superficie et le fonctionnement des espaces extérieurs de la parcelle, de la place et de la rue.
- Il serait recommandé de les intégrer à la définition du programme du bâtiment.

L'ANCT (DDT) : rencontre du 28 septembre 2021

La CMA 77 : Etude de marché en cours

M. Coste : habitant de la Commune, qui s'est porté candidat à la gestion de la boulangerie/petite épicerie. Business plan établit avec l'aide de la CMA.

Coût prévisionnel

L'opération prend en compte l'ensemble des travaux y compris les études nécessaires à sa réalisation.

L'estimatif se décline en 2 tranches :

1^{ère} tranche : Les travaux de réhabilitation de la propriété pour la boulangerie (stockage, sanitaires, fabrication et vente) et la petite épicerie alimentaire.

- A noter que l'aménagement du 1^{er} étage de la propriété n'est pas concernée par ce projet. Son affectation n'est pas encore arrêtée et se réalisera en fonction des besoins.

2^{ème} tranche : La construction d'une halle et sanitaires extérieurs

Les études de faisabilité, de maîtrise d'œuvre, de géomètre et l'ensemble des interventions des bureaux de contrôle sont intégrés dans chacun des postes ci-dessous.

- ETUDES TECHNIQUES : 78 444 € HT

Honoraires, contrôles techniques, SPS, solidité, assurances...

- TRAVAUX

- 1^{ère} tranche : 550 500 € HT

Réhabilitation de la maison en commerces de boulangerie et de petite épicerie :

- 2^{ème} tranche : 195 700 € HT

Création d'une halle de type marché, de sanitaires extérieurs avec aménagements des espaces et cheminement

Plan de financement : Fonctionnement

SANS OBJET

Plan de financement : Investissement

DEPENSES

NATURE	ESTIMATION en €		
	Montant HT	TVA	Montant TTC
ETUDES TECHNIQUES			
Honoraires, contrôles techniques, SPS, solidité, assurances...	78 444	15 689	147 522
TOTAL A	78 444	15 689	94 133
TRAVAUX			
1 ^{ère} tranche	550 500	110 100	660 600
Réhabilitation intérieure et extérieure	510 500	110 100	612 600
Imprévus et aléas 8%	40 000	8 000	48 000
2 ^{ème} tranche	195 700	39 140	234 840
Halle et sanitaires extérieurs	106 000	21 200	127 200
Aménagements extérieurs et cheminement	76 700	15 340	92 040
Imprévus et aléas 8%	13 000	2 600	15 600
TOTAL B (1^{er} et 2^{ème} tranche)	746 200	149 240	895 440
TOTAL A+B	824 644	164 929	989 573

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Subvention ETAT	80	659 715
Année 2022		474 035
Année 2023		185 685
Total		659 715
Reste à charge collectivité HT	20	164 929

Plan de financement : Dispositifs financiers mobilisés ou à mobiliser avec le phasage / Préciser les apports non financiers à valoriser

OPERATION - ESTIMATION / FINANCEMENT en €				ECHEANCIER TRAVAUX			ECHEANCIER FINANCIER €				
NATURE	ESTIMA-TION HT	DETR 80%	CHARGE COM-MUNE HT	MONTANT € HT			DETR		COMMUNE		
				2021	2022	2023	2022	2023	2021	2022	2023
ETUDES TECHNIQUES	78 444	62 755	15 689	24 044	18 000	36 400	33 635	29 120	24 044	15 635	7 280
TRAVAUX (commerces) 1ère tranche	550 500	440 400	110 100		550 500		440 400	0		55 050	55 050
TRAVAUX (extérieurs) 2ème tranche	195 700	156 560	39 140			195 700		156 560			39 140
TOTAL	824 644	659 715	164 929	24 044	568 500	232 100	474 035	185 680	24 044	39 415	101 470
				824 644			659 715		164 929		

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées : Période de la durée des travaux)

2022	2023	2024	2025	2026
X	X			

Calendrier prévisionnel des différentes étapes

Etapes	Calendrier
Etude de faisabilité	2021 (réalisé)
Esquisse	2021 (réalisé)
Permis de construire	4 ^{ème} trimestre 2021
Appel d'offres	1 ^{er} trimestre 2022
Décision subvention	2 ^{ème} trimestre 2022
1ère tranche travaux	Avril 2022 à octobre 2022
Ouverture des commerces	novembre 2022
2 ^{ème} tranche travaux	Septembre à décembre 2023

Indicateurs d'évaluation proposés

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Validation du Permis de construire	100% en décembre 2022

Thématique	ACTION N°17	MOISENAY
------------	-------------	----------

THEMATIQUE :	Orientation 3 : Renforcer les mobilités pour limiter l'impact carbone et désenclaver les zones isolées,	
Catégorie DETR	Catégorie 4	
Intitulé de l'action :	Réhabilitation et sécurisation de 4 ponts	
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE MOISENAY	
Maître d'œuvre	NON DEFINI	
Pilote interne	Nom Prénom : VAROQUI Geneviève.....Qualité : ...Maire..... Mail : genevieve.varoqui@moisenay.fr...Tel : 06 78 86 78 61.....	

Objectifs de l'action :

La commune de MOISENAY est située dans le Val d'Ancoeur. Elle compte plusieurs chemins ruraux et est traversée par le chemin de Grande Randonnée n°1 (GR1). Ils sont inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et des Randonnées (PDIPR).

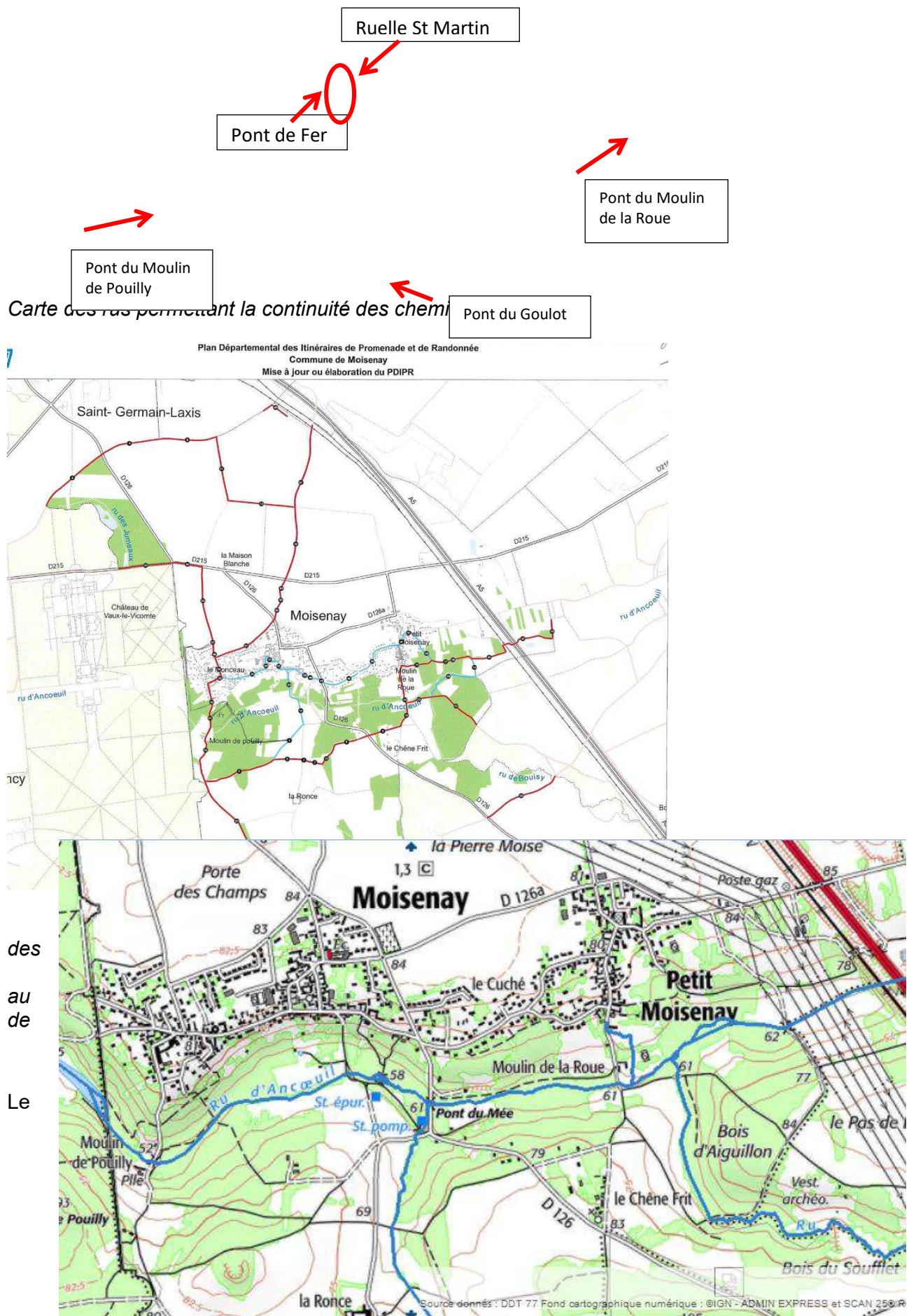
La commune souhaite s'engager dans l'élaboration d'un **plan de mobilité verte** spécifique à son territoire dans le cadre de la **politique de transition énergétique pour la croissance verte**.

Le territoire communal est entaillé par un réseau hydrographique constitué principalement par le ru de l'Ancoeil (ou Almont) affluent de la Seine, traversant la commune au Sud. De nombreux petits rus sont aussi présents tels que le ru du Goulot au Sud, le ru des Jumeaux au Nord-Ouest et le ru de Bouisy à l'Est.

La première étape consiste à consolider et sécuriser l'existant et notamment les nombreux franchissements des rus afin d'assurer la continuité du cheminement. Il s'agit des franchissement des rus du Goulot, d'Ancoeil et de Boisy .

Préserver les sentiers et les chemins ruraux constitutifs du patrimoine communal, assurer la pérennité des itinéraires, par le rétablissement de la continuité de ces chemins utilisés pour la promenade ou la randonnée est l'objectif de cette action par la restauration des ponts actuellement très endommagés.

Cette action prendra en compte tous aménagements liés à la biodiversité pour la protection et l'accueil de la petite faune.



d'Ancoeur a connu une crue extrêmement importante en 2016 et 2018 ? sortant de son lit, compte tenu des conditions climatiques particulièrement pluvieuses de ces années.



Depuis ces inondations, les ponts de Fer, du Goulot et du Moulin de la Roue, à usage exclusif des piétons, présentent des risques d'effondrement partiel qui avec le temps deviennent préoccupants.

Ces ponts-passerelles sont indispensables au cheminement piéton en traversée de la Commune, notamment pour la continuité du GR1.

Il s'agit de travaux de consolidation et de sécurité par la pose de garde corps sur l'ensemble des ponts.

Parallèlement à ces travaux d'urgence, la Commune élabore son plan de mobilité verte Le conseil du CEREMA sera sollicité.

.Lieu de l'action (Adresse) :

Pont du Goulot : route de la Ronce

Pont de Fer et son accès : ruelle Saint Martin

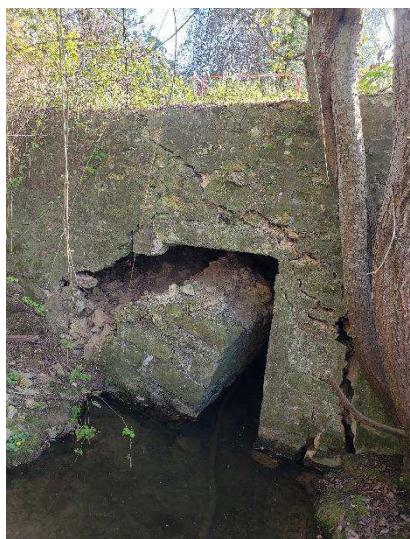
Pont du Moulin de la Roue : rue de l'Ancoeur

Pont du Moulin de Pouilly : rue du Moulin

Résumé de l'action :

La continuité des déplacements piétons, par les chemins ruraux et le GR1 risque à très court terme d'être détournée sans une intervention sur les franchissements des rus. La dégradation accélérée de 3 franchissements des rus nécessite une action urgente.

Il s'agit d de :



- Le pont du Goulot

Le Pont du Goulot est sur le cheminement du GR1 qui traverse la route de la Ronce ; Il enjambe le ru du Goulot.

Ce pont a subi des dégradations à la suite des intempéries de 2016. Un tablier en métal a été posé pour renforcer et consolider le pont mais aujourd'hui il est constaté un affaissement de la voute sous le tablier. Les travaux consistent à recréer le pont dans sa totalité.

- Le Pont de Fer et son accès



Le Pont de Fer s'intègre dans le parcours de l'Ancoeur. C'est une passerelle métallique tendue au-dessus du rû entre les arches de pierres de deux gués construits de part et d'autre afin de traverser le rû, en appui d'un mur de clôture d'une propriété privée, ruelle Saint Martin.



des années mais sans pour autant qu'une intervention même partielle ait été réalisé. Sa dégradation s'est donc accentuée. Cet ouvrage a fait l'objet d'un contrôle visuel au titre des ouvrages d'art communaux en octobre 2011 par les services de la DDT concluant la nécessité de réparer la base des 2 culées de la travée principale.

Dégradations du Pont de Fer

De même la ruelle Saint Martin, de plus de 175 mètres de long, devenue impraticable, rendant le lieu accidentogène. Le revêtement de la ruelle est à refaire dans sa totalité.



Il s'agira de réaliser un chemin carrossable empierré avec la pierre locale, plus approprié qu'une solution enrobée béton par rapport à l'environnement et à l'intégration du site.

Une noue centrale permettra de collecter les eaux avec des avaloirs connectés sur le réseau d'eau pluviale. L'accès piétons au pont de Fer se fera par un cheminement en espaliers en herbe avec nez démarche en pierre.

Ruelle Saint Martin menant au Pont de Fer

- Le Pont du Moulin de la Roue

Le pont du Moulin de la Roue dessert un chemin qui passe devant le moulin de La Roue, cité au début du 18e siècle et abandonné après 1830.

Le ru de l'Ancœuil, large d'environ 6m, est enjambé par un petit pont piéton, rue de l'Ancœuil pour rejoindre le GR1. Des pierres de grès taillées en forme de gros rectangle sont regroupées par trois ou quatre afin de constituer le tablier qui atteint ainsi une largeur moyenne de 1,50m.

La longueur totale de celui-ci est de 30,60m. Chacune des pierres du tablier repose sur d'autres pierres de grès également rectangulaires qui servent de pile de pont. Ces dernières sont doublées et fichées en terre.



Le tablier du pont est protégé côté amont par une rambarde métallique. Il se prolonge de part et d'autre par un talus de terre dont les flancs sont maçonnés en pierre. Celui du nord est long de 50 m.

Un gué situé au pied du pont et en aval de celui-ci permettait le passage des charrettes.

La traversée sur ce pont relie le GR1. Elle devient délicate par l'effondrement partiel de certaines de ses piles.

Cet ouvrage a fait l'objet d'un contrôle visuel au titre des ouvrages d'art communaux en octobre 2011 par les services de la DDT concluant la nécessité d'entretenir les talus de terre dont les flancs maçonnés en pierre se dégradent.

La totalité du garde-corps est à refaire.

- Le Pont du Moulin de Pouilly

Avant d'arriver à la clôture de parc de Vaux-le-Vicomte, se trouve le Moulin de Pouilly et son gué.

Ce pont également sur le tracé du GR1 nécessite exclusivement des travaux de mise en sécurité par la pose de garde corps.



Description détaillée de l'action :

Pont du Goulot

Les postes principaux de travaux consistent en :

- Création d'un barrage du chemin du côté des Etangs avec roches et barrières côté route
- Mise en sécurité du câble EDF de 20 000 volts.
- Fourniture et pose de buses
- Coulage du tablier

Pont de Fer et accès

Les postes principaux de travaux consistent en :

- Démontage de la passerelle existante
- Remise en état des empochements et réalisation des sommiers
- Pose d'un garde-corps de 20 ml

Pour la réfection de la Ruelle Saint Martin, il est préconisé un décaissement complet de la ruelle pour constitution de 2 bandes de roulement pour permettre la desserte des propriétés en contrebas et une contre allée piétonne.

Pont du Moulin de la Roue

Les travaux consistent à réaliser 23 piliers en béton armé, à remonter le mur en pierres et de refaire le jointage du mur en enduit à la chaux.

Pose d'un garde-corps de 64 ml.

Pont du Moulin de Pouilly

Pose d'un garde-corps de 42 ml.

Partenaires

Coût prévisionnel

Le montant de consolidation et de sécurisation des franchissements est estimé à 129 976 € HT.

Des devis ont été sollicités à des entreprises qualifiées.

Toutefois, ces montants et la nature des travaux seront réajustés selon le résultat de l'étude menée par CEREMA.

OPERATIONS	ESTIMATION EN €		
	HT	TVA	TTC
PONT DU GOULOT	32 307	6 461	38 768
Devis EMTS			
PONT DE FER	52 450	5 414	57 864
Passerelle (devis Pagot)	27 068	5 414	
ruelle Saint Martin (devis ID77)	25 382	0	
PONT DU MOULIN DE LA ROUE	7 419	1 484	8 903
Devis ID 77			
GARDE CORPS (ensemble)	37 800	7 560	45 360
devis ELC : 300 €/ml Besoin de 126 ml			
TOTAL	129 976	20 919	150 895

Plan de financement : Fonctionnement**SANS OBJET****Plan de financement : Investissement****DEPENSES**

OPERATIONS	ESTIMATION EN €		
	HT	TVA	TTC
PONT DU GOULOT	32 307	6 461	38 768
PONT DE FER	52 450	5 414	57 864
PONT DU MOULIN DE LA ROUE	7 419	1 484	8 903
GARDE CORPS (ensemble)	37 800	7 560	45 360
TOTAL	129 976	20 919	150 895

RECETTES

Moyens financiers	Taux (%) du HT)	Montant
CRTE	50%	64 988

DEPARTEMENT (PDIPR)	20%	25 995
Total	70%	90 983
Reste à charge collectivité	30%	38 993

Plan de financement : Dispositifs financiers mobilisés ou à mobiliser avec le phasage / Préciser les apports non financiers à valoriser

OPERA-TIONS	ESTIMA-TION EN € HT	PLANNING 2022			PLANNING 2023		
		AC-TIONS	FINANCEMENT		AC-TIONS	FINANCEMENT	
			CRT E	DEPARTE-MENT	COM-MUNE	CRT E	DEPARTE-MENT
PONT DU GOULOT	32 307	32 307	16 154	6 461	9 692		
PONT DE FER	52 450					26 52 450	225 10 490
PONT DU MOULIN DE LA ROUE	7 419	7 419	3 710	1 484	2 226		
GARDE CORPS (ensemble)	37 800	19 200	9 600	3 840	5 760	18 600 300	9 3 720
TOTAL	129 976	58 926	29 463	11 785	17 678	71 050 525	14 210 21 315

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées : Période de la durée des travaux)

2022	2023	2024	2025	2026
X	X			

Calendrier prévisionnel des différentes étapes

Etapes	Calendrier
Devis des travaux	Réalisé
Evaluation préliminaire du patrimoine par CEREMA	Période : 4 ^{ème} trimestre 2021
Travaux	2022 selon participation financière obtenue

Indicateurs d'évaluation proposés

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
//	

Thématique	ACTION N°18	PAMFOU
------------	-------------	--------

THEMATIQUE :	Orientation n°3 : Renforcer les mobilités pour limiter l'impact carbone et désenclaver les zones isolées,
Catégorie DETR 2022	Catégorie 8
Intitulé de l'action :	Réalisation de liaison douce – Rue des Ecrennes RD 40
Maître d'ouvrage	Commune de Pamfou
Maître d'œuvre	Géomètre Christian DEPRAITER à Melun
Pilote interne	<p>Nom Prénom : Pierre-François PRIOUX Qualité : Maire</p> <p>Mail : contact@pamfou-mairie77.fr Tel : 01 64 31 81 90</p>

Objectifs de l'action :

La commune de Pamfou souhaite développer son réseau de liaisons douces. L'objectif est d'interconnecter les différents sites du village, en créant un maillage cohérent du territoire.

Lieu de l'action (Adresse) :

Rue des Ecrennes RD40

Résumé de l'action :

Actuellement, les piétons qui veulent rejoindre le chemin des côtes doivent marcher sur la chaussée sans aucune protection. A cet endroit, la commune a constaté un réel problème d'insécurité. Les automobilistes roulent vite sur cette route des Ecrennes (RD 40). Dès septembre 2020 nous avons alerté le Département et en concertation avec ses services, il a été réalisé des expérimentations et des comptages pendant le mois de février 2021.

Après une réunion réunissant en mairie les élus et les services techniques du Département, il a été retenu la création d'aménagement afin d'assurer la sécurité sur cette voirie. Des îlots ont été réalisés et cinq places de parking créées pour les riverains. Ces travaux ont été financés dans le cadre du dispositif des amendes de police.

En ce qui concerne la phase de liaison douce, le projet sommaire a été proposé au service du Département afin que ces derniers puissent adresser les remarques et préconisations relatives à ce projet.

L'objectif est de créer une liaison douce du chemin des Côtes jusqu'à l'avenue de la Libération, D605, en respectant les prescriptions légales d'accessibilité. Une passerelle sera réalisée pour le franchissement du « ru des caves » en respectant l'environnement et la sécurité.

La réalisation de ce cheminement est un projet très important pour la sécurité des familles mais il s'inscrit également dans une continuité écologique et sportive. La commune cherche à privilégier les transports propres (vélos, piétons).

De nombreux chemins et sentiers ont été réouverts et permettent aux habitants de se promener sans prendre

leur voiture. Le souhait est de pouvoir assurer la circulation des piétons, poussettes et vélos en toute sécurité. Ce tronçon est un projet majeur dans notre politique de partage de l'espace entre automobilistes, vélos et piétons.

Description détaillée de l'action :

La commune de PAMFOU initie la réalisation d'une liaison piétonne d'un 1.50 mètre de large en parallèle de la rue des Ecrennes depuis le lotissement les Rougerots jusqu'au chemin des Côtes avec le franchissement du ru des Caves.

Les travaux représentent un linéaire de 124 mètres avec la réalisation d'une passerelle pour le franchissement du ru des Caves.

Le tracé est réparti en trois zones linéaires et la zone de la passerelle.

La zone 1 de 34 mètres en continuité du trottoir existant jusqu'au droit des dernières habitations.

La zone 2 de 50 mètres en continuité de la zone 1 jusqu'au ru des Caves.

La passerelle de 6 mètres pour le franchissement du ru des Caves entre la zone 2 et la zone 3

La zone 3 de 34 mètres depuis le ru des Caves jusqu'au chemin des côtes.

Les travaux seront réalisés en une seule phase.

Chaque zone présente une mise en œuvre différente en raison de sa topographie et de la nature actuelle des matériaux.

Zone 1 : Cette zone est constituée actuellement de matériaux de remblai type concassé n'ayant aucune stabilité au compactage.

Elle sera aménagée en parallèle à la R.D. 40 avec la mise en œuvre de bordures de trottoir type T2 pour canaliser les eaux pluviales de la voirie jusqu'à un regard avaloir à créer.

L'emprise du cheminement sera décaissée pour réaliser la constitution nécessaire et se raccorder au profil des bordures

Côté habitations le cheminement piétons sera délimité par des bordures de type P1 qui rejoindront les murs de clôtures au droit des accès piétons et véhicules et créant ainsi entre ces accès des espaces à végétaliser. Cette zone sera traitée en enrobé noir

Zone 2 : Cette zone constitue actuellement l'accotement de la R.D. 40, l'emprise est large, plate et en terre. L'aménagement d'un mètre cinquante de large sera réalisé au même niveau par un décaissement pleine terre et en s'écartant du bord de la RD.40 pour rejoindre le ru des Caves en amont de l'ouvrage de traversée existant.

Cette zone sera traitée avec un enduit et gravillonnage.

Passerelle : Cet ouvrage en bois de 6m x 1.50 m permettra le franchissement du ru des Caves en parallèle à un mètre de l'ouvrage de traversée existant

La passerelle reposera sur deux massifs en béton reposant eux-mêmes sur un sol stabilisé, elle sera équipée de garde-corps et d'un platelage anti dérapant.

Un enrochement sera mis en place en pied de passerelle principalement côté Nord pour éviter la détérioration du remblai et l'assise du massif béton par l'écoulement du ru.

Les sondages et les essais géotechniques formaliseront la nature et le type de mise en œuvre des massifs supports de la passerelle.

Zone 3 : Cette zone constitue actuellement le talus en remblai de la R.D.40. Le projet sera également pour partie en déblai et en remblai et sera ainsi légèrement en contre-bas de la R.D.40.

Le cheminement sera protégé par une glissière de sécurité existante côté R.D.40 et par un garde-corps en bois côté talus.

Cette zone sera traitée avec un enduit et gravillonnage.

Les caractéristiques de l'ensemble du projet et des ouvrages décrits pourront être adaptées en fonction des contraintes techniques, avis et études détaillées des concessionnaires et intervenants dans le cadre du présent projet si besoin est, avant exécution.

Partenaires

Le Département a été concerté pour ce projet afin de respecter leurs préconisations.

Coût prévisionnel

55 735.00 H.T
66 882.00 T.T.C

Plan de financement : Investissement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Réalisation de liaison douce – Rue des Ecrennes (RD40)	65 735.00 €	13 147.00 €	78 882.00 €
Total	65 735.00 €	13 147.00 €	78 882.00 €

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Etat - DETR	70 %	46 014.50
ETAT - CRTE	10 %	6 573.50
Total	80 %	52 588.00
Reste à charge collectivité	20 %	13 147.00 €

Plan de financement : Dispositifs financiers mobilisés ou à mobiliser avec le phasage / Préciser les apports non financiers à valoriser

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées : Période de la durée des travaux)

2021	2022	2023	2024	2025
<input checked="" type="checkbox"/> x	<input checked="" type="checkbox"/> x			

Indicateurs d'évaluation proposés

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
--------------------------	--------------------

Thématique	ACTION N°19	PAMFOU
------------	-------------	--------

THEMATIQUE :	Orientatio n n°5 : Favoriser la rénovation énergétique du bâti public et privé,
Catégorie DETR 2022	Catégorie 8
Intitulé de l'action :	Passage en LED sur le territoire – Eclairage Public
Maître d'ouvrage	Commune de Pamfou
Maître d'œuvre	SDESM
Pilote interne	<p>Nom Prénom : Pierre-François PRIOUX Qualité : Maire</p> <p>Mail : contact@pamfou-mairie77.fr Tel : 01 64 31 81 90</p>

Objectifs de l'action :

La commune souhaite réaliser des économies d'énergies et réduire les nuisances lumineuses en remplacement tous les luminaires de l'éclairage public en Led.

Lieu de l'action (Adresse) :

Sur tout le territoire

Résumé de l'action :

Chaque année, la commune transfère la maîtrise d'ouvrage au SDESM qui dispose les moyens et compétences pour réaliser des travaux sur le réseau de l'éclairage public. Le but est de remplacer tous les luminaires de l'éclairage public en Led pluri-annuellement.

Description détaillée de l'action :

En ce qui concerne l'année 2021, la commune a programmé des travaux d'enfouissement sur la D605 – tranche 1. Par conséquent, la municipalité a souhaité remplacer en parallèle les luminaires sur mât conservés.

D'autres points lumineux ont été également programmés comme le hameau de Bailly, un lotissement...

La programmation de l'allumage varie selon la tranche horaire comme suit
 De l'allumage à 22 heures : 100 % de la puissance nominale,
 De 22 heures à minuit : 50 % de la puissance nominale,
 De minuit à 6 heures : 20 % de la puissance nominale,
 De 6 heures jusqu'au lever du soleil : 50 % de la puissance nominale.

Partenaires

Le SDESM

Coût prévisionnel

Coût prévisionnel est de 45 708 €

Plan de financement : Investissement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Passage LED	38 090	7 618	45 708
Total	38 090	7 618	45 708

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
SDESM	50	19 045
Etat	30	11 427
Total	80	30 472
Reste à charge collectivité	20	7 798

Plan de financement : Dispositifs financiers mobilisés ou à mobiliser avec le phasage / Préciser les apports non financiers à valoriser

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées : Période de la durée des travaux)

2021	2022/2023	2024	2025	2026
X				

Calendrier prévisionnel des différentes étapes

Etapes	Calendrier
Phase 2021	2021

Indicateurs d'évaluation proposés

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus

Thématique	ACTION N°20	PAMFOU
THEMATIQUE :	Orientation n°5 : Favoriser la rénovation énergétique du bâti public et privé	
Catégorie DETR	Catégorie 8	
Intitulé de l'action :	Remplacement chaudière	
Maître d'ouvrage	Commune de Pamfou	
Maître d'œuvre	Commune de Pamfou	
Pilote interne	Nom Prénom : Pierre-François PRIOUX Qualité : Maire Mail : contact@pamfou-mairie77.fr Tel : 01 64 31 81 90	

Objectifs de l'action :

Les chaudières des bâtiments communaux sont vieillissantes. Le Conseil Municipal a décidé de programmer chaque année le remplacement d'une chaudière. Celle de la mairie étant la plus ancienne et la plus vétuste, elle sera remplacée avant l'automne 2021.

Pour 2022, le remplacement de la chaudière de la salle des sports sera prévu dans le cadre des travaux de mise aux normes PMR et d'agrandissement.

Pour 2023, une étude sera menée afin de trouver une solution adéquate pour la salle polyvalente qui est aujourd'hui en chauffage électrique.

Lieu de l'action (Adresse) :

Mairie – 11 rue de la Mairie

Résumé de l'action :

Description détaillée de l'action :

Remplacement de la chaudière vétuste de la mairie

Partenaires

Coût prévisionnel

Coût prévisionnel est de 8 949.60 €

Plan de financement : Investissement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Remplacement de la chaudière	7 458	1 491.60	8 949.60
Total	7 458	1 491.60	8 949.60

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Etat	80	5 966.40
Total	80	5 966.40
Reste à charge collectivité	20	1 491.60

Plan de financement : Dispositifs financiers mobilisés ou à mobiliser avec le phasage / Préciser les apports non financiers à valoriser

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées : Période de la durée des travaux)

2021	2022/2023	2024	2025	2026
X	X			

Calendrier prévisionnel des différentes étapes

Etapes	Calendrier
Remplacement de la chaudière	2021

Indicateurs d'évaluation proposés

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
--------------------------	--------------------

Thématique	ACTION N°21	PAMFOU
THEMATIQUE :	Orientation n° 1 : Tendre vers un territoire solidaire qui garantit à ses habitants le bien vivre ensemble dans un cadre de vie qui répond aux enjeux écologique	
Catégorie DETR 2022	Catégorie 5	
Intitulé de l'action :	Contrat rural – Création d'une nouvelle salle des sports et transformation et évolution de la salle des sports existantes	
Maître d'ouvrage	Commune de Pamfou	
Maître d'œuvre	Architracks	
Pilote interne	Nom Prénom : Pierre-François PRIOUX Qualité : Maire Mail : contact@pamfou-mairie77.fr Tel : 01 64 31 81 90	

Objectifs de l'action :

Création d'une nouvelle salle des sports et transformation et évolution de la salle des sports existantes,

Lieu de l'action (Adresse) :

Rue du 19 Mars 1962

Résumé de l'action :

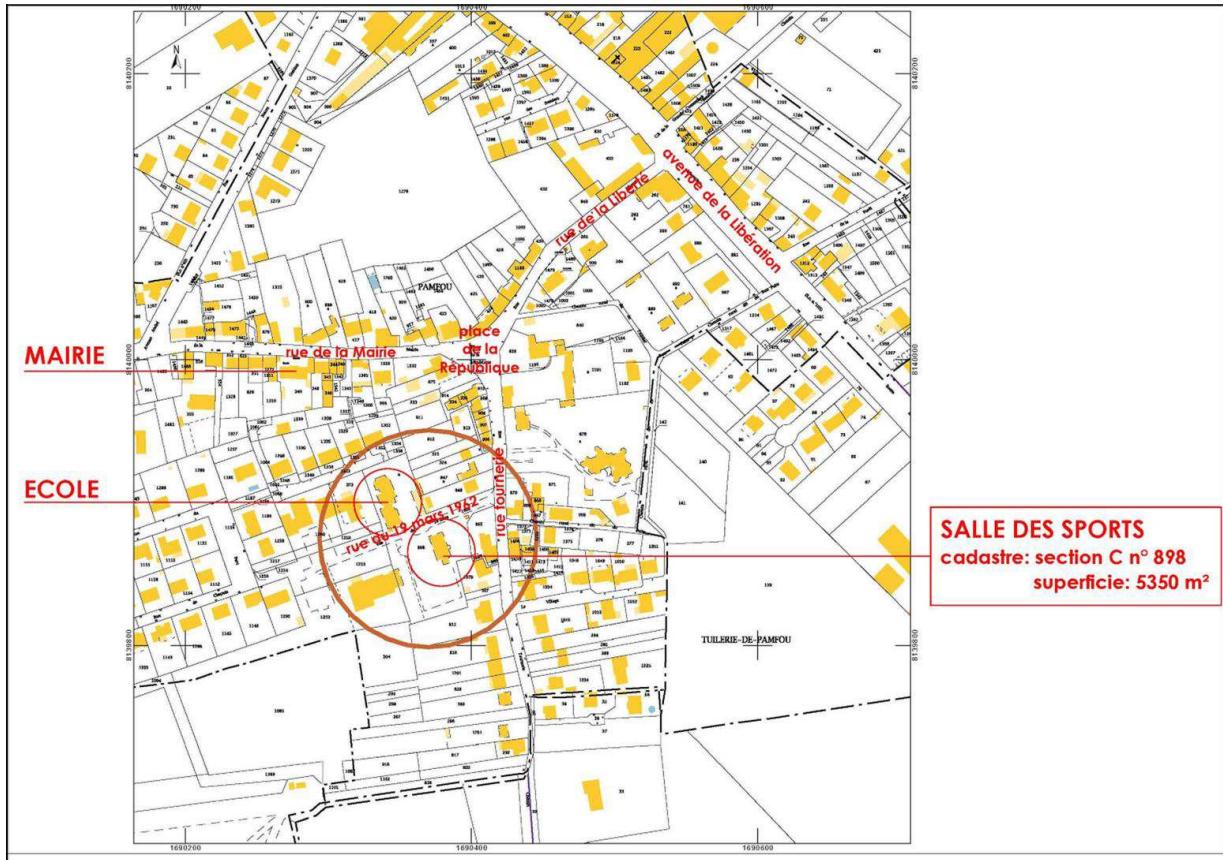
1. Création d'une nouvelle salle des sports en continuité avec la salle existante

Nous avons dû, en 2018, utiliser la salle des fêtes pour la pratique de certains sports afin d'assurer des activités sportives supplémentaires (zumba, fitness, renforcement musculaire, pilate) en plus de celles déjà existantes (kick-boxing, yoga, danse jazz contemporain). Cette année, les effectifs pour la pratique des activités sportives n'ont cessé d'évoluer avec aussi l'accueil d'adhérents des communes voisines. Nos difficultés proviennent du manque d'espace et du manque de créneaux horaires pour la pratique sportive qui, du coup, s'effectue dans des lieux non adaptés au sport. Il serait dommage de devoir arrêter des activités et d'amener les participants à pratiquer du sport hors de la commune. Cette première opération nous paraît des plus urgentes et entraîne des charges d'entretien supplémentaires à la commune (entretien, chauffage) ; en attendant, nous allons demander à nos sportifs de bien vouloir accepter la pratique de leur sport dans une salle non adaptée. Des projets de nouvelles activités sportives (baby gym, ping pong) n'ont pas pu être mis en place par manque de créneaux horaires sur la salle existante. Il est dommage de devoir limiter les activités sportives par manque d'espace et de créneaux alors que la demande est là.

2. Transformation et évolution de la salle des sports existante

Depuis sa création, il y a une vingtaine d'années, la salle des sports est utilisée quotidiennement par les associations sportives de Pamfou (judo, kick-boxing, yoga, danse jazz contemporain) et est aussi mise à disposition pour la pratique du sport de l'école du village. A ce jour, cette salle est trop petite et n'est plus aux normes. Nous devons donc adapter cette salle aux nouveaux besoins sportifs. Les vestiaires, les toilettes et les douches ainsi que l'accessibilité de la salle sont à revoir. Nous devons donc mettre cette salle des sports en conformité. Les associations qui s'occupent de la pratique des sports n'ont pas assez d'espace pour ranger leur matériel : aussi nous souhaiterions leur aménager des rangements supplémentaires. Pour la pratique de

certains sports, le sol est inadapté, il faudrait mettre un sol type dojo pour la pratique du kick-boxing et du yoga, pour qui cette salle de sport serait plutôt dédiée. Pamfou souhaite continuer à développer l'accessibilité au sport pour tous, renforcer les liens sociaux intergénérationnels et ouvrir ses activités à d'autres communes.





Salle des sports
MISE EN CONFORMITE ET AGRANDISSEMENT DE LA SALLE DES SPORTS
RUE DU 19 MARS 1942
77362 PAMPOU

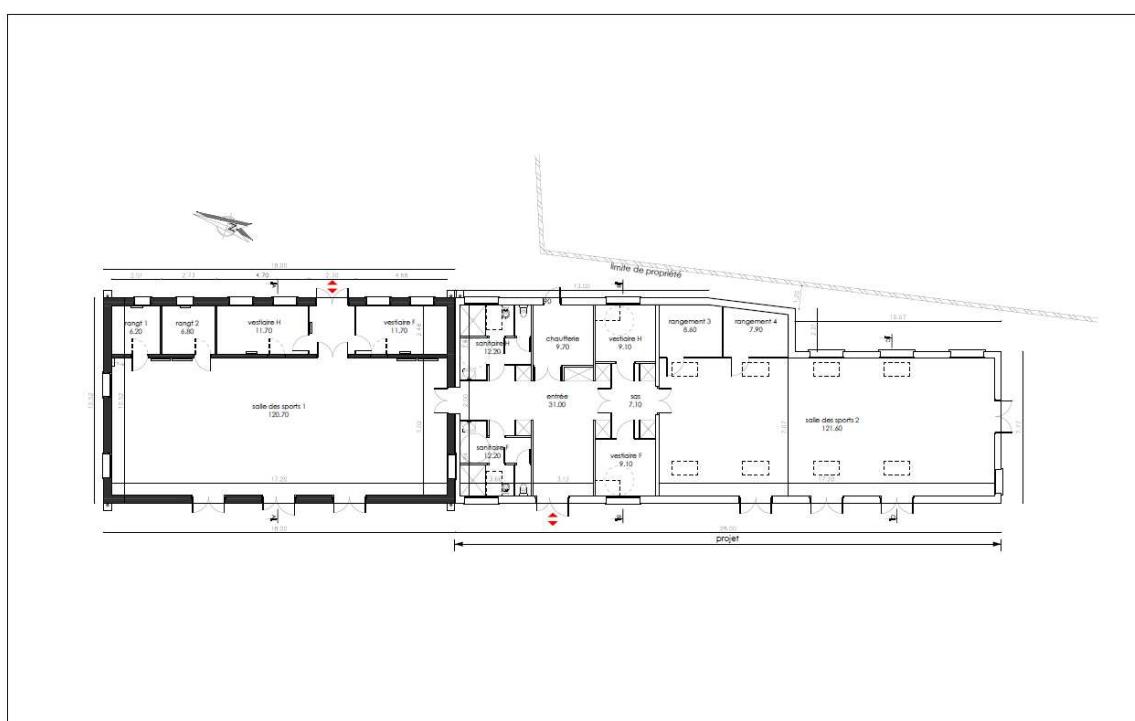
AVANT PROJET SOMMAIRE (APS)

Plan de masse (projet)

Architracks
30 RUE ROYALE
77 300 FONTAINBLEAU
agence@architracks.eu



P02



Salle des sports
MISE EN CONFORMITE ET AGRANDISSEMENT DE LA SALLE DES SPORTS
RUE DU 19 MARS 1942
77362 PAMPOU

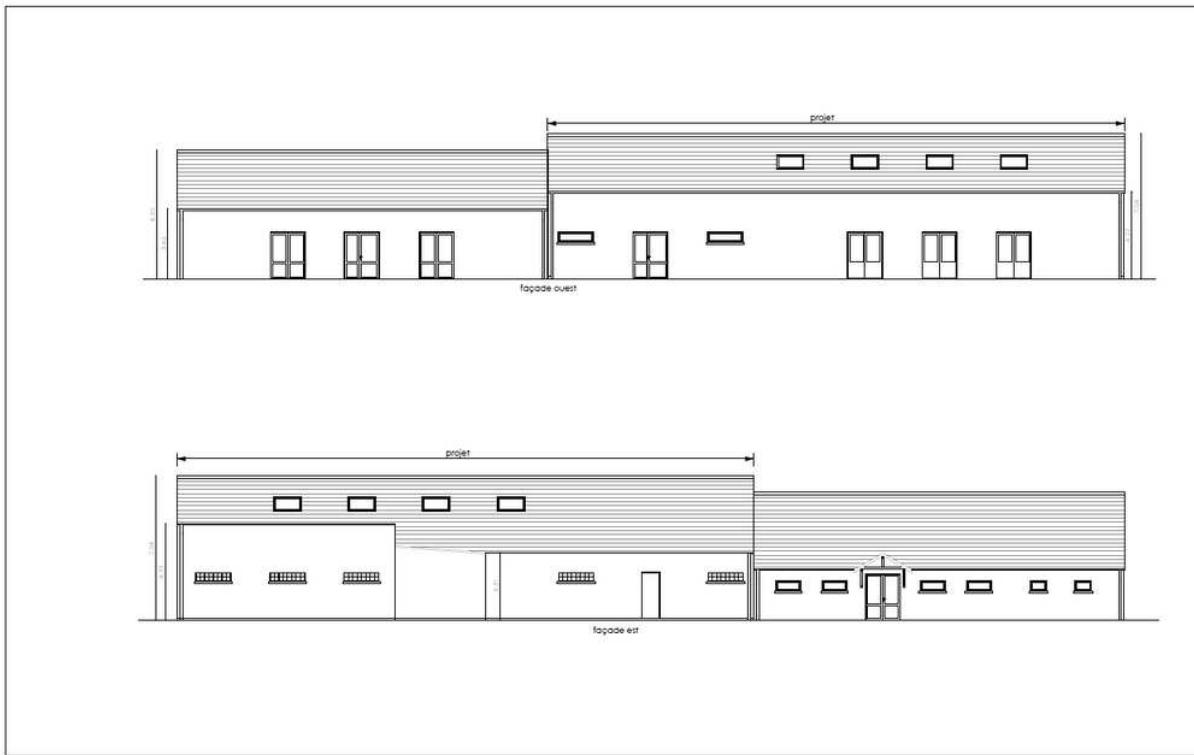
AVANT PROJET SOMMAIRE (APS)

Plan de masse

Architracks
30 RUE ROYALE
77 300 FONTAINBLEAU
agence@architracks.eu



P03



Salle des sports
MISE EN CONFORMITE ET AGRANDISSEMENT DE LA SALLE DES SPORTS
RUE DU 19 MARS 1962
77880 PAMPOU

AVANT PROJET SOMMAIRE (APS)

12/01/2021

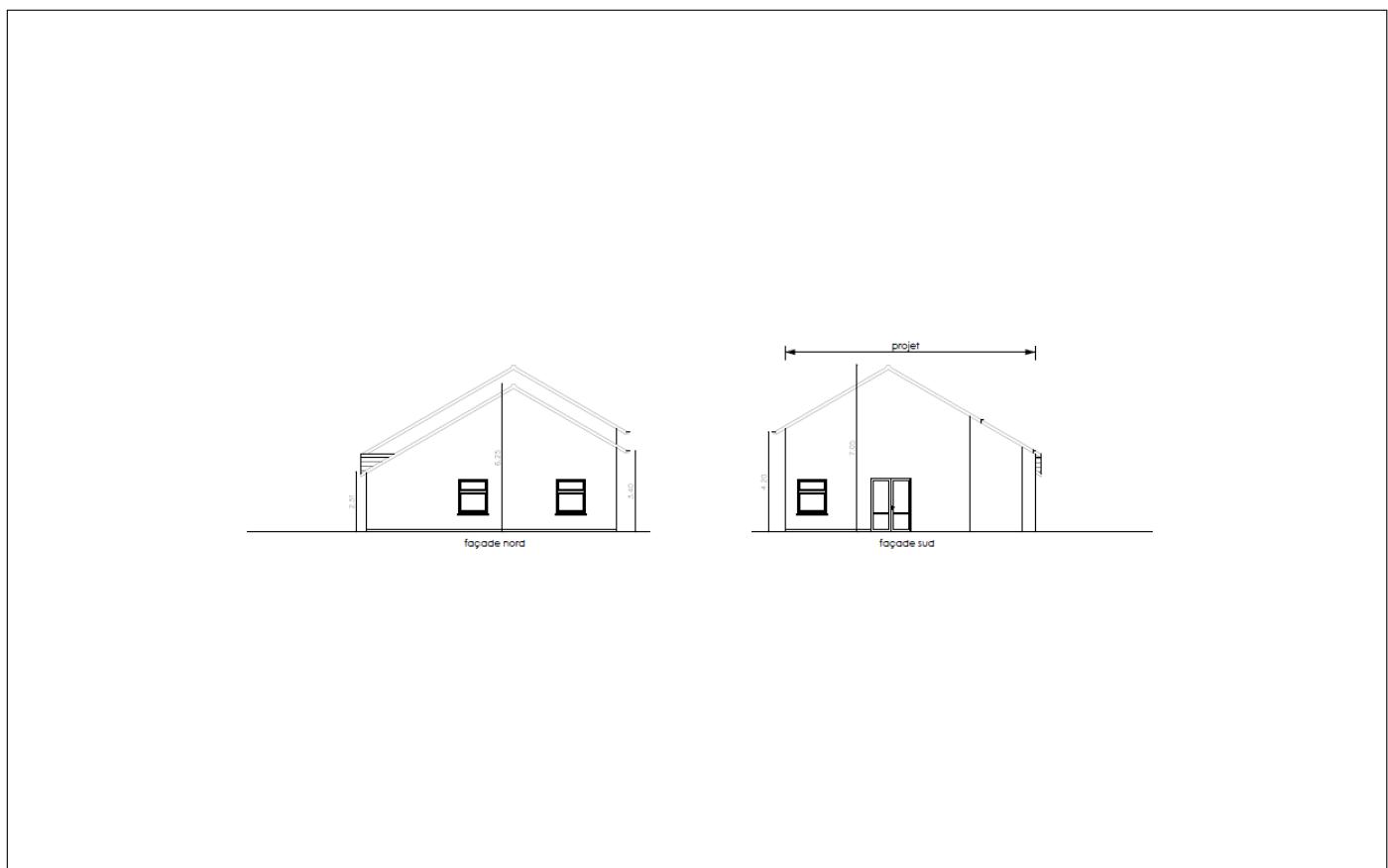
Figures projeter

1/100

Architracks
30 RUE ROYALE
77 300 FONTAINEBLEAU
agence@architracks.eu



P05



Salle des sports
MISE EN CONFORMITE ET AGRANDISSEMENT DE LA SALLE DES SPORTS
RUE DU 19 MARS 1962
77880 PAMPOU

AVANT PROJET SOMMAIRE (APS)

12/01

Figures projeter

1/100

Architracks
30 RUE ROYALE
77 300 FONTAINEBLEAU
agence@architracks.eu



P05

Partenaires

Coût prévisionnel

Coût prévisionnel est de 349 465 € H.T.

Plan de financement : Investissement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Mise en conformité et agrandissement de la salle des sports (inclus travaux, MOE, bureau de contrôle, SPS...)	349 465.00	69 893.00	419 358.00
Total	349 465.00	69 893.00	419 358.00

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Région (<i>dans le cadre d'un CoR</i>)	38.24	133 643.09
Département (<i>dans le cadre d'un CoR</i>)	28.68	100 232.32
Etat	13	45 430.45
Total	79.92	279 305.86
Reste à charge collectivité	20.08	70 159.14

Plan de financement : Dispositifs financiers mobilisés ou à mobiliser avec le phasage / Préciser les apports non financiers à valoriser

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées : Période de la durée des travaux)

2022	2023	2024	2025	2026
X	X			

Calendrier prévisionnel des différentes étapes

Etapes	Calendrier
Salle des Sports	2022/2023

Indicateurs d'évaluation proposés

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus

Thématique	ACTION N°22	Sivry-Courtry
------------	-------------	---------------

THEMATIQUE :	Orientation n° 5 : Favoriser la rénovation énergétique du bâti public et privé,
Catégorie DETR	
Intitulé de l'action :	Réhabilitation et mise aux normes de l'Ecole élémentaire
Maître d'ouvrage	Mairie de Sivry-Courtry
Maître d'œuvre	SERVICES ATELIER DES SERVICES
Pilote interne	<p>Nom Prénom : HELLIAS Aline Qualité : Maire</p> <p>Mail : mairie@sivry-courtry.fr Tel : 01 64 52 07 28</p>

Objectifs de l'action :

Réhabilitation et mise aux normes de l'Ecole élémentaire

Lieu de l'action (Adresse) :

14 rue de la Mairie - 77115 SIVRY COURTRY

Résumé de l'action :

Gros travaux d'aménagements intérieurs, extérieurs, du bloc sanitaire, isolation, menuiserie extérieure et intérieure, électricité peinture et revêtement de sol...

Description détaillée de l'action :

AMENAGEMENTS INTERIEURS

Ces aménagements concernent les classes 1, 2, le couloir et le bloc sanitaire.

DEPOSE

Dépose des quatre portes (compris bâtis dormants) des classes 1 et 2, de la porte entre les classes 1 et 2, et de la porte de placard de la classe 1. Ces déposes doivent d'être réalisée très soigneusement afin de ne pas altérer les cloisons et le sol.

Elargissement de la porte entre les classes 1 et 2, pour le passage d'une porte de 0,93 x 2,04, compris raccords de maçonnerie. Le linteau existant est conservé.

Raccords de maçonnerie et de finitions diverses suivant nécessité.

Toilette du couloir

Fourniture et pose d'une faïence 20 x 25 (prix en fourniture de 30 € le m²), au pourtour du lavabo (3 faces) sur la hauteur d'un carreau (25 cm), compris toutes sujétions de bonne finition.

AMENAGEMENTS EXTERIEURS

DEPOSE - DEMOLITION

Dépose des deux portes extérieures (compris bâtis dormants) de la classe 2 et du couloir. Cette dépose doit d'être réalisée très soigneusement afin de ne pas altérer les tableaux, les voussures et le sol.

Raccords de maçonnerie et de finitions diverses suivant nécessité.

Dépose des gardes corps métalliques du palier existant. Stockage pour réemploi pour la fabrication des futurs gardes corps.

Démolition des marches sur la sortie de la classe 2.

Piochage du gravillon lavé du palier existant sur la sortie du couloir.

En préambule, deux sondages de la dalle existante du préau sera réalisé par l'entreprise afin de connaître l'épaisseur et la résistance de celle-ci, ce qui permettra de définir la mise en œuvre des deux paliers et des deux escaliers.

Elévation des murs des deux paliers et des deux escaliers

En parpaings pleins allégés de 0,20 m d'épaisseur hourdés au mortier bâtarde.

Poteaux d'angles en béton armé.

Remplissage des deux paliers et des deux escaliers en béton de gravillons fibré, de consistance plastique, ferraillage par treillis soudé, compris toutes sujétions et conforme à la norme NF EN 206-1.

Mise en place de deux joints de dilation pour le palier 1.

Finition des deux paliers et des marches en gravillons lavés.

Nez de marches anti-dérapants.

Ravalement des parties verticales (échiffres escaliers et paliers) en enduit monocouche,

2 passes, finition lissée fin, identique à l'existant, ton pierre 016, de 12 mm d'épaisseur minimum, type Weber et Broutin ou similaire, et toutes sujétions de bonne finition.

Habilles en alu laqué au pourtour des deux paliers et des deux escaliers.

Raccords de maçonnerie en sol et suivant nécessité.

AMENAGEMENTS BLOC SANITAIRE

DEPOSE - DEMOLITION

Dépose des deux blocs portes des wc 5 et 6.

Démolition des cloisons des wc 5 et 6.

Démolition de la cloison à mi-hauteur entre les urinoirs et les lavabos.

Nettoyage et enlèvement des gravois au fur et à mesure de l'exécution du chantier.

MACONNERIE

Raccords de maçonnerie en sol et raccords de carrelage éventuellement identique ou approchant de l'existant.

WC PMR

Fourniture et pose d'une faïence 20 x 25 (prix en fourniture de 30 € le m²), au dessus du lave mains et sur la hauteur d'un carreau (25 cm), compris toutes sujétions de bonne finition.

LOT N° 2 : ISOLATION - PLATRERIE

DIRECTIVES GENERALES

Dans la réalisation des ouvrages, il sera compris tous les matériaux nécessaires, ainsi que la fourniture et pose de toutes les pièces pour la parfaite finition et suivant toutes les règles de l'art de ces dits ouvrages.

AMENAGEMENTS CLASSES 1,2 et COULOIR

Plafonds suspendus classes 1, 2 et couloir

Fournitures et pose de plafonds neufs suspendus, compris fourrures, suspentes, éclisses, cornières, etc..., compris toutes sujétions.

Fourniture et pose de dalles neuves acoustiques 60 x 60, de classement feu M1, compris toutes sujétions.

Réservations pour les dalles leds d'éclairage encastrées (voir lot électricité).

La sous face des dalles sera d'aspect lisse, ton blanc.

AMENAGEMENTS BLOC SANITAIRES

Cloison en placostyl de 72 mm d'épaisseur, en plaques de plâtre hydrofuge compris bandes armées aux angles, enduit 2 passes et toutes sujétions.

Raccords de plâtrerie suivant nécessité.

LOT N° 3 : MENUISERIES EXTERIEURES

DIRECTIVES GENERALES

Dans la réalisation des ouvrages, il sera compris tous les matériaux nécessaires (bois, alu, quincaillerie, joints, etc....) ainsi que la fourniture et pose de toutes les pièces quelconques nécessaires à la parfaite finition et suivant toutes les règles de l'art de ces dits ouvrages.

Les menuiseries seront protégées soigneusement au cours de leur ajustement, lors de la pose.

Les coups, éclats ou autres défauts qui auraient été causés au cours des travaux, même par des ouvriers étrangers à l'entreprise, seront réparés par le menuisier.

MENUISERIES EXTERIEURES

Classes 2, couloir et bloc sanitaires

Fourniture et pose de trois menuiseries en alu laqué, ton blanc RAL 9016, lisse mat, à rupture de pont thermique, compris couvre joint, bavette, tapées d'isolation, et toutes sujétions.

Menuiserie double vitrage isolant 4/20/4, gaz Argon.

Ouvertures sur l'extérieures.

Barres anti panique.

Fermes portes force 3, ton blanc RAL 9016, lisse mat.

Grille de ventilation en partie basse de la porte du bloc sanitaire.

Exécution de joints de mousse à la périphérie des ouvertures, pour éviter tout pont thermique.

LOT N° 4 : MENUISERIES INTERIEURES

DIRECTIVES GENERALES

Dans la réalisation des ouvrages, il sera compris tous les matériaux nécessaires (bois, alu, quincaillerie, joints, etc....) ainsi que la fourniture et pose de toutes les pièces quelconques nécessaires à la parfaite finition et suivant toutes les règles de l'art de ces dits ouvrages.

Les menuiseries seront protégées soigneusement au cours de leur ajustement, lors de la pose.

Les coups, éclats ou autres défauts qui auraient été causés au cours des travaux, même par des ouvriers étrangers à l'entreprise, seront réparés par le menuisier.

Classes 1 et 2

Fourniture et pose de trois blocs portes post formé pré peintes, 93 x 204, avec quincaillerie, compris toutes sujétions.

Placard classe 1

Fourniture et pose d'un bloc porte isoplane pré peinte, coupe feu ½ heure, 63 x 204, avec quincaillerie et serrure, compris toutes sujétions.

WC PMR

Fourniture et pose d'un bloc porte isoplane pré peint, 93 x 204, avec quincaillerie, compris toutes sujétions.

Habillage : chambranles et calfeutrements en alu laqué aux portes.

VARIANTE

Cloisons vitrées des classes 1 et 2

Dépose des deux cloisons vitrées.

Fourniture et pose de cloisons vitrées neuves, en alu laqué, ton blanc, RAL 9016, vitrage Sécurit clair, sans petit bois horizontaux, compris toutes sujétions et suivant normes en vigueur.

LOT N° 5 : PLOMBERIE – SANITAIRES

GENERALITES ET DIRECTIVES

Les travaux de plomberie comprennent la distribution de l'eau froide, l'évacuation des eaux usées et eaux vannes pour la partie intérieure de la construction et les installations sanitaires d'un usage individuel.

Les dimensions des tuyaux d'alimentation d'eau seront calculées en fonction de la pression d'eau et en se basant pour les futurs appareils, sur les débits instantanés suivant :

- | | |
|-----------------------|------------------------|
| - lavabo | 0.10 litre par seconde |
| - réservoir de chasse | 0.10 litre par seconde |

Les travaux à la charge de l'entrepreneur et compris dans l'installation complète sont :

- la dépose et l'enlèvement des appareils sanitaires concernés.
- la fourniture et la pose du matériel désigné au présent devis.
- tous les scellements et tranchées, si nécessaire, ainsi que leurs rebouchages et raccords.
- tous les raccords divers résultants de la fixation des appareils.

Aucun perçement ne sera effectué dans le béton armé sans l'avis du maître d'œuvre.

Dans les traversées des murs et planchers, les canalisations seront logées dans des fourreaux.

APPAREILLAGE :

Appareils sanitaires GME ou similaire.

Couloir

- un ensemble meuble vasque sur mesure, en mélaminé, ton blanc mat, 68 de largeur x 50 de profondeur, avec robinetterie, vidange et siphon, compris tous accessoires et toutes sujétions.
- un miroir argenté clair, épaisseur 4 mm, 60 de largeur x 100 de hauteur.

- raccordement sur alimentation eau froide existante.
- raccordement sur évacuation existante des eaux usées.

Bloc sanitaires

WC PMR

- 1 bloc cuvette réservoir avec abattant double à fermeture ralenti.
- 1 barre de relevage, coudée à 135°, en tube aluminium, ton blanc.
- 1 lave mains avec robinet d'eau froide temporisé.
- ventilation de la chute en tuyau plastique de diamètre 50, raccordée sur réseau existant.

Sanitaires

Fourniture et pose d'une paroi de verre opaque (vitrage sécurit) à l'emplacement de la cloison mi-hauteur démolie, 40 de largeur x 110 de hauteur.

LOT N° 6 : ELECTRICITE

L'entrepreneur fera les démarches nécessaires, auprès de la compagnie EDF, qui s'avèreraient utiles pour l'exécution des travaux.

La totalité des travaux sera réalisée suivant les normes PROMOTELEC en vigueur.

Elle sera réalisée conformément aux normes en vigueur et sous contrôle du Consuel.

Installation sous gaine plastique encastrée.

Interrupteurs à bascule.

1 tableau avec disjoncteur différentiel.

1 tableau de coupe circuit, avec mini disjoncteurs différentiel.

1 prise de terre comportant piquet et barrette de coupure.

1 pulsa dix.

1 délesté.

Appareillage ARNOULT ou similaire.

Dalles leds d'éclairage 60 x 60.

Au préalable :

Dépose d'une partie du réseau électrique existant, et suivant nécessité, pour les deux classes, le couloir et le bloc sanitaire.

Dépose de l'alarme, du portier vidéo, du porte fusible, du disjoncteur, de la box, des deux rétro projecteurs, des deux appliques écrans, des douze éclairages en plafonds, des deux BAES et de tous les accessoires le nécessitant.

Stockage sur site des différents éléments et repose après travaux, suivant normes en vigueur, et toutes sujétions.

REZ DE CHAUSSEE

Pour les deux classes et le couloir, le nombre et la répartition des dalles leds seront définis suivant le nombre de lux à obtenir.

Couloir : douilles à bout de fil (nombre suivant étude de l'électricien)

3 allumages par télérupteur

5 prise de courant 16 A

Classes 1 et 2 : douilles à bout de fil (nombre suivant étude de l'électricien)

2 allumages pour 2 zones

2 prise de courant 16 A

1 câble RJ 45 pour la Box

Toilette couloir : 1 allumage

1 ligne applique avec terre

1 sèche mains à temporisation

BLOC SANITAIRE

Après dépose du réseau électrique existant (gaines, câblage, éclairages, interrupteur, et tous éléments nécessaires), remise en conformité du réseau électrique et suivant normes en vigueur.

Sanitaires : 2 néons à leds
 1 allumage

WC PMR : 1 douille à bout de fil
 1 allumage

Dans les pièces d'eau : une liaison électrique sera assurée à l'intérieur entre toutes les canalisations métalliques (eau froide, vidange etc....), les corps des appareils métalliques et tous les autres éléments conducteurs.

On reliera cette liaison électrique au conducteur de protection (terre), ainsi que les contacts de mise à la terre des prises de courant.

Divers

Fourniture et pose de 5 blocs de secours BAES.
2 kits alarmes incendie.

LOT N° 7 : INFORMATIQUE

Dépose de la box informatique existante dans le couloir et stockage de celle-ci pour réemploi.

Repose de la box à son emplacement initial.

Câblage RJ 45, compris toutes sujétions.

Réutilisation du câblage actuel.

Réinitialisation du système et mise en service, compris toutes sujétions.

LOT N° 8 : CHAUFFAGE

Classes 1,2, couloir et bloc sanitaire

Avant travaux

Pour la bonne exécution des travaux, il est nécessaire de déposer les radiateurs de ces différentes pièces.

Avant dépose, arrêt du système et purge du circuit.

Les radiateurs déposés seront remis au peintre pour traitement et mise en peinture.

Après travaux

Remise en place des radiateurs, remise en eau du circuit, essais et contrôle du bon fonctionnement du chauffage, compris toutes sujétions.

LOT N° 9 : SERRURERIE

Garde corps du palier existant

Dépose du garde corps existant du palier sur la sortie couloir.

Celui-ci sera conservé et façonné pour réutilisation partielle pour la fabrication des futurs gardes corps.

Gardes corps des deux paliers et des deux escaliers

Fourniture et pose de gardes corps métalliques identiques à l'existant, compris trous, scellements, raccords de maçonnerie et toutes sujétions.

Le dessus des mains courantes des gardes corps devront être à 1,05 ml du sol fini.

Modification du portail coulissant métallique du préau

La modification consiste à déplacer la porte intégrée au portail, à savoir :

- dépose de la porte existante et de la serrure et stockage pour réemploi.

- découpe soignée du panneau au droit de la porte et stockage pour réemploi.
- façonnage et mise en place du panneau découpé à l'emplacement de la porte déposée, compris soudures et toutes sujétions.
- façonnage et mise en place de la porte à l'emplacement du panneau découpé, compris soudures et toutes sujétions.

LOT N° 10 : PEINTURE – REVETEMENTS DE SOL

DIRECTIVES GENERALES

Après avoir pris connaissance du descriptif des autres lots, l'entrepreneur titulaire du présent lot devra exécuter tous les travaux de peinture nécessaires à la parfaite finition de tous les ouvrages intérieurs. Les peintures employées seront de première qualité. Elles seront appliquées suivant les instructions du fabricant et seront de la marque Zolpan, La Seigneurie ou similaire.

Les travaux comprennent toutes les actions accessoires et nécessaires telles que : Egrenage, brossage, ponçage, enduit, grattage, nettoyage, etc... et ce, afin d'obtenir une finition très soignée.

L'entrepreneur procèdera à un examen des supports et vérifiera leur conformité, aucune réserve n'étant admise par la suite, sauf cas de vice caché.

L'entreprise de peinture devra s'assurer que les peintures d'impression employées sont bien compatibles avec la bonne tenue de ses propres produits.

Produits employés : Les produits employés devront être d'une marque réputée.

Règles générales d'exécution

Les travaux ne devront être exécutés que sur des supports parfaitement secs.

Avant l'application de toute couche, la surface qui la reçoit devra être débarrassée des souillures, poussières, tâches de graisses, etc...

D'une façon générale, l'entrepreneur devra prendre toutes les précautions qui s'imposent pour assurer la protection des surfaces pouvant être tachées, attaquées, etc...

Nettoyage

L'entrepreneur fera à ses frais, les balayages et nettoyages du chantier, avant et après exécution de ses travaux, ceci dans toutes les parties de la salle de jeux, ainsi qu'un deuxième nettoyage avant livraison.

Les pênes des serrures seront grattés et huilés afin d'obtenir un fonctionnement normal.

Métaux : les métaux ferreux sont livrés, sauf spécifications contraires, soit avec antirouille, soit galvanisés. Dans le cas de l'antirouille, il sera prévu une nouvelle couche après passage de la brosse métallique.

Bois : les menuiseries intérieures bois seront soit imprimées par le menuisier, soit imprimées d'usine. L'entreprise de peinture devra s'assurer que les peintures d'impression ou les vernis employés sont bien compatibles avec la bonne tenue de ses propres produits.

DEPOSE

Classes 1, 2 et couloir

Dépose des dalles pvc 30 X 30 des 2 classes, compris grattage des colles.

Dépose des plinthes existantes.

Dépose des lièges collés, des baguettes et des moulures bois aux différents endroits des murs.

Dépose du carrelage existant et des plinthes du couloir, compris grattage des colles.

Dépose des toiles de verre existante.

Dépose des portes manteaux et stockage sur site pour repose.

Dépose de l'extincteur et stockage sur site pour repose.

Ponçage du sol sur la surface à traiter. Au préalable, mise en place des protections nécessaires pour cette prestation et nettoyage des poussières à l'aspirateur.

PLINTHES

Classes 1, 2 et couloir

Fourniture et pose de plinthes Médium collées, de 10 cm de hauteur.

PEINTURE

Sur les portes neuves : préparation du support, 1 couche d'impression, 2 couches de finition satinée, compris champs horizontaux et verticaux.

Plinthes : 1 couche d'impression, 2 couches de finition satinée.

Murs classes 1, 2 et couloir : lessivage général des fonds, traitement des fissures et des fonds dégradés. Fourniture et pose d'une toile de verre lisse, compris 1 passe d'enduit garnissant et 1 passe d'enduit fin, ponçage, époussetage, 1 couche d'impression, 2 couches de finition satinée.

Radiateurs – Tuyauteries

Les radiateurs déposés par le plombier seront sablés : sur site ou transportés par l'entreprise dans ses ateliers pour traitement.

1 couche d'impression, 2 couches de finition satinée.

Sous faces des portes manteaux et placards

Lessivage, rinçage, ponçage, époussetage, 1 couche d'impression, 2 couches de finition satinée.

Etagères des placards

Lessivage, rinçage, ponçage, époussetage, 1 couche d'impression, 2 couches de finition satinée.

Ossatures bois des parties vitrées (2faces)

Lessivage, rinçage, ponçage, époussetage, 1 couche d'impression, 2 couches de finition satinée.

BLOC SANITAIRE (le sol existant est conservé)

Au préalable, dépose des différents accessoires (porte savon, porte serviettes, portes papiers des wc, poignées de portes), et de tous éléments le nécessitant.

Murs, plafond rampant et cloisons

Lessivage général des fonds, traitement des fissures et des fonds abimés.

Fourniture et pose d'une toile de verre lisse, compris 1 passe d'enduit garnissant et 1 passe d'enduit fin, ponçage, époussetage, 1 couche d'impression, 2 couches de finition satinée.

Portes

Remise en jeu des portes suivant nécessité.

Lessivage, rinçage, ponçage, époussetage, 1 couche d'impression, 2 couches de finition satinée, sur les deux faces, compris champs horizontaux et verticaux.

Radiateurs – Tuyauteries

Les radiateurs déposés par le plombier seront sablés : sur site ou transportés par l'entreprise dans ses ateliers pour traitement.

1 couche d'impression, 2 couches de finition satinée.

Portail coulissant du préau

Dégraissage, ponçage, 1 couche d'impression laque antirouille, 2 couches de laque brillante, ton RAL le plus approchant de la couleur existante.

REVETEMENT DE SOL

PRESCRIPTIONS GENERALES

Après avoir pris connaissance du descriptif des autres lots, l'entrepreneur titulaire du présent lot devra exécuter tous les travaux de revêtement de sol nécessaires à la parfaite finition de l'ouvrage. Les revêtements employés seront de première qualité. Ils seront appliquées suivant les instructions du fabricant et seront de la marque TARKETT, GERFLOR ou similaire.

L'entrepreneur procèdera, avant réalisation, à l'examen du support et vérifiera sa conformité, aucune réserve n'étant admise par la suite, sauf cas de vice caché.

Les choix définitifs des couleurs des revêtements le seront par le maître d'ouvrage.

Sols classes 1, 2 et couloir

Mise en œuvre d'un ragréage et d'un primaire d'accrochage sur toute la surface des classes 1 et 2, et le couloir.

Fourniture et pose d'un sol souple pvc, U4P3, en lés collés, avec joints soudés à chaud, compris toutes sujétions.

Fourniture et pose de butées de portes en alu, avec tampons de protection en caoutchouc.

Fourniture et pose de barres de seuils en inox.

Prévoir, si nécessaire, le rabotage des portes avant mise en peinture et après pose du revêtement de sol.

Tablettes en partie haute (classes 1 et 2)

fourniture et pose d'un sol souple pvc, U4P3, en lés collés, avec joints soudés à chaud, compris toutes sujétions.

Fourniture et pose de baguettes d'angles en alu 20 mm x 20 mm, à la demande.

Partenaires

Plan de financement : Investissement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Lot1 à Lot 10	170 000 HT	20%	204 000 TTC
Total	170 000 HT	20%	204 000 TTC

RECETTES

Moyens financiers	Taux (%) du HT)	Montant
Etat	80%	136 000
Total		136 000
Reste à charge collectivité	20 %	34 000

Plan de financement : Dispositifs financiers mobilisés ou à mobiliser avec le phasage / Préciser les apports non financiers à valoriser

Début des travaux du 02 Mai 2022 et fin du chantier au 1^{er} Septembre 2022.

Action en attente : Retour des devis d'entreprise prévu au plus tard fin décembre

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)

2022	2023	2024	2025	2026

X

Appel d'offres prévu courant Janvier 2022
Réception des offres mars 2022

Calendrier prévisionnel des différentes étapes

Etapes	Calendrier

Indicateurs d'évaluation proposés

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus

Thématique	ACTION N°23	SOIGNOLES EN BRIE
THEMATIQUE :	Orientation n°3 : Renforcer les mobilités pour limiter l'impact carbone et désenclaver les zones isolées	
Catégorie DETR	Catégorie 8	
Intitulé de l'action :	Création d'une passerelle pour piétons et cyclistes	
Maître d'ouvrage		Mairie de Soignolles en Brie
Maître d'œuvre		Mairie de Soignolles en Brie
Pilote interne	Nom Prénom : MADONNA Hélène Mail : dgs@soignollesenbrie.fr	Qualité DGS Tel : 01.64.42.55.77

Objectifs de l'action :

Permettre un passage sécurisé des piétons et cyclistes qui traversent l'Yerres, tout particulièrement les élèves du futur collège de Coubert.
Inscrire cet ouvrage dans une logique de cheminement doux.

Lieu de l'action (Adresse) :

Rue du Pont – RD 471

Description détaillée de l'action :

Suite à une interpellation du Maire de Soignolles en date du 16 mars 2021, qui s'inquiétait de la sécurité des piétons et cyclistes usagers du Pont du Centre du Village, le Département de Seine et Marne a organisé une réunion le 19 mai 2021.

Après ce premier échange, le Département a rapidement fait savoir qu'il envisageait de restaurer le Pont de Soignolles, de dévoyer l'ensemble des réseaux présents sur l'actuel pont, mais en aucun cas de modifier sa structure pour améliorer la sécurité.

Un second échange est organisé le 2 juillet 2021, mais le Département reste sur ses positions : le pont ancien ne sera pas modifié pour améliorer la sécurité des piétons et cyclistes.

La commune n'a d'autre recours pour garantir la sécurité de ses habitants et des futurs élèves du collège de Coubert que d'envisager la création d'une passerelle piétonne et cyclable, qui s'intégrerait dans un schéma plus global de liaisons douces.

En effet, de nombreux travaux vont être réalisés rue de Coubert pendant le mandat en cours, afin d'enfouir les réseaux électriques (en collaboration avec le SDESM) et de raccorder les riverains à la nouvelle station d'épuration (études et travaux effectués par la CCBRC). A terme, une piste cyclable est envisagée dans cette rue reliant les communes de Soignolles et Coubert.

Un projet global de cheminement doux et sécurisé est donc envisageable.

Par exemple :

Un collégien qui habite le centre du village pourrait tout à fait rejoindre Coubert à vélo ou à pieds :

- en utilisant la passerelle du pont de la RD 471 (projet faisant l'objet de la présente fiche)
PUIS
- en empruntant la voie de liaison douce de la rue de Coubert (projet communal de fin de mandat, prévu après les travaux d'enfouissement des réseaux et de raccordement à la station d'épuration)

Au retour du collège, il pourra tout à fait :

- emprunter le chemin des roses de Coubert à la rue de Solers (Soignolles)
PUIS
- continuer vers Barneau en utilisant les voies de liaisons douce de la rue des Closeaux (cheminement existant)
OU
- rejoindre le centre du village en empruntant la passerelle piétonne et cyclable construite en 2015 à proximité du terrain multi sports.

La passerelle piétonne traversant le pont de l'Yerres permettrait également aux habitants du côté sud de la rivière de se rendre dans les commerces du centre village, en toute sécurité.

Techniquement, la passerelle ne devra avoir aucun appui sur l'ancien pont, le Département ne l'autorise pas. Elle sera donc érigée parallèlement à cet ouvrage.

Sa longueur est estimée à 50 mètres linéaires, et la largeur du tablier sera de 3 mètres linéaires, afin de permettre aux piétons et cyclistes de se croiser.

Afin de limiter l'impact sur le débit de l'Yerres dans sa zone d'étiage, les culées béton seront fondées sur pieux sans pile intermédiaire (dans la mesure du possible et selon les préconisations du bureau d'étude). Sous réserves de contraintes techniques, la passerelle sera réalisée en acier, et sera d'aspect métallique.

L'identité visuelle de l'ancien pont devra être préservée.

Etat d'avancement du projet :

Le présent projet a été envisagé par les élus, sur la base de l'étude technique de la passerelle piétonne et cycliste érigée entre le terrain multi-sports de la rue des Closeaux et le Centre du Village. Ce projet avait été mené à bien en 2015 avec un AMO (GNAT) et l'entreprise GUINTOLI.

La passerelle envisagée sur la RD 471 est plus long et sera certainement beaucoup plus sollicité. C'est pourquoi, si ce projet est retenu dans le cadre du CRTE, la commune de Soignolles se fera rapidement assister d'un AMO, qui se chargera de faire réaliser les diverses études de faisabilité et techniques, puis de mettre les entreprises en concurrence dès que les dossiers de demande de subventions seront déposés.

Partenaires

Partenaire	Sera sollicité pour...	Etat actuel du partenariat
GIP ID 77	Soutien en ingénierie de projet	Pas encore sollicité
CCBRC	Elaboration du CRTE et inscription de la présente action dans la thématique « mobilité »	Sollicitation en cours
Etat	Financement DSIL ou DETR	Sera sollicité en 2022
Département de Seine et Marne	Financement demandé au titre de la création de cheminements doux vers le futur collège de Coubert	Sera sollicité en 2022
Architecte et son bureau d'études	Elaboration d'un projet cohérent, tant du point de vue esthétique que technique.	Sera sollicité si le présent projet est retenu dans le cadre du CRTE
Architecte des	Pour avis	Au dépôt du permis de

bâtiments de France		construire
Agence de l'eau	Pour avis	Sera sollicité par le bureau d'études
Fédération de pêche	Pour avis	Sera sollicité par le bureau d'études

Coût prévisionnel

Etudes + réalisation de l'ouvrage + aménagements périphériques : 800 000 euros HT

Plan de financement : Investissement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Chap. 21 Art. 21534	800 000 €	20 %	960 000
Total	800 000 €	160 000 €	960 000

RECETTES

Hypothèse 1

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Etat (DSIL ou DETR)	80%	640 000 €
Autofinancement commune de Soignolles	20%	160 000 €
Total	100 %	800 000 € HT
Reste à charge collectivité	20% du montant total HT + 20 % de TVA	320 000 €

Hypothèse 2

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Etat (DSIL ou DETR)	40%	320 000 €
Département de Seine et Marne	40 %	320 000 €

Autofinancement commune de Soignolles	20%	160 000 €
Total	100 %	800 000 € HT
Reste à charge collectivité	20% du montant total HT + 20% de TVA	320 000 €

Plan de financement : Dispositifs financiers mobilisés ou à mobiliser avec le phasage / Préciser les apports non financiers à valoriser

2021 :

- travail des élus pour continuer à définir au mieux le besoin
- travail avec la CCBRC pour inscrire le projet dans le cadre du CRTE
- travail avec ID 77 sur l'ingénierie du projet.

2022 :

1^{er} semestre

- sollicitation des subventions auprès de l'état et/ou le Département de Seine et Marne
- travail avec l'architecte, l'AMO et le bureau d'études pour affiner le projet
- Dépôt du permis de construire

2^{ème} semestre

- Sondages et études de sols
- Installation du chantier

2023

- Finalisation du chantier

En interne, les élus de la Commune, la DGS et le responsable des services techniques travailleront sur l'ensemble du projet.

Les réunions se feront sur place où dans les locaux de la Mairie.

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées : Période de la durée des travaux)

2022	2023	2024	2025	2026
	X	X		

Indicateurs d'évaluation proposés

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Technique	Ouvrage solide, qui dure dans le temps et ne nécessite pas de gros entretien (limiter autant que possible l'impact sur le budget de fonctionnement)
Satisfaction des usagers	Traversée de l'Yerres agréable à pieds ou à vélo, à distance des véhicules (voitures, bus...).
Sécurité	Sécurité garantie pour les collégiens et les habitants
Esthétique	L'aspect métallique permettra d'intégrer discrètement la passerelle, en dénaturant le moins possible le paysage aux abords du pont

ancien de Soignolles.

Thématique	ACTION N°24	YÈBLES
------------	-------------	--------

THEMATIQUE :	Orientation n°1 : Tendre vers un territoire solidaire qui garantit à ses habitants le bien vivre ensemble dans un cadre de vie qui répond aux enjeux écologiques	
Catégorie DETR	<u>Catégorie n°1</u>	
Intitulé de l'action	Création d'une garderie	
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE YÈBLES	
Maître d'œuvre	PARADOXE ARCHITECTURE	
Pilote interne	Nom Prénom : SEMONSU Nathalie Qualité : Adjointe au Maire Mail : nathalie.semonsu@gmail.com Tel : 06 87 95 89 02	

Objectifs de l'action :

La commune de Yèbles est actuellement confrontée à un accroissement démographique important (création de nouvelles zones urbaines) qui se répercute sur un effectif croissant des tranches d'âges les plus jeunes et notamment celles qui concernent les 0-14ans.

Ainsi les capacités d'accueil du service de la garderie dans des conditions satisfaisantes ne sont plus remplies. Il est donc nécessaire de construire une salle dédiée.

Lieu de l'action (Adresse) :

Parcelle ZB 54 – Grande rue à YÈBLES.

La commune de Yèbles attentive à l'évolution de son tissu urbain et au cadre de vie des Ebiliens a fait l'acquisition d'un terrain de 3000m2, pour apporter des solutions nouvelles face à la décohabitation et au vieillissement de la population.

La réalisation de ce projet est marquée par une ambition urbaine importante tout en demeurant cohérente avec le cadre rural du bourg. Il comprendra 5 à 6 logements, un service technique et une garderie autour d'une place publique, d'un jardin partagé et d'un verger.

Résumé de l'action :

Actuellement les capacités d'accueil du service de la garderie dans des conditions satisfaisantes ne sont plus remplies. Les enfants sont gardés en extérieur le temps que les premiers enfants partent pour pouvoir les rentrer dans des salles de classes en les divisant en deux groupes.

Il est donc nécessaire de construire une salle dédiée.

Description détaillée de l'action :

Le dimensionnement des locaux du programme doit permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- Un confort d'usage optimal pour les enfants et le personnel (acoustique, visibilité, hygrométrie, etc.)
- Un accueil sécurisé des enfants dès leur arrivée dans l'enceinte du bâtiment.

Le bâtiment doit prendre en compte la nécessité de distanciation dans le cadre de l'attente des parents pour récupérer leurs enfants. Envisager un auvent ou un couloir assez large afin d'éviter un accès à la salle.

Il est impératif que la porte d'entrée permette d'identifier les parents devant celle-ci mais aussi de pouvoir obstruer cette vue rapidement en cas d'alerte (instruction dans le cadre de Vigipirate).

La garderie sera au cœur du projet, en lien direct avec les espaces publics, le stade municipal, les jardins partagés afin d'étendre les activités à l'extérieur.

Dans une démarche responsable recherchant une sobriété économique, les structures et assemblages seront optimisés. Ils devront affirmer une ambition environnementale forte.

Pour diminuer l'impact carbone du bâtiment, améliorer sa performance énergétique et garantir la fraîcheur l'été, la construction proposera dans son ensemble l'utilisation de matériaux appropriés.

Le bâtiment sera d'une superficie d'environ 100 à 120 m² (**béton chanvre, ossature bois et matériaux biosourcés**). L'intérieur se composera d'un espace ouvert avec un bloc central regroupant les éléments techniques (kitchenette, rangement, WC, réseaux). De grandes portes coulissantes laissant libre ou non la déambulation autour du bloc central. Une cloison mobile permettra de séparer l'espace en deux au besoin.

Usages supplémentaires :

Les scolaires pourront utiliser cette salle en hiver pour les séances de sport sur le temps scolaire.

Par ailleurs, la salle est aussi conçue pour également d'autres activités sur le temps non utilisé par les scolaires. On pourrait y accueillir des ateliers intergénérationnels en lieu avec les activités liés aux jardins familiaux et au verger attenant.





Partenaires

Le dossier est déposé dans le cadre de la DETR uniquement.

Coût prévisionnel

415 000 € H.T

Plan de financement : Investissement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
GROS OEUVRE	28 970,00	5 794,00	34 764,00
CLOS COUVERT	163 260,00	32 652,00	195 912,00
SECOND OEUVRE	72 250,00	14 450,00	86 700,00
ELECTRICITÉ	29 500,00	5 900,00	35 400,00
PLOMBERIE – CVC	24 000,00	4 800,00	28 800,00
VRD	50 800,00	10 160,00	60 960,00
ESPACES EXTERIEURS	31 220,00	6 244,00	37 464,00
INSTALLATION DE CHANTIER	15 000,00	3 000,00	18 000,00
Total	415 000,00	83 000,00	498 000,00

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant HT
Etat	80%	332 000,00
Total	80 %	332 000,00
Reste à charge collectivité	20 %	83 000,00

Plan de financement : Dispositifs financiers mobilisés ou à mobiliser avec le phasage / Préciser les apports non financiers à valoriser

Achat du terrain

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées : Période de la durée des travaux)

2022	2023	2024	2025	2026
X				

Calendrier prévisionnel des différentes étapes

Etapes	Calendrier
Nomination du Maître d'œuvre	Mai 2021
Achat du terrain	24 Septembre 2021
Dépôt du permis de construire	Novembre 2021
Construction	2022
Réception de la construction	Rentrée 2022

Indicateurs d'évaluation proposés

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Utilisation de la salle par les scolaires et périscolaires	Utilisation effective
Performance énergétique et environnementale	Bâtiment à faible consommation énergétique, baisse des factures énergétiques.
L'augmentation de la capacité d'accueil en temps de garderie	Accueillir tous les enfants éligibles à ce service
Accueil dans de bonnes conditions les enfants	Offrir un espace suffisant aux enfants pour leur permettre de s'amuser et non rester assis pendant la durée de la garderie
Diversifier les ateliers/activités proposés aux enfants	Permettre l'acquisition d'autonomie aux enfants, développer leur créativité,
Assurer un accueil de qualité	Faciliter leur intégration
Élargir la participation avec les partenaires extérieurs	Intervention de la bibliothèque / Club des Anciens
Lieu : Sécurisé <ul style="list-style-type: none"> - Adapté à la taille des enfants - Extérieur à côté des jardins partagés 	Espace et mobilier adapté aux enfants Extérieur à proximité

Thématique	ACTION N°25	YÈBLES
------------	-------------	--------

THEMATIQUE :	Orientation n°1 : Tendre vers un territoire solidaire qui garantit à ses habitants le bien vivre ensemble dans un cadre de vie qui répond aux enjeux écologiques,	
DETR 2022	Catégorie 2	
Intitulé de l'action :	Construction d'un bâtiment pour les services techniques	
Maître d'ouvrage	Mairie de Yèbles	
Maître d'œuvre	PARADOXE ARCHITECTURE	
Pilote interne	Nom Prénom : Mr LAVERGNE Gilles Qualité : Adjoint au Maire Mail : gla Vergne@altrad.com Tel : 06.82.83.04.81	

Objectifs de l'action :



Implanter les services techniques communaux dans un espace vertueux, dans un bâtiment respectant les normes environnementales. Actuellement, le service technique est logé en plein dans un lotissement dans une cour équipé d'un abri en parpaing brut et tôles. Le matériel et le personnel ne sont pas à l'abri des intempéries, froid l'hiver avec une consommation non maîtrisée au chauffage et chaud l'été ; ouvert à tous d'où le risque de vol.

Lieu de l'action (Adresse) :

Parcelle ZB54 - Grande Rue à Yèbles.

Résumé de l'action :

La commune souhaite construire un bâtiment pour les services techniques afin de permettre de mettre à l'abri et en sécurité son matériel y compris roulants.

La construction prévoit des installations aux normes complètes de sécurité, sanitaires et environnementales.

Description détaillée de l'action :

Les services techniques bénéficieront d'un local principal en dur d'environ 50 m², d'un préau d'environ 100 m², le tout autour d'une cour intégrant les stationnements (voiture et tracteur). Le local principal comprendra un atelier, des vestiaires/sanitaires et une salle repas/cuisine.



Partenaires

Département à 45 % plafonné à 100 000 €.
Etat

Coût prévisionnel

241 620,00 € HT

Plan de financement : Fonctionnement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
GROS OEUVRE	30 400,00	6 080,00	36 480,00
CLOS COUVERT	106 740,00	21 348,00	128 088,00
SECOND OEUVRE	22 500,00	4 500,00	27 000,00
ELECTRICITÉ	20 500,00	4 100,00	24 600,00
PLOMBERIE – CVC	5 500,00	1 100,00	6 600,00
VRD	17 980,00	3 596,00	21 576,00
ESPACES EXTERIEURS	30 000,00	6 000,00	36 000,00
INSTALLATION DE CHANTIER	8 000,00	1 600,00	9 600,00
Total	241 620,00	48 324,00	289 944,00

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant HT
Département	18.6 %	45 000,00
Etat	61.38 %	148 296,00
Total	80 %	193 306,00
Reste à charge collectivité	20 %	48 324,00

Plan de financement : Dispositifs financiers mobilisés ou à mobiliser avec le phasage / Préciser les apports non financiers à valoriser

Achat de terrain

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées : Période de la durée des

Calendrier prévisionnel des différentes étapes				
Etapes		Calendrier		
Nomination du Maître d'œuvre		Mai 2021		
Achat du terrain		24 Septembre 2021(signature définitive)		
Dépôt du permis de construire		Novembre 2021		
Construction		Printemps 2022		
Réception de la construction		Automne 2022		
Indicateurs d'évaluation proposés				
Indicateurs d'évaluation		Résultats attendus		
Stockage du matériel		Matériels sécurisés, protégés des intempéries et contre le vol		
Entretien et réparation du matériel		Améliorer les conditions de travail des agents techniques		
Lieu de zone de vie proche de leurs outils de travail		Amélioration du cadre de vie des agents, gains de temps suite à la proximité		
Zone de vie proche de la population		Répondre aux sollicitations des habitants		
Performance énergétique		Bâtiment à faible consommation énergétique, baisse des consommations énergétiques.		
travaux)				
2022	2023	2024	2025	2026
x				

Thématique	ACTION N°26	YÈBLES
------------	-------------	--------

THEMATIQUE :	Orientation n° 3 : Renforcer les mobilités pour limiter l'impact carbone et désenclaver les zones isolées
DETR 2022	Catégorie 8
Intitulé de l'action :	Création d'une liaison douce
Maître d'ouvrage	Mairie de Yèbles
Maître d'œuvre	Didier Jackubzak
Pilote interne	Nom Prénom : SEMONSU Nathalie Qualité : Adjointe au Maire Mail : nathalie.semonsu@gmail.com Tel : 06 87 95 89 02

Objectifs de l'action :

Le hameau de Nogent-sur-Avon, qui représente environ 20% de la population du village de Yèbles, est un peu isolé géographiquement, étant distant d'environ 800 mètres de la commune.

Actuellement la liaison ne peut se faire qu'en empruntant cette route départementale, dépourvue de tout équipement adapté aux piétons et aux cyclistes, qui présente un trafic important aux heures de pointe, avec une circulation autorisée de 80km/h.

La sécurité des piétons et cyclistes est donc essentielle dans la réalisation de ce projet.

Lieu de l'action (Adresse) :

Route Départementale n°353 (Rue Desprez) entre le bourg et Nogent-sur-Avon.

Résumé de l'action :

Cet emplacement a ainsi été défini dans le PLU comme un emplacement réservé, afin de développer un mode alternatif à la voiture individuelle. Ceci permet de mettre en œuvre l'orientation fixée au PADD relative au développement des liaisons douces.

1) Les habitants du bourg de Yèbles sont tenus d'emprunter cette route départementale pour rejoindre l'arrêt de la ligne de bus Arlequin 21, qui dessert uniquement le Hameau de Nogent-sur-Avon.

La ligne de bus 21 est un lien important, car elle relie les gares de Verneuil l'Étang (vers Provins) et de Boissy St Léger (vers Paris). Il s'agit de la seule ligne régulière, qui répond à un vrai besoin de changement de mode de transport. Elle permet également de rejoindre la commune de Guignes qui bénéficie d'un maillage plus important en termes de transport.

2) Les habitants du Hameau de Nogent sur Avon sont tenus d'emprunter la route départementale pour rejoindre le Chemin des Roses, Espace Naturel Sensible départemental (ENS), qui se situe à l'entrée du

bourg de Yèbles.

Ce lieu de promenade familial accueille piétons et cyclistes sur une longueur de 17 kilomètres. Il traverse les communes de Servon, Brie-Comte-Robert, Coubert, Soignolles-en-Brie, Solers et Yèbles. Outre son caractère de lieu de promenade, cet itinéraire constituera une vraie alternative de mode de transport, pour rejoindre ces communes.

Description détaillée de l'action :

Ce projet a pour objectif de créer une liaison douce, à savoir un nouvel axe de circulation réservé aux piétons et cyclistes, afin de leur permettre de circuler entre le bourg de Yèbles et le hameau de Nogent-sur-Avon, en toute sécurité, sans emprunter cette Route Départementale n°353.

Il permet de garantir la sécurité des déplacements sur le territoire de la commune, en particulier sur un axe très fréquemment emprunté.

Ce projet s'intègre dans l'esprit du Plan de Déplacement Urbain qui couvre l'Île de France depuis le 15 décembre 2000 et préconise de privilégier les modes de déplacement les moins polluants et les moins consommateurs d'énergie (transport collectif, vélo, marche).

Au plan local, il s'inscrit dans les orientations fixées par le PADD du PLU de la commune, approuvé le 10 janvier 2020 et modifié le 5 mars 2020 :

Dans le cadre d'une synergie des atouts touristiques, des cheminements doivent progressivement être organisés pour faciliter la découverte du patrimoine naturel local. Il s'agit d'offrir aux habitants des pratiques de loisirs sur place.

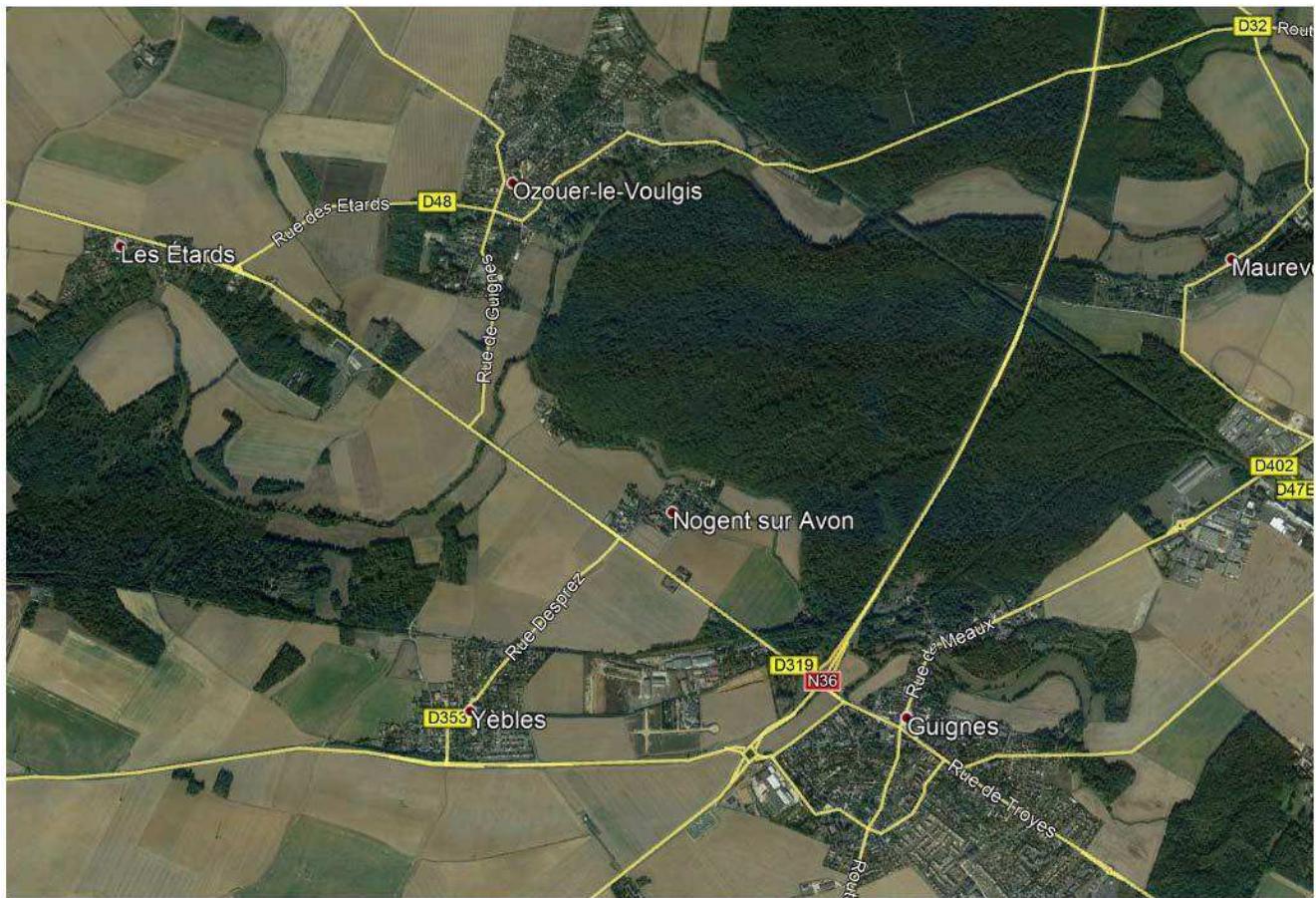
Ce nouvel axe de circulation sera construit en léger contrebas de la RD353, et séparé de cette dernière par un fossé, afin de garantir une meilleure sécurité aux usagers.

La liaison douce sera revêtue d'un enrobé lisse et non glissant, pour ne présenter aucun obstacle pour la canne, la roue, ou le pied.

Il est prévu un éclairage avec des mâts solaires

Par ailleurs, l'accès à la liaison douce, au départ du Hameau de Nogent-sur-Avon sera sécurisé par la création de sentes et trottoirs aux abords de l'arrêt de bus existant de la ligne Arlequin 21. Il y est prévu également la création d'un abri pouvant accueillir 10 vélos.

L'abri de bus et l'abri vélos seront éclairés par le luminaire existant.



PLAN DE SITUATION DE LA COMMUNE DE YEBLES ET NOGENT SUR AVON



- voie douce à créer en agglomération derrière bordures
- voie douce à créer derrière accotement
- trottoir à créer en bordure de route
- sente à créer en haut de talus protégée par barrières bois
- trottoir existant

Partenaires

Département 30 % plafonné à 100 000 €
SDESM 11 882, 00 €

Coût prévisionnel

315 060 € HT

Plan de financement : Investissement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Fourniture et pose de barrière bois autoclave emboîtée pour protection	8 775,00	1 755,00	10 530,00
Création de sente de 1,4 m de large comprenant géotextile, grave et enrobé 0/6 sur environ 200 m ² épaulée par bordurette	17 280,00	3 456,00	20 736,00
Fourniture et pose de buse 400 en fond de fossé	600,00	120,00	720,00
Tête de sécurité	800,00	160,00	960,00
Création de trottoir de 1,6 m de large comprenant géotextile, grave et enrobé 0/6 avec épaulement en bordure T2 côté chaussée et P1 côté accotement sur 70 m ² environ	7 310,00	1 462,00	8 772,00
Passage piéton avec bande podotactile	850,00	170,00	1 020,00
Dalle béton et support vélo pour 10 vélos et abri casquette	9 215,00	1 843,00	11 058,00
Création de voie douce de 3,16 m de large comprenant géotextile, grave et enrobé 0/6 et finition avec cailloux phosphorescents avec épaulement avec bordurette de part et d'autre sur environ 1800 m ²	150 600,00	30 120,00	180 720,00
Création de voie douce de 3 m de large en agglomération comprenant géotextile, grave et enrobé 0/6 sur 220 m ² et épaulée par bordures	13 320,00	2 664,00	15 984,00
Peinture rétroréfléchissante et	4 500,00	900,00	5 400,00

panneaux et déplacement de candélabre			
Pv pour entrées agricoles	6 750,00	1 350,00	8 100,00
Potelets ozon avec tête blanche	900,00	180,00	1 080,00
Maîtrise d'œuvre	9 100,00	1 820,00	10 920,00
Installation de 21 mâts autonomes solaires	67 060,00	13 412,00	80 472,00
Total	297 060	59 412,00	356 472,00

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant HT
Département	10 %	29 706,00
SDESM	4 %	11 882,00
Etat	66 %	196 059,00
Total	80 %	237 647,00
Reste à charge collectivité	20 %	59 413,00

Plan de financement : Dispositifs financiers mobilisés ou à mobiliser avec le phasage / Préciser les apports non financiers à valoriser

Acquisition du terrain

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées : Période de la durée des travaux)

2022	2023	2024	2025	2026
<input checked="" type="checkbox"/> X				

Calendrier prévisionnel des différentes étapes

Etapes	Calendrier
Acquisition parcelles en cours	2021
Démarrage des travaux	2022

Indicateurs d'évaluation proposés

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Liaison piéton/vélo bien défini	Voie sécurisée
Loisirs : rando, circuit touristique	Créer des connexions vers d'autres itinéraires
Sportif : joggeur, cyclo	Créer des connexions vers d'autres itinéraires
Utilitaires : Trajet domicile arrêt bus	Proposer une alternative à la voiture

Voie réservée aux déplacements non motorisées	Respectueux de l'environnement
Rabattre les voyageurs des lignes secondaires vers les lignes de transports structurantes	Diminution de l'usage des véhicules pour les trajets gare/domicile

Thématique	ACTION N°27	CCBRC
THEMATIQUE :	Orientation n° 6 : Préserver les ressources en eau et favoriser la production d'énergie locale et renouvelable pour limiter la dépendance du territoire aux énergies fossiles.	

Intitulé de l'action :	Construction d'une nouvelle station d'épuration	
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux	
Maître d'œuvre	A DEFINIR	
Pilote interne	Nom Prénom : MONSCH Eric.....Qualité : Responsable eau et Assainissement Mail : eric.monsch@ccbrc.fr Tel : 01 60 66 64 00	

Objectifs de l'action :

Mise en conformité règlementaire et amélioration de la qualité du rejet des eaux usées traitées du hameau, en reconstruisant une nouvelle station d'épuration (station existante prioritaire SDASS EU 2)

Lieu de l'action (Adresse) :

Commune d'Ozouer le Voulgis – hameau des Etards

Résumé de l'action :

Construction d'un bassin d'orage (ou mise en séparatif des réseaux) et d'une nouvelle station d'épuration

Description détaillée de l'action :

- La création d'une station d'épuration de type filtres plantés.
- La mise hors service et démantèlement de la station existante.
- La construction d'un bassin d'orage et des ouvrages de pompage associés ou mise en séparatif des réseaux
- La réhabilitation d'une partie de réseau

Partenaires

Agence de l'Eau Seine Normandie
Département 77

Plan de financement : Investissement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Mission de Maîtrise d'œuvre et études diverses	150.000 €	20	180.000€
Travaux BO et STEP ou mise en séparatif et STEP	1.500.000 €	20	1.800.000 €

Total	1.650.000 €	20	1.980.000 €
-------	-------------	----	-------------

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Subventions AESN	30 %	500.000 €
Subventions Département 77	18 %	300.000 €
Total	48%	800.000 €
Reste à charge collectivité	52%	850.000 €

Les chiffrages sont estimatifs dans l'attente de la consultation des entreprises et de la notification du marché

Plan de financement : Dispositifs financiers mobilisés ou à mobiliser avec le phasage / Préciser les apports non financiers à valoriser

Subventions de l'Agence de l'eau et du département 77

Pour le reste à charge collectivité : augmentation du prix de l'eau pour financer l'ensemble des projets eau et Assainissement sur la CCBRC

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X		

Calendrier prévisionnel des différentes étapes

Etapes	Calendrier
Acquisition terrain	1er semestre 2022
Démarrage des études	1er semestre 2022
Consultation des entreprises	2ème semestre 2022
Phase préparatoire des travaux - travaux	2ème semestre 2022 - 2023

Indicateurs d'évaluation proposés

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Achèvement des travaux	Réception des travaux sans réserves

Thématique	ACTION N°28	CCBRC
------------	-------------	-------

THEMATIQUE :	ASSAINISSEMENT – TRAITEMENT DES BOUES D'EPURATION	
Fiche Action n°...	Intitulé de l'action : Construction d'un bassin d'orage et d'une nouvelle station d'épuration	
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux	
Maître d'œuvre	ARTELIA	
Pilote interne	Nom Prénom : MONSCH Eric.....Qualité : Responsable eau et Assainissement Mail : eric.monsch@ccbrc.fr Tel : 01 60 66 64 00	

Objectifs de l'action :

Mise en conformité réglementaire et amélioration de la qualité du rejet des eaux usées traitées de la commune, en reconstruisant une nouvelle station d'épuration (station existante prioritaire SDASS EU 2)

Lieu de l'action (Adresse) :

Rue St Bon et Haut de Malcogne – Argentières (77)

Résumé de l'action :

Construction d'un bassin d'orage et d'une nouvelle station d'épuration

Description détaillée de l'action :

Site station d'épuration :

- La création d'une station d'épuration de type filtres plantés de roseaux.
- La mise hors service et démantèlement de la station existante par l'enlèvement de la géomembrane de la lagune, suite au curage et la remise en état du site.

Site Bassin d'orage :

- La construction d'un bassin d'orage sur un site différent de celui de la future station d'épuration et des ouvrages de pompage associés ;
- La modification d'une partie du réseau unitaire (déconnexion d'une grille avaloir, comblement de canalisation)

Partenaires

Agence de l'Eau Seine Normandie
Département 77

Plan de financement : Investissement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Mission de Maîtrise d'œuvre	61.000 €	20	73.200 €
Travaux BO et STEP	812 922 €	20	975 506.4 €
Travaux réseaux	277 018 €	20	332 421.6 €
Divers (SPS, CT, Terrain, topo, géotech,	141 335	20	169 602 €
Total	1 292 275 €	20	1 550 730 €

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Subventions AESN	44.08 %	569 622 €
Subventions Département 77	23.30 %	301 802 €
Total	67.39 %	871 424 €
Reste à charge collectivité	33.61 %	420 851 €

Plan de financement : Dispositifs financiers mobilisés ou à mobiliser avec le phasage / Préciser les apports non financiers à valoriser

Subventions de l'Agence de l'eau et du département 77

Pour le reste à charge collectivité : augmentation du prix de l'eau pour financer l'ensemble des projets eau et assainissement sur la CCBRC

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)

2022	2023	2024	2025	2026
X				

Calendrier prévisionnel des différentes étapes

Etapes	Calendrier

Achèvement des travaux sur STEP-BO et réseaux	1er semestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus	
Achèvement des travaux	Réception des travaux sans réserves	
Thématique	ACTION N°29	CCBRC

THEMATIQUE :	ASSAINISSEMENT – TRAITEMENT DES BOUES D'EPURATION	
Fiche Action n° ...	Intitulé de l'action : Construction d'un bassin d'orage et d'une nouvelle station d'épuration sur Bombon	
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux	
Maître d'œuvre	ARTELIA	
Pilote interne	Nom Prénom : MONSCH Eric.....Qualité : Responsable eau et Assainissement Mail : eric.monsch@ccbrc.fr Tel : 01 60 66 64 00	

Objectifs de l'action :

Mise en conformité règlementaire et amélioration de la qualité du rejet des eaux usées traitées de la commune, en reconstruisant une nouvelle station d'épuration (station existante prioritaire SDASS EU 2)

Lieu de l'action (Adresse) :

Commune de Bombon

Résumé de l'action :

Construction d'un bassin d'orage et d'une nouvelle station d'épuration

Description détaillée de l'action :

Site station d'épuration :

- La création d'une station d'épuration de type Boues activées.
- La mise hors service et démantèlement de la station existante.
- La construction d'un bassin d'orage et des ouvrages de pompage associés ;
- La modification d'une partie du réseau unitaire

Partenaires

Agence de l'Eau Seine Normandie
Département 77

Plan de financement : Investissement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Mission de Maîtrise d'œuvre	112.580 €	20	135.096 €
Travaux BO et STEP	2.200.000 €	20	2.640.000 €
Divers, études préalables, terrain, ...	100 000 €	20	120 000 €
Total	2.412.580 €	20	2.895.096 €

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Subventions AESN	45 %	1 085 661 €
Subventions Département 77	20 %	482 516 €
Total	65 %	1 568 177 €
Reste à charge collectivité	35 %	844 403 €

Les chiffrages sont estimatifs dans l'attente de la consultation des entreprises et de la notification du marché

Plan de financement : Dispositifs financiers mobilisés ou à mobiliser avec le phasage / Préciser les apports non financiers à valoriser

Subventions de l'Agence de l'eau et du département 77

Pour le reste à charge collectivité : augmentation du prix de l'eau pour financer l'ensemble des projets eau et assainissement sur la CCBRC

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)

2022	2023	2024	2025	2026
X	X			

Calendrier prévisionnel des différentes étapes

Etapes	Calendrier
Achèvement des études et PC	1er semestre 2022
Démarrage des travaux	2ème semestre 2022
Achèvement des travaux et réception	mi-2023

Indicateurs d'évaluation proposés

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Achèvement des travaux	Réception des travaux sans réserves

Thématique	ACTION N°30	CCBRC

THEMATIQUE :	ASSAINISSEMENT – TRAITEMENT DES BOUES D'EPURATION
Intitulé de l'action	Extension du réseau d'assainissement à Soignolles en Brie
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux
Maître d'œuvre	ICAPE
Pilote interne	Nom Prénom : MONSCH Eric.....Qualité : Responsable eau et Assainissement Mail : eric.monsch@ccbrc.fr Tel : 01 60 66 64 00

Objectifs de l'action :

Optimiser la collecte et le traitement des eaux usées sur la commune de Soignolles en Brie

Lieu de l'action (Adresse) :

Rue de Coubert à Soignolles en Brie

Résumé de l'action :

Pose d'un réseau d'assainissement sur tout le linéaire de la rue

Description détaillée de l'action :

- Pose d'un réseau EU

- Création des branchements sous domaine public,
- Suivi de la mise en conformité des riverains en domaine privé

Partenaires

Agence de l'Eau Seine Normandie

Département 77

Plan de financement : Investissement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Mission de Maîtrise d'œuvre et études diverses + suivi des mises en conformité	163.000 €	20	195.600 €
Travaux réseaux	920.000 €	20	1.104.000 €
Total	1.083.000	20	1.299.600 €

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Subventions AESN	20%	216 600 €
Subventions Département 77	10%	108 300 €
Total	30 %	324 900 €
Reste à charge collectivité	70%	758 100 €

Les chiffrages sont estimatifs dans l'attente de la consultation des entreprises et de la notification du marché

Plan de financement : Dispositifs financiers mobilisés ou à mobiliser avec le phasage / Préciser les apports non financiers à valoriser

Subventions de l'Agence de l'eau et du département 77

Pour le reste à charge collectivité : augmentation du prix de l'eau pour financer l'ensemble des projets eau et

Assainissement sur la CCBRC

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)

2022	2023	2024	2025	2026
X				

Calendrier prévisionnel des différentes étapes

Etapes	Calendrier
Enquêtes de terrain	4 ^{ème} trimestre 2021
DCE	4 ^{ème} trimestre 2021
Choix de l'entreprise	2 ^{ème} trimestre 2022
Conventions riverains	3 ^{ème} trimestre 2022
Travaux	4 ^{ème} trimestre 2022

Indicateurs d'évaluation proposés

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Achèvement des travaux	Réception des travaux sans réserves
Mise en conformité des riverains	100% de mise en conformité à l'issue des travaux

Thématique	ACTION N°31		CCBRC		
THEMATIQUE :	ASSAINISSEMENT – TRAITEMENT DES BOUES D'EPURATION				
Fiche Action n°...	Intitulé de l'action : Mise en séparatif du réseau unitaire de la commune de Valence en Brie				
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux				
Maître d'œuvre	ICAPE				
Pilote interne	Nom Prénom : MONSCH Eric.....Qualité : Responsable eau et Assainissement				
	Mail : eric.monsch@ccbrc.fr Tel : 01 60 66 64 00				
Objectifs de l'action :					
Suite à schéma directeur d'assainissement : priorité 1 : Optimiser la collecte et le traitement des eaux usées sur la commune de Valence en Brie et sur la nouvelle station d'épuration mutualisée de Valence-Pamfou-Machault					
Lieu de l'action (Adresse) :					
Centre bourg Valence en Brie					
Résumé de l'action :					
Mise en séparatif de réseau, pose d'un nouveau réseau d'eaux usées, réhabilitation du réseau unitaire pour véhiculer les eaux pluviales					
Description détaillée de l'action :					
<ul style="list-style-type: none"> - Pose d'un réseau EU - Création des branchements sous domaine public, - Suivi de la mise en conformité des riverains en domaine privé - Réhabilitation du réseau unitaire 					
Partenaires					
Agence de l'Eau Seine Normandie Département 77					
Plan de financement : Investissement					
DEPENSES					
Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC		
Mission de Maîtrise d'œuvre et études diverses + suivi des mises	236.520 €	20	283.824 €		

en conformité			
Travaux réseaux	2.350.000 €	20	2.820.000 €
Total	2.586.520 €	20	3.103.824 €

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Subventions AESN	18.36%	475 000 €
Subventions Département 77	15.45%	400 000 €
Total	33.81%	875 000 €
Reste à charge collectivité	66.19 %	1 711 520 €

Les chiffrages sont estimatifs dans l'attente de la consultation des entreprises et de la notification du marché

Plan de financement : Dispositifs financiers mobilisés ou à mobiliser avec le phasage / Préciser les apports non financiers à valoriser

Subventions de l'Agence de l'eau et du département 77

Pour le reste à charge collectivité : augmentation du prix de l'eau pour financer l'ensemble des projets eau et assainissement sur la CCBRC

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X		

Calendrier prévisionnel des différentes étapes

Etapes	Calendrier
Enquêtes de terrain	4 ^{ème} trimestre 2021 – 1 ^{er} trimestre 2022
DCE	2 ^{ème} trimestre 2022
Choix de l'entreprise	3 ^{ème} trimestre 2022
Conventions riverains	2023
Travaux domaine public	2023
Travaux domaine privé	Fin 2023

Indicateurs d'évaluation proposés

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Achèvement des travaux	Réception des travaux sans réserves
Mise en conformité des riverains	100% de mise en conformité à l'issue des travaux

Thématique	Action N°32	CCBRC
------------	-------------	-------

THEMATIQUE :	ASSAINISSEMENT	
Fiche Action n°...	Intitulé de l'action : Réhabilitation de Génie Civil de plusieurs stations d'épuration	
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux	
Maître d'œuvre	ARTELIA	
Pilote interne	Nom Prénom : MONSCH Eric.....Qualité : Responsable eau et Assainissement Mail : eric.monsch@ccbrc.fr Tel : 01 60 66 64 00	

Objectifs de l'action :

Réhabilitation génie civil de plusieurs stations d'épuration de la CCBRC + mise en conformité des mesures de débit par reprise des canaux de comptage

Lieu de l'action (Adresse) :

Diverses stations d'épuration : FERICY-Chatelet-Evry Grégy-Champeaux-Grisy Suisnes-Chaumes en Brie

Résumé de l'action :

Réhabilitation génie civil de plusieurs stations d'épuration de la CCBRC + mise en conformité des mesures de débit par reprise des canaux de comptage

Description détaillée de l'action :

La Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) souhaite réaliser la mise en conformité d'ouvrages et traitement de problématiques de Génie Civil et/ou d'autosurveillance sur 6 stations d'épuration de son territoire.

Les stations d'épuration concernées sont les suivantes :

- Féry
- Evry-Gregy-Sur-Yerres
- Grisy-Suisnes
- Châtelet en Brie
- Champeaux
- Chaumes en Brie

Partenaires

Agence de l'Eau Seine Normandie
Département 77

Plan de financement : Investissement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Maîtrise d'œuvre et études diverses	37.200 €	20	44.640 €
Travaux sur ouvrage	220.000 €	20	264.000 €
Total	257.200 €	20	308.640 €

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Subventions Agence de l'eau Seine Normandie	30 %	77 160 €
Subvention Département 77	10 %	25 720 €
Total	40 %	102 880 €
Reste à charge collectivité	60 %	154 320 €

Les chiffrages sont estimatifs dans l'attente de la consultation des entreprises et de la notification du marché

Plan de financement : Dispositifs financiers mobilisés ou à mobiliser avec le phasage / Préciser les apports non financiers à valoriser

Subventions de l'Agence de l'eau et département

Pour le reste à charge collectivité : augmentation du prix de l'eau pour financer l'ensemble des projets eau et assainissement sur la CCBRC

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)

2022	2023	2024	2025	2026
X	X			

Calendrier prévisionnel des différentes étapes

Etapes	Calendrier
Phase d'études et DCE	2 ^{ème} semestre 2021
Consultation des entreprises	1er semestre 2022
travaux	2 ^{ème} semestre 2022

Indicateurs d'évaluation proposés

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Achèvement des travaux	Réception des travaux sans réserves

Thématique	ACTION N°33	CCBRC
------------	-------------	-------

THEMATIQUE :	ASSAINISSEMENT – TRAITEMENT DES BOUES D'EPURATION	
Fiche Action n°...	Intitulé de l'action : Pose de réseaux d'assainissement, Construction de bassins d'orage et d'une nouvelle station d'épuration	
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux	
Maître d'œuvre	ARTELIA	
Pilote interne	Nom Prénom : MONSCH Eric.....Qualité : Responsable eau et Assainissement Mail : eric.monsch@ccbrc.fr Tel : 01 60 66 64 00	

Objectifs de l'action :

Mise en conformité règlementaire et amélioration de la qualité du rejet des eaux usées traitées des communes de Fouju et Blandy, en reconstruisant une nouvelle station d'épuration (2 stations existantes prioritaires SDASS EU 2)

Lieu de l'action (Adresse) :

Communes de Fouju et Blandy-les-tours

Résumé de l'action :

Construction de bassins d'orage et d'une nouvelle station d'épuration + pose des réseaux de transfert

Description détaillée de l'action :

- La création d'une station d'épuration de type Boues activées.
- La mise hors service et démantèlement des stations existantes à Fouju et Blandy.
- La construction de bassins d'orage et des ouvrages de pompage associés sur les sites des stations actuelles
- Pose des réseaux de transfert

Partenaires

Plan de financement : Investissement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Missions de Maîtrise d'œuvre (réseaux – STEP et BO)	400.000 €	20	480.000 €
Travaux (réseaux – STEP et BO)	4.200.000 €	20	5.040.000 €
Divers, études préalables, terrain, ...	200 000 €	20	240 000 €
Total	4.800.000	20	5.760.000

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Subventions AESN	40 %	1 920 000 €
Subventions Département 77	15 %	720 000 €
Total	55 %	2 640 000 €
Reste à charge collectivité	45 %	2 160 000 €

Les chiffrages sont estimatifs dans l'attente de la consultation des entreprises et de la notification du marché

Plan de financement : Dispositifs financiers mobilisés ou à mobiliser avec le phasage / Préciser les apports non financiers à valoriser

Subventions de l'Agence de l'eau et du département 77

Pour le reste à charge collectivité : augmentation du prix de l'eau pour financer l'ensemble des projets eau et assainissement sur la CCBRC

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X		

Calendrier prévisionnel des différentes étapes

Etapes	Calendrier
Etudes Station BO et réseaux	1 ^{er} semestre 2022
Consultation travaux station BO et réseaux	2 ^{ème} semestre 2022
Travaux station d'épuration, BO et réseaux	2023 / 2024

Indicateurs d'évaluation proposés

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Achèvement des travaux	Réception des travaux sans réserves

Thématique	ACTION N°34	CCBRC
------------	-------------	-------

THEMATIQUE :	ASSAINISSEMENT – TRAITEMENT DES BOUES D'EPURATION	
Fiche Action n°...	Intitulé de l'action : Pose de réseaux d'assainissement, Construction d'un bassin d'orage et d'une nouvelle station d'épuration	
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux	
Maître d'œuvre	ARTELIA (STEP et BO) – ICAPE (réseaux)	
Pilote interne	Nom Prénom : MONSCH Eric.....Qualité : Responsable eau et Assainissement	
	Mail : eric.monsch@ccbrc.fr	Tel : 01 60 66 64 00

Objectifs de l'action :

Mise en conformité réglementaire et amélioration de la qualité du rejet des eaux usées traitées de la commune, en reconstruisant une nouvelle station d'épuration (station existante prioritaire SDASS EU 2)

Lieu de l'action (Adresse) :

Commune de Soignolles-en-Brie + hameau de Cordon (Grisy-Suisnes)

Résumé de l'action :

Construction d'un bassin d'orage et d'une nouvelle station d'épuration + pose des réseaux de transfert

Description détaillée de l'action :

- La création d'une station d'épuration de type Boues activées.
- La mise hors service et démantèlement de la station existante à Soignolles en Brie + démantèlement de la station de Cordon transformée en PR.
- La construction d'un bassin d'orage et des ouvrages de pompage associés sur le site de la station actuelle de Soignolles ;
- Pose des réseaux de transfert

Partenaires

Agence de l'Eau Seine Normandie
Département 77

Plan de financement : Investissement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Missions de Maîtrise d'œuvre (réseaux – STEP et BO)	370.000 €	20	444.000 €
Travaux BO et STEP	2.480.000 €	20	2.976.000 €
Travaux réseaux de transfert	1.640.000 €	20	1.968.000 €
Total	4.490.000 €	20	5.388.000 €

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Subventions AESN	45 %	2 020 500 €
Subventions Département 77	20 %	898 000 €
Total	65 %	2 918 500 €
Reste à charge collectivité	35 %	1 571 500 €

Les chiffrages sont estimatifs dans l'attente de la consultation des entreprises et de la notification du marché

Plan de financement : Dispositifs financiers mobilisés ou à mobiliser avec le phasage / Préciser les apports non financiers à valoriser

Subventions de l'Agence de l'eau et du département 77

Pour le reste à charge collectivité : augmentation du prix de l'eau pour financer l'ensemble des projets eau et assainissement sur la CCBRC

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)

2022	2023	2024	2025	2026

X

X

Calendrier prévisionnel des différentes étapes

Etapes	Calendrier
Consultation réseaux de transfert	1er semestre 2022
Travaux réseaux de transfert	2ème semestre 2022
Etudes Station et BO	1 ^{er} semestre 2022
Consultation travaux station et BO	2 ^{ème} semestre 2022
Travaux station d'épuration et BO	2023

Indicateurs d'évaluation proposés

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus	
Achèvement des travaux	Réception des travaux sans réserves	
Thématique	ACTION N°35	CCBRC

THEMATIQUE :	ASSAINISSEMENT – TRAITEMENT DES BOUES D'EPURATION	
Fiche Action n°...	Intitulé de l'action : Construction d'une unité de désodorisation des boues sur la station d'épuration du Chatelet-en-Brie	
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux	
Maître d'œuvre	Cabinet MERLIN	
Pilote interne	Nom Prénom : MONSCH Eric.....Qualité : Responsable eau et Assainissement Mail : eric.monsch@ccbrc.fr Tel : 01 60 66 64 00	

Objectifs de l'action :

Réduire les nuisances olfactives de la station d'épuration du Chatelet-en-Brie

Lieu de l'action (Adresse) :

Route de Féry – Le Chatelet-en-Brie (77)

Résumé de l'action :

Construction d'une unité de désodorisation des boues de la station du Chatelet-en-Brie

Description détaillée de l'action :

La Communauté de Communes Brie Rivières & Châteaux souhaite se doter d'une désodorisation physico-chimique acide et oxydo-basique via deux tours de lavage afin de réduire les nuisances olfactives de la serre de séchage des boues de la station de la station d'épuration du Chatelet-en-Brie d'une capacité de 7 000 EH. L'installation recevra l'air vicié en provenance de la serre de séchage. D'une capacité de 29 000 Nm³/h, l'installation permet une maîtrise des nuisances olfactives par confinement, ventilation et désodorisation.

Partenaires

Agence de l'Eau Seine Normandie
Département 77

Plan de financement : Investissement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Mission de Maîtrise d'œuvre	62.000 €	20	74.400 €
Travaux	430.000 €	20	516.000 €
SPS	7.750 €	20	9.300 €
Total	499.750	20	599.700 €

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Subventions AESN	30 %	149 925
Subventions Département 77	10 %	49 975
Total	40 %	199 900
Reste à charge collectivité	60 %	299 850

Plan de financement : Dispositifs financiers mobilisés ou à mobiliser avec le phasage / Préciser les apports non financiers à valoriser

Subventions de l'Agence de l'eau et du département 77

Pour le reste à charge collectivité : augmentation du prix de l'eau pour financer l'ensemble des projets eau et assainissement sur la CCBRC

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)

2022	2023	2024	2025	2026
<input checked="" type="checkbox"/> X				

Calendrier prévisionnel des différentes étapes

Etapes	Calendrier
Période de préparation des travaux	4 ^{ème} trimestre 2021
Travaux	1 ^{er} semestre 2022
Réception	1 ^{er} semestre 2022

Indicateurs d'évaluation proposés

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Achèvement des travaux	Réception des travaux sans réserves

Thématique	ACTION N°36	CCBRC
------------	-------------	-------

THEMATIQUE :	EAU POTABLE	
Fiche Action n°...	Intitulé de l'action : Réhabilitation du réservoir	
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux	
Maître d'œuvre	ICAPE	
Pilote interne	Nom Prénom : MONSCH Eric.....Qualité : Responsable eau et Assainissement	
	Mail : eric.monsch@ccbrc.fr	Tel : 01 60 66 64 00

Objectifs de l'action :

Réhabilitation intérieure et extérieure du réservoir d'eau potable de la commune du Chatelet-en-Brie

Lieu de l'action (Adresse) :

Rue du Plessier – Le Chatelet-en-Brie 77

Résumé de l'action :

Suite à des dégradations importantes il convient d'entreprendre des réparations en extérieur et à l'intérieur de l'ouvrage

Description détaillée de l'action :

- Travaux à l'extérieur de l'ouvrage
- Travaux en intérieur et à l'extérieur du fut
- Travaux de réhabilitation et d'étanchéité de la cuve
- Travaux en extérieur et à l'intérieur de la cuve
- Travaux sur la coupole

Partenaires

Agence de l'Eau Seine Normandie
Département 77

Plan de financement : Investissement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Maîtrise d'œuvre et études	45.000 €	20	54.000
Travaux sur ouvrage	295.000 €	20	354.000
Mise en place d'une phase transitoire	100.000	20	120.000
Total	440 000	20	528.000

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Département 77	10 %	44 000
Agence de l'Eau	15 %	66 000
Total	25 %	110 000
Reste à charge collectivité	75 %	330 000

Plan de financement : Dispositifs financiers mobilisés ou à mobiliser avec le phasage / Préciser les apports non financiers à valoriser

Subventions de l'Agence de l'eau et du département 77

Pour le reste à charge collectivité : augmentation du prix de l'eau pour financer l'ensemble des projets eau et assainissement sur la CCBRC

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)

2022	2023	2024	2025	2026
X				

Calendrier prévisionnel des différentes étapes

Etapes	Calendrier
Démarrage des travaux	4 ^{ème} trimestre 2021
Travaux	1 ^{er} trimestre 2022
Réception des travaux	2 ^{ème} trimestre 2022

Indicateurs d'évaluation proposés

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Achèvement des travaux	Réception des travaux sans réserves

Thématique	ACTION N°37	CCBRC
------------	-------------	-------

THEMATIQUE :	EAU POTABLE
Fiche Action n° ...	Intitulé de l'action : Etude DUP du captage d'eau potable
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux
Maître d'œuvre	G2H Conseils
Pilote interne	<p>Nom Prénom : MONSCH Eric.....Qualité : Responsable eau et Assainissement</p> <p>Mail : eric.monsch@ccbrc.fr Tel : 01 60 66 64 00</p>

Objectifs de l'action :

Etablissement des périmètres de protection du captage d'alimentation en eau potable de Guignes

Lieu de l'action (Adresse) :

Rue du Bois Boulay à Guignes

Résumé de l'action :

Etablissement des périmètres de protection du captage d'alimentation en eau potable de Guignes

Description détaillée de l'action :

La mission a pour objet le recueil des données préalables à la définition, par l'hydrogéologue agréé, des périmètres de protection du captage avec pour objectif :

- La préservation de la ressource en eau.
 - La protection réglementaire des points d'eau exploités par les collectivités à des fins de consommation humaine.
- Elle a également pour objet la synthèse de la situation du captage vis-à-vis du Code de l'Environnement, et le cas échéant, la fourniture des éléments nécessaires à la constitution du dossier « Loi sur l'Eau » pour l'autorisation de prélèvement.

Partenaires

Plan de financement : Investissement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Mission du bureau d'étude	60 730 €	20	72 876 €
AMO	10 550 €	20	12 660 €
Total	71 280 €	20	85 536 €

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Subventions Agence de l'eau	50 %	35 640 €
Subventions Département	30%	21 384 €
Total	80 %	57 024 €
Reste à charge collectivité	20 %	14 256 €

Plan de financement : Dispositifs financiers mobilisés ou à mobiliser avec le phasage / Préciser les apports non financiers à valoriser

Subventions de l'Agence de l'eau et du département 77

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)

2022	2023	2024	2025	2026
X	X			

Calendrier prévisionnel des différentes étapes

Etapes	Calendrier
Démarrage de l'étude	2 ^{ème} semestre 2021
Achèvement de l'étude environnementale	1er semestre 2022
Avis hydrogéologue	1er semestre 2022
Enquête publique	2 ^{ème} semestre 2022
Arrêté préfectoral	2023

Indicateurs d'évaluation proposés

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Achèvement de l'étude	Avis positif de l'hydrogéologue agréé et arrêté préfectoral

Thématique	ACTION N°38	CCBRC
------------	-------------	-------

THEMATIQUE :	EAU POTABLE
Fiche Action n°...	Intitulé de l'action : Réhabilitation du réservoir
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux
Maître d'œuvre	ICAPE
Pilote interne	Nom Prénom : MONSCH Eric.....Qualité : Responsable eau et Assainissement
	Mail : eric.monsch@ccbrc.fr Tel : 01 60 66 64 00

Objectifs de l'action :

Réhabilitation intérieure et extérieure du réservoir d'eau potable de la commune

Lieu de l'action (Adresse) :

Rue du Bois Boulay à GUIGNES 77

Résumé de l'action :

Suite à des dégradations importantes il convient d'entreprendre des réparations en extérieur et à l'intérieur de l'ouvrage

Description détaillée de l'action :

- Travaux à l'extérieur de l'ouvrage
- Travaux dans le vide sanitaire
- Travaux en intérieur et à l'extérieur du fut
- Travaux sur palier technique et cheminée
- Travaux de renforcement de la cuve
- Travaux en extérieur et à l'intérieur de la cuve

- Travaux sur la coupole
-

Partenaires

Agence de l'Eau Seine Normandie
Département 77

Plan de financement : Investissement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Maîtrise d'œuvre et études	46.000 €	20	55 200
Travaux sur ouvrage	500.000 €	20	600 000
Mise en place d'une phase transitoire	90.000	20	108 000
Total	636 000	20	763 200

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Département 77	10 %	63 600
Agence de l'Eau	15 %	95 400
Total	25%	159 000
Reste à charge collectivité	75%	477 000

Les chiffrages sont estimatifs dans l'attente de la consultation des entreprises et de la notification du marché

Plan de financement : Dispositifs financiers mobilisés ou à mobiliser avec le phasage / Préciser les apports non financiers à valoriser

Subventions de l'Agence de l'eau et du département 77

Pour le reste à charge collectivité : augmentation du prix de l'eau pour financer l'ensemble des projets eau et assainissement sur la CCBRC

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)

2022	2023	2024	2025	2026

X

Calendrier prévisionnel des différentes étapes

Etapes	Calendrier
PRO-DCE	4 ^{ème} trimestre 2021
Consultation des entreprises	1 ^{er} trimestre 2022
travaux	2 ^{ème} trimestre 2022
Réception	3 ^{ème} trimestre 2022

Indicateurs d'évaluation proposés

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Achèvement des travaux	Réception des travaux sans réserves

Thématique	ACTION N°39	CCBRC
------------	-------------	-------

THEMATIQUE :	EAU POTABLE	
Fiche Action n°...	Intitulé de l'action : Schéma directeur d'eau potable (SDAEP)	
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux	
Maître d'œuvre	ARTELIA	
Pilote interne	Nom Prénom : MONSCH Eric.....Qualité : Responsable eau et Assainissement	
	Mail : eric.monsch@ccbrc.fr	Tel : 01 60 66 64 00

Objectifs de l'action :

Définir les grandes orientations techniques et patrimoniales de gestion de l'eau potable sur le périmètre de la CCBRC

Lieu de l'action (Adresse) :

Toutes les communes de la CCBRC

Résumé de l'action :

Conformément à la loi du 12 juillet 2010, la CCBRC souhaite élaborer son schéma directeur d'alimentation en eau potable.

Description détaillée de l'action :

- Réaliser un état des lieux de ses infrastructures
 - S'assurer que les ressources et le réseau de distribution d'eau potable permet une desserte satisfaisant des usagers
 - Définir une politique patrimoniale homogène et cohérente sur son territoire
 - Elaborer un programme d'investissement
 - Définir une stratégie d'alimentation en secours du territoire et des collectivités périphériques
- ETUDE REPARTIE SUR 3 ANNEES (3 tranches, définies de manière géographique sur territoire CCBRC)**

Partenaires

Agence de l'Eau Seine Normandie
Département 77

Plan de financement : Investissement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Mission AMO	36.750 €	20	44.100 €
Prestations d'étude SDAEP – phase 1 recueil des données – phase 2 besoins futurs et modélisation – phase 3 recherche de fuites et CVM – phase 4 synthèse	1.381.800 €	20	1.658.160 €
Total	1.418.550	20	1.702.260 €

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Agence de l'Eau Seine Normandie	80 %	1 134 840 €
Total	80%	1 134 840 €
Reste à charge collectivité	20 %	283 710 €

Plan de financement : Dispositifs financiers mobilisés ou à mobiliser avec le phasage / Préciser les apports non financiers à valoriser

Subventions de l'Agence de l'eau et du département 77

Pour le reste à charge collectivité : augmentation du prix de l'eau pour financer l'ensemble des projets eau et assainissement sur la CCBRC

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X		

Calendrier prévisionnel des différentes étapes

Etapes	Calendrier
Démarrage de l'étude	2 ^{ème} semestre 2021
Phases 1,2,3,4 année 1	2022
Phases 1,2,3,4 année 2	2023
Phases 1,2,3,4 année 3	2024

Indicateurs d'évaluation proposés

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Achèvement de l'étude	Hiérarchisation des actions à mener par la CCBRC dans les années à venir

Thématique	ACTION N°40	CCBRC
------------	-------------	-------

THEMATIQUE :	EAU POTABLE
Fiche Projet n°...	Intitulé du Projet : Construction d'une usine de traitement des pesticides
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux
Maître d'œuvre	ARTELIA
Pilote interne	<p>Nom Prénom : MONSCH Eric.....Qualité : Responsable eau et Assainissement</p> <p>Mail : eric.monsch@ccbrc.fr Tel : 01 60 66 64 00</p>

Objectifs du Projet :

Construction d'une usine de traitement des pesticides dans l'eau potable

Lieu de l'action (Adresse) :

Rue du Bois Boulay à GUIGNES 77

Résumé de l'action :

Suite à des non conformités en pesticides dans l'eau potable de la commune de Guignes, il convient de construire une usine de traitement des pesticides

Description détaillée de l'action :

- Changement des pompes de forage
- Construction d'un local
- Mise en place de filtres « charbon actif en grain »
- Construction d'un réservoir tampon et d'un poste de surpression de l'eau vers le réservoir

Partenaires

Agence de l'Eau Seine Normandie
Département 77

Plan de financement : Investissement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Maîtrise d'œuvre et études	50.000 €	20	60.000
Travaux sur ouvrage	1.100.000 €	20	1.320.000
Total	1.150.000	20	1.380.000

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Agence de l'eau Seine Normandie	20 %	230 000 €
Département 77	10 %	115 000 €
Total	30 %	345 000 €
Reste à charge collectivité	70 %	805 000 €

Les chiffages sont estimatifs dans l'attente de la consultation des entreprises et de la notification du marché

Plan de financement : Dispositifs financiers mobilisés ou à mobiliser avec le phasage / Préciser les apports non financiers à valoriser

Subventions de l'Agence de l'eau

Pour le reste à charge collectivité : augmentation du prix de l'eau pour financer l'ensemble des projets eau et assainissement sur la CCBRC

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)

2022	2023	2024	2025	2026
	X			

Calendrier prévisionnel des différentes étapes

Etapes	Calendrier
PRO-DCE	1er semestre 2022
Consultation des entreprises	2 ^{ème} semestre 2022
Préparation des travaux	1er semestre 2023
travaux	2 ^{ème} semestre 2023

Indicateurs d'évaluation proposés

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Achèvement des travaux	Réception des travaux sans réserves

Thématique	ACTION N°41	CCBRC
------------	-------------	-------

THEMATIQUE :	EAU POTABLE
Fiche Action n°...	Intitulé de l'action : Mise en place d'une sectorisation des réseaux d'eau potable de la CCBRC (toutes communes)
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux
Maître d'œuvre	ICAPE
Pilote interne	<p>Nom Prénom : MONSCH Eric.....Qualité : Responsable eau et Assainissement</p> <p>Mail : eric.monsch@ccbrc.fr Tel : 01 60 66 64 00</p>

Objectifs de l'action :

Améliorer le fonctionnement des réseaux d'eau potable, optimiser les recherches de fuites et augmenter les rendements des réseaux d'eau potable

Lieu de l'action (Adresse) :

Toutes communes CCBRC

Résumé de l'action :

Mise en place de débitmètres en différents points des réseaux d'eau potable

Description détaillée de l'action :

- La fourniture et la pose de vannes en amont et en aval de chaque débitmètre,
- La fourniture et pose de débitmètres électromagnétiques, y compris la fourniture et la pose d'une armoire électrique et de l'organe de télésurveillance (pour utiliser le même terme) ainsi que leur paramétrage.
- La fourniture et la pose de chambres en béton préfabriqué
- La fourniture et la pose de 5 organes de télésurveillance ainsi que leur paramétrage pour 5 débitmètre/compteurs déjà existants

Partenaires

Agence de l'Eau Seine Normandie
Département 77

Plan de financement : Investissement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Maîtrise d'œuvre et études	40.000 €	20	48.000
Travaux sur ouvrage	690.000 €	20	828.000
Total	730.000 €	20	876.000

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Département 77	30%	219 000
Agence de l'Eau	20 %	146 000
Total	50 %	365 000
Reste à charge collectivité	50%	365 000

Plan de financement : Dispositifs financiers mobilisés ou à mobiliser avec le phasage / Préciser les apports non financiers à valoriser

Subventions de l'Agence de l'eau et du département 77

Pour le reste à charge collectivité : augmentation du prix de l'eau pour financer l'ensemble des projets eau et assainissement sur la CCBRC

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)

2022	2023	2024	2025	2026
X				

Calendrier prévisionnel des différentes étapes

Etapes	Calendrier
Phase préparatoire des travaux	4 ^{ème} trimestre 2021
Travaux	4 ^{ème} trimestre 2021 ➤ 2ème semestre 2022
Réception	2ème semestre 2022

Indicateurs d'évaluation proposés

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
Achèvement des travaux	Réception des travaux sans réserves

Thématique	ACTION N°42	CCBRC
------------	-------------	-------

THEMATIQUE :	Orientation n°1, 2, 3, 4 , 5 et 6
Intitulé de l'action :	Aménagements et créations d'équipements à COUBERT
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux
Maître d'œuvre	Groupement BW / ATE / LANDACT / CERAMO
Pilote interne	Nom Prénom : ROBERT Romain...Qualité : ...DST.....
	Mail :.....romain.robert@ccbrc.fr.....Tel : ...0776064833 / 0160666713...

Objectifs de l'action :

Les objectifs de l'action sont multiples :

- Développer les équipements sportifs sur le territoire intercommunal, doter le nord du territoire d'équipements sportifs qui font défaut
- Développer la pratique du sport en milieu scolaire, et en milieu associatif, renforcer les associations sportives locales en mettant à disposition de nouvelles infrastructures et de nouvelles possibilités
- Favoriser la mobilité en transports en communs, et l'utilisation des véhicules propres
- Favoriser le déplacement cycle et piéton
- Mettre à disposition ces équipements pour les besoins du futur collège en cours de construction et pour les besoins de la commune et des communes avoisinantes
- Favoriser la biodiversité
- Limiter les consommations énergétiques des nouveaux bâtiments
- Assurer la viabilisation et la sécurisation des équipements créés
- Assurer une gestion raisonnée des eaux pluviales en favorisant l'infiltration et la rétention

Lieu de l'action (Adresse) :

COUBERT (77170)

Résumé de l'action :

L'action est décomposée en 4 thématiques : Aménagements d'espace publics et viabilisation, création d'un parking, création d'une gare routière, création de plusieurs équipements sportifs de proximité.

Description détaillée de l'action :

L'action se décompose en 4 sous-parties :

AMENAGEMENTS D'ESPACES PUBLICS (Parvis, circulations piétonnes, voirie d'accès, espaces verts, ...) ET VIABILISATION DES EQUIPEMENTS CREEES (amenée des réseaux d'énergies, de communication, réseaux secs et humides et raccordements associés)

Aménagements des espaces publics :

- Création de la voie d'accès au Nord depuis le giratoire sur la RD96, permettant de desservir les équipements
- Création d'un parvis public permettant l'articulation entre les différents équipements

- Création d'une voie d'accès pompiers
- Création d'une voie de circulation douce (piétons + vélos) entre le parvis public et la Rue Eugène Dorlet (RD96)
- Aménagements en traversée de la RD96 pour continuité de la voie de circulation douce vers réseau communal de liaison douce
- Aménagements paysagers des abords et création des espaces verts périphériques
- Sécurisation de l'ensemble du site par clôtures, portails et contrôles d'accès, et mise en place de la vidéoprotection
- Mise en place d'éclairage public sur l'ensemble des espaces
- Installation de mobilier urbains

Viabilisation des équipements créés :

- Extension du réseau Haute Tension et création d'un Poste de Transformation
- Création des réseaux Basses Tensions et branchements spécifiques nécessaires aux équipements
- Extension du réseau Gaz GRDF + branchement pour desservir le gymnase
- Extension des réseaux telecom pour desserte en réseau téléphonique Orange et desserte en Fibre via réseau Sem@For 77 (
- Extension des réseaux d'eau potable + création des branchements spécifiques pour les besoins des équipements), ainsi que pour la Défense Incendie globale du secteur
- Extension des réseaux d'assainissement des eaux usées + création des branchements spécifiques pour les besoins des équipements
- Extension des réseaux d'assainissement d'eaux pluviales, création d'ouvrages de rétention (bassin d'orage, noues) et des branchements spécifiques pour les besoins des équipements

CREATION D'UN PARKING POUR VEHICULES LEGERS ET DEPOSE MINUTE, AVEC BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

- Création d'un parking pour véhicules légers d'une capacité de 57 places et d'un dépose minute de 19 places, y compris 9 emplacements pour recharge de véhicules électriques

CREATION D'UNE GARE ROUTIERE

- Création d'une gare routière composée de 6 quais de chargement/ déchargement, d'abris bus et des circulations piétonnes, desservie par la voie d'accès au nord raccordée au giratoire

CREATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITE

- Construction d'un gymnase et d'une salle spécialisée
- Création d'un plateau EPS / terrain extérieur
- Création d'aires pour la pratique de l'athlétisme (aires de lancer et pistes de course avec sautoir en longueur)

Partenaires

Département 77
Etat
Île de France Mobilités
Région

Plan de financement : Investissement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Etudes préalables, AMO, Maîtrise d'Œuvre	970 000 €	20%	1 164 000 €
Travaux	7 470 000 €	20%	8 964 000 €

Divers, aléas	100 000 €	20%	120 000 €
Total	8 540 000 €	20%	10 248 000 €

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Département 77	26.75 %	2 284 525 €
Ile de France Mobilités	4.24 %	362 195 €
Etat	20.05 %	1 713 000 €
Région	4.92%	420 000 €
Total	55.97%	4 779 720 €
Reste à charge collectivité	44.03%	3 760 280 €

Plan de financement : Dispositifs financiers mobilisés ou à mobiliser avec le phasage / Préciser les apports non financiers à valoriser

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)

2021	2022	2023	2024	2025
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

Calendrier prévisionnel des différentes étapes

Etapes	Calendrier
Etude de faisabilité, programme	2019
Etudes de MOE	2020
Consultation DCE	1 ^{er} semestre 2021
Travaux	4 ^{ème} trimestre 2021 -> 2 ^{ème} trimestre 2023
Réception, mise en service	2 ^{ème} trimestre 2023

Indicateurs d'évaluation proposés

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus

--	--

Thématique	Action N°43	CCBRC
THEMATIQUE :	Orientation 1 : Tendre vers un territoire solidaire qui garantit à ses habitants le bien vivre ensemble dans un cadre de vie qui répond aux enjeux écologiques	
Fiche Projet n°...	Intitulé du Projet : Extension du siège de la Communauté et rénovation énergétique de l'existant	
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux	
Maître d'œuvre	Non connu à ce jour	
Pilote interne	Nom Prénom : Romain ROBERT Qualité : DST Mail : ...romain.robert@ccbrc.frTel :07 76 06 48 33 / 01 60 66 67 13...	

Objectifs du Projet :

Les objectifs du projet sont multiples :

- Augmenter le nombre de bureaux pour satisfaire aux besoins des services et à la réglementation
- Créer une salle du conseil communautaire afin de tenir des séances dans de bonnes conditions et en garantissant l'accès au public
- Améliorer l'accueil du public au siège
- Améliorer les performances thermiques et diminuer les consommations énergétiques des locaux existants
- Sécurisation du site

Lieu de l'action (Adresse) :

1 rue des petits champs 77820 LE CHATELET EN BRIE

Résumé de l'action :

Depuis la création de la Communauté de Commune Brie des Rivières et Châteaux, le siège administratif est installé dans les locaux d'une ancienne communauté de communes dissoute depuis : ces locaux ne correspondent plus du tout au besoin de la Communauté, des services et des agents qui la composent. Il convient aujourd'hui de rénover l'existant et surtout d'augmenter les surfaces pour satisfaire aux besoins décrits ci-après.

Description détaillée de l'action :

Le projet consiste à :

- Créer de nouveaux bureaux (x7) pour les besoins de la Communauté compte tenu du développement des effectifs et l'extension des services sur l'ensemble du territoire
- Regrouper tous les services et agents (5+7) de la Communauté qui se trouvent aujourd'hui dans des locaux annexes déportés et inadaptés à l'activité
- Créer une salle du conseil communautaire (70 à 100 places) pouvant accueillir les élus communautaires et le public lors des séances
- Restructurer l'accueil du public au sein du siège administratif / créer un « Guichet Unique Multiservices »
- Rénover thermiquement les locaux existants pour diminuer les consommations d'énergies et satisfaire aux obligations du dispositif Eco-Energie Tertiaire
- Créer des locaux sociaux conformes et adaptés aux agents communautaires (cuisine, espace restauration, sdb, wc, ...)
- Restructurer les locaux techniques (repro, informatique, téléphonie, ménage, ...), les archives et lieux de stockage
- Moderniser le système de chauffage et mettre en place un système plus économique et plus performant
- Modifier et étendre les parkings extérieurs pour accueil du public et des agents, installer des équipements pour promouvoir une mobilité plus propre (local vélo sécurisé, borne électrique, ...)
- Sécuriser l'ensemble du site en extérieur en installant un système de vidéosurveillance
- Moderniser et rendre plus sobre énergétiquement l'éclairage public extérieur
- Procéder aux réfections et mise aux normes des espaces publics extérieurs (chaussée, trottoirs)
- Améliorer la gestion des eaux pluviales, favoriser l'infiltration de l'eau et la désimperméabilisation des surfaces, remodeler le bassin des eaux pluviales

Partenaires

Etat
Région
SDESM

Plan de financement : Investissement

DEPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Etudes préalables et maîtrise d'œuvre	300 000 €	20%	360 000 €
Travaux	2 700 000 €	20%	3 240 000 €
Total	3 000 000 €	20%	3 600 000 €

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Etat (DETR / DSIL)	20 %	600 000 €
REGION	40 %	1 200 000 €
Total	60 %	1 800 000 €
Reste à charge collectivité	40 %	1 200 000 €

Plan de financement : Dispositifs financiers mobilisés ou à mobiliser avec le phasage / Préciser les apports non financiers à valoriser

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)

2022	2023	2024	2025	2026
X	X	X		

Calendrier prévisionnel des différentes étapes

Etapes	Calendrier
Etude de faisabilité	4 ^{ème} trimestre 2021
Programme	1 ^{er} trimestre 2022
Lancement études MOE	Courant 2022
Travaux	2023 -> 2024

Indicateurs d'évaluation proposés

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus

Thématique	ACTION N°44	CCBRC
THÉMATIQUE :	Orientation n° 3 : Renforcer les mobilités pour limiter l'impact carbone et désenclaver les zones isolées	
Catégorie DETR 2022	Catégorie 8	
Intitulé de l'action :	Étude pour la création d'un schéma directeur de « mobilité douce »	
Maître d'ouvrage	CCBRC	
Maître d'œuvre		
Pilote interne	<p>Nom Prénom : Romain ROBERT Qualité : Directeur des Services Techniques à la CCBRC</p> <p>Nom Prénom : Mélanie GAILLARD Qualité : Responsable Développement Économique et Touristique à la CCBRC</p> <p>Mail : romain.robert@ccbrc.fr Tel : 01 60 66 67 10</p> <p>Mail : melanie.gaillard@ccbrc.fr Tel : 01 60 66 67 18</p>	

Objectifs de l'action :

Le schéma directeur de mobilité douces permettra de définir une stratégie politique de développement de l'usage du vélo et des nouveaux engins de déplacement personnels motorisés (EDPM), visant un rééquilibrage modal en limitant l'usage de la voiture individuelle. Il vise également à garantir la sécurité pour les usagers et à favoriser l'intermodalité avec les transports en commun ou le covoiturage.

Lieu de l'action (Adresse) :

Tout le territoire de la CCBRC

Résumé de l'action :

L'étude portera essentiellement le mode cyclable ainsi que les nouveaux engins de déplacement personnels motorisés (EDPM), pour les déplacements du quotidien et de loisir.

L'objectif est de proposer un maillage territorial sécurisé et continu, sur tout le territoire de la CCBRC, en cohérence avec les plans existants : Région, Département, collectivités voisines... L'étude permettra également de proposer des solutions favorisant l'intermodalité modes doux/transport collectifs/voiture. Cette action fait partie du PCAET de la CCBRC.

Description détaillée de l'action :

L'étude sera réalisée en 2 temps :

1. Élaboration d'un diagnostic du territoire :

- Évaluation du territoire et de ses contraintes (coupures naturelles, infrastructures...)
- Recensement des réseaux et aménagements existants ainsi que des projets futurs

- Recensement des réseaux et des projets sur les territoires frontaliers, départementaux et régionaux
- Évaluation des aménagements existants (sécurité, continuités/coupures, intersections, qualité du revêtement, signalisation, jalonnement, intermodalité...)
- Inventaire des services dédiés aux modes doux : emplacements de stationnement, location, réparation...
- Étude concernant l'accidentologie, l'insécurité et le sentiment d'insécurité des usagers
- Analyse des pôles à desservir et / ou générateurs de trafic (écoles, collèges, administrations, entreprises, zones d'activité, commerces, équipements sportifs/culturels...)
- Enquête / sondage /entretiens sur les besoins des élus, associations, partenaires... mais également les habitants, travailleurs, étudiants, touristes, usagers ou non, et leurs pratiques (itinéraires empruntés, difficultés rencontrées...).
- ...

2. Stratégie pré-opérationnelle : cette phase consiste à construire une stratégie s'appuyant sur les enjeux identifiés dans le diagnostic, tout en prenant en considération les projets en cours de réalisation. Elle devra être en cohérence avec le Projet de Territoire, le PCAET...

- Proposer un maillage territorial sécurisé et continu
- Développer les modes doux, notamment auprès des actifs résidents à proximité de leur lieu de travail / d'étude
- Proposer des itinéraires touristiques (slowtourisme)
- Assurer l'intermodalité modes doux/transport collectifs/voiture pour favoriser un report modal
- ...

Le rendu de l'étude permettra de proposer un programme de projets sous formes cartographiques, de tableaux multicritères et de fiches opérationnelles (tracés, réglementation, niveau de qualité, sécurité, coût, subventions mobilisables, contraintes foncières, techniques et administratives...).

Partenaires

Plan de financement : Fonctionnement

DÉPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Étude	40 000€	8 000€	48 000€
Total	40 000€	8 000€	48 000€

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Subvention État (CPER)	70%	28 000€
Total	70%	28 000€
Reste à charge collectivité	30%	12 000€

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)

2022	2023	2024	2025	2026

x

Calendrier prévisionnel des différentes étapes

Étapes	Calendrier
Lancement du marché	Fin 2021
Choix du candidat	Début 2022
Rendu de l'étude	Fin 2022

Indicateurs d'évaluation proposés

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus
	Proposition d'un programme de projets sous formes cartographiques, de tableaux multicritères et de fiches opérationnelles.

Thématique	ACTION N°45	CCBRC
------------	-------------	-------

THÉMATIQUE :	Orientation n°1 et 2
Intitulé de l'action	Étude de pré-faisabilité pour la création d'une cuisine centrale
Maître d'ouvrage	CCBRC
Maître d'œuvre	
Pilote interne	<p>Nom Prénom : Mélanie GAILLARD Qualité : Responsable Développement Économique et Touristique à la CCBRC</p> <p>Mail : melanie.gaillard@ccbrc.fr Tel : 01 60 66 67 18</p>

Objectifs de l'action :

Le développement d'une alimentation durable et de qualité est une priorité pour les élus de la CCBRC. Ainsi, le lancement d'une étude de pré-faisabilité pour la création d'une cuisine centrale permettra d'avoir une première évaluation sur la faisabilité technique et financière d'un tel équipement et de l'intérêt d'un tel équipement sur le territoire.

Lieu de l'action (Adresse) :

Tout le territoire de la CCBRC

Résumé de l'action :

Dans un contexte où les marchés de restauration collective ne donnent pas vraiment satisfaction aux communes pour la fourniture des repas des écoles maternelles et élémentaires, où certaines communes font face à un accroissement des effectifs scolaires et au vieillissement de certains locaux de cuisine, la CCBRC propose de lancer une étude de pré-faisabilité pour la création d'une cuisine centrale, qui privilégierait les achats locaux et responsables.

Description détaillée de l'action :

L'étude sera réalisée en 4 temps :

1. Analyse de la situation existante et évaluation des besoins :

- Nombre de repas servis par les communes et la CCBRC (crèche, maternelle, élémentaire, accueil de loisirs, personnes âgées...)
- Coût ou prix de revient de ces repas,
- Mode de livraison le cas échéant (liaison froide ou chaude/ multiportions ou monoportions)
- Prestataire et modalités du marché (date de fin, conditions de résiliation...).

2. Estimation économique : elle est à considérer sur tous les niveaux :

- Choix du lieu d'implantation,
- Personnel nécessaire,
- Approvisionnements,
- Charges fixes
- Investissements

- Montage juridique : prestation externalisée ou conservée en régie

L'analyse permettra de définir la viabilité financière, de réaliser les premiers arbitrages nécessaires et de poser les bases d'un cahier des charges.

3. Analyse de la ressource : l'objectif est de connaître la capacité d'approvisionnement des exploitations agricoles locales. Elle sera à mettre en corrélation avec le niveau d'exigence qui sera établi : part de produits labellisés bio, locaux, en circuit court...

4. Accompagnement à la rédaction d'un Cahier des Charges pour la réalisation de l'étude de faisabilité.

Le rendu de l'étude permettra à la CCBRC l'évaluer la faisabilité et l'intérêt de s'engager dans une étude de faisabilité plus précise pour la création d'une cuisine centrale intercommunale.

Partenaires

Plan de financement : Fonctionnement

DÉPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Étude	40 000€	8 000€	48 000€
Total	40 000€	8 000€	48 000€

RECETTES

Moyens financiers	Taux (% du HT)	Montant
Etat	70%	28 000 €
Total	70 %	28 000 €
Reste à charge collectivité	30%	12 000 €

Calendrier prévisionnel (cocher les cases sur les périodes concernées)

2022	2023	2024	2025	2026
X	X			

Calendrier prévisionnel des différentes étapes

Étapes	Calendrier
Lancement du marché	Mi 2022
Choix du candidat	Fin 2022
Rendu de l'étude	2023

Indicateurs d'évaluation proposés

Indicateurs d'évaluation	Résultats attendus